

futuribles

SEPTEMBRE

- *Etat et société solidaire*
- *Crise ou mutation du syndicalisme ?*
- *Enjeux de la vie associative*
- *Participation (?) aux choix publics*

ANALYSE-PRÉVISION-PROSPECTIVE

futuribles

Revue mensuelle de l'Association Internationale Futuribles

55, rue de Varenne, 75007 Paris, France Tél. 222 63 10

comité d'orientation

Ismail S. Abdalla, Michel Albert, Serge Antoine, Göran Backstrand, Bernard Cazes, Michel Crozier, Jacques Durand, Mahdi Elmandjra, Emilio Fontela, Claude Guillemin, Paul-Marc Henry, Bertrand de Jouvenel, Eléonora Masini, Henri Mendras, Pierre Massé, Aurelio Peccei, Pierre Piganiol, Jean Saint-Geours, Michel Salomon, Philippe de Seynes, Alvin Toffler, Georges Vedel.

directeur

Hugues de Jouvenel

rédaction

Christine de Guébriant,
Patrick Chabert, Guy Poquet.
Association Internationale Futuribles
55, rue de Varenne, 75007 Paris, Tél. 222-63-10.

abonnements-diffusion

Pergamon Press France
24, rue des Ecoles, 75240 Paris Cedex 05 Tél. 329-44-65
Télex : 202 156 F.

Un an	France et pays de la C.E.E.	270,00 FF
	Etranger	290,00 FF
	Par avion	375,00 FF
Le numéro	25,00 FF	

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de Futuribles.
Tous droits de reproduction même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© Association Internationale Futuribles 1981

Commission paritaire n° 56798 ISSN 0183 701 X

Imprimerie spéciale de Pergamon - Dépôt légal n° 810612 Septembre 1981.

Photos: Viollet pp. 5, 12 - Rapho p. 33 - Gamma p. 54

Pierre Rosanvallon	3	<i>Etat-providence et société solidaire</i>
Patrick Lemattre	25	<i>Crise ou mutation du syndicalisme français</i>
Solange Passaris	36	<i>Les enjeux de la vie associative en France</i>
Pierre-Frédérique Ténière Buchot	47	<i>De la participation aux décisions publiques</i>

Futur-informations

65	<i>Les nouvelles de la prospective</i>
68	<i>Les actualités prospectives</i>

Bibliographie

77	<i>Analyses critiques</i>
91	<i>Comptes rendus</i>
95	<i>Vient de paraître</i>

L'Association Internationale Futuribles a lancé un important programme de recherche sur les politiques publiques et les formes alternatives de protection et de régulation sociales.

Cette étude montre que le développement des formes classiques d'assistance publique serait rapidement confronté à une crise de financement, d'efficacité et de légitimité, résultant de la croissance rapide des dépenses sociales, mais aussi de l'efficacité médiocre des interventions publiques et d'une certaine remise en cause de la confiance jadis accordée à l'Etat-providence.

Nous interrogeant sur les mesures pouvant en conséquence être adoptées eu égard aux objectifs légitimes d'autonomie, de protection, de solidarité... nous avons été amenés à examiner différentes stratégies susceptibles de rompre l'interminable escalade revendications-prestations-frustrations. Parmi toutes les mesures analysées, le développement des systèmes

d'auto-régulation apparaît particulièrement prometteur, mais il implique une mutation culturelle radicale et un redéploiement fondamental des rôles et des responsabilités entre tous les acteurs sociaux.

Nous rendrons compte ultérieurement dans la revue des résultats des travaux ainsi engagés au sein de l'Association.

Mais l'article de Pierre Rosanvallon est à cet égard très éclairant, puisqu'en écartant résolument les options social-étatistes et libérales, il examine les conditions d'une dynamique sociale différente, faisant droit aux exigences d'autonomie et de solidarité vécues à tous les niveaux de la société civile et non plus par le seul recours (détour) à l'Etat. Ce faisant, il esquisse en fait une vision nouvelle de la société, fondée sur des rapports sociaux moins opaques, plus directs, reposant sur une véritable négociation collective.

H.J.

Etat-providence et société solidaire

Pierre Rosanvallon (1)

Sortir de l'alternative privatisation/étatisation

Le débat contemporain sur l'Etat-providence est enfermé dans l'alternative étatisation / privatisation. Les arguments économiques et les *a priori* idéologiques se conjuguent pour aller dans ce sens : accroître la socialisation ou trouver un nouvel équilibre fondé sur une extension de la privatisation. L'avenir n'est envisagé que sous ces deux modes. D'un côté le scénario « social-étatiste », de l'autre le scénario « libéral ». Il n'y a pas de troisième voie, de solution médiane, qui consisterait à prôner le statu quo par exemple, dès lors que le problème est posé dans ces termes. Etant donné le décalage qui existe entre le taux de croissance et le rythme de développement « naturel » des dépenses sociales, le maintien du niveau actuel des prélèvements obligatoires par rapport au PIB implique en effet une réduction de la couverture sociale et donc une privatisation accrue. L'existence de ce phénomène de ciseaux oblige à faire un choix. Le refuser, c'est accepter une augmentation mécanique du niveau des prélèvements obligatoires. Sommes-nous alors condamnés ?

Le scénario social-étatiste se heurterait à de graves difficultés financières dans la situation actuelle, mais surtout il serait confronté à une résistance sociologique diffuse difficilement surmontable. On peut certes rappeler que le taux des prélèvements obligatoires dépasse la barre des 50 % dans les pays scandinaves et en déduire que la société française n'a pas encore atteint les limites de la socialisation « supportable ». Mais dans un contexte de faible croissance, cette référence n'a guère de sens. Il faudrait que « quelque chose » se passe pour que l'Etat-providence puisse se développer sans multiplier les rancœurs et les oppositions. Il faudrait qu'un événement puisse catalyser une volonté collective, donner sens à un renforcement des mécanismes de redistri-

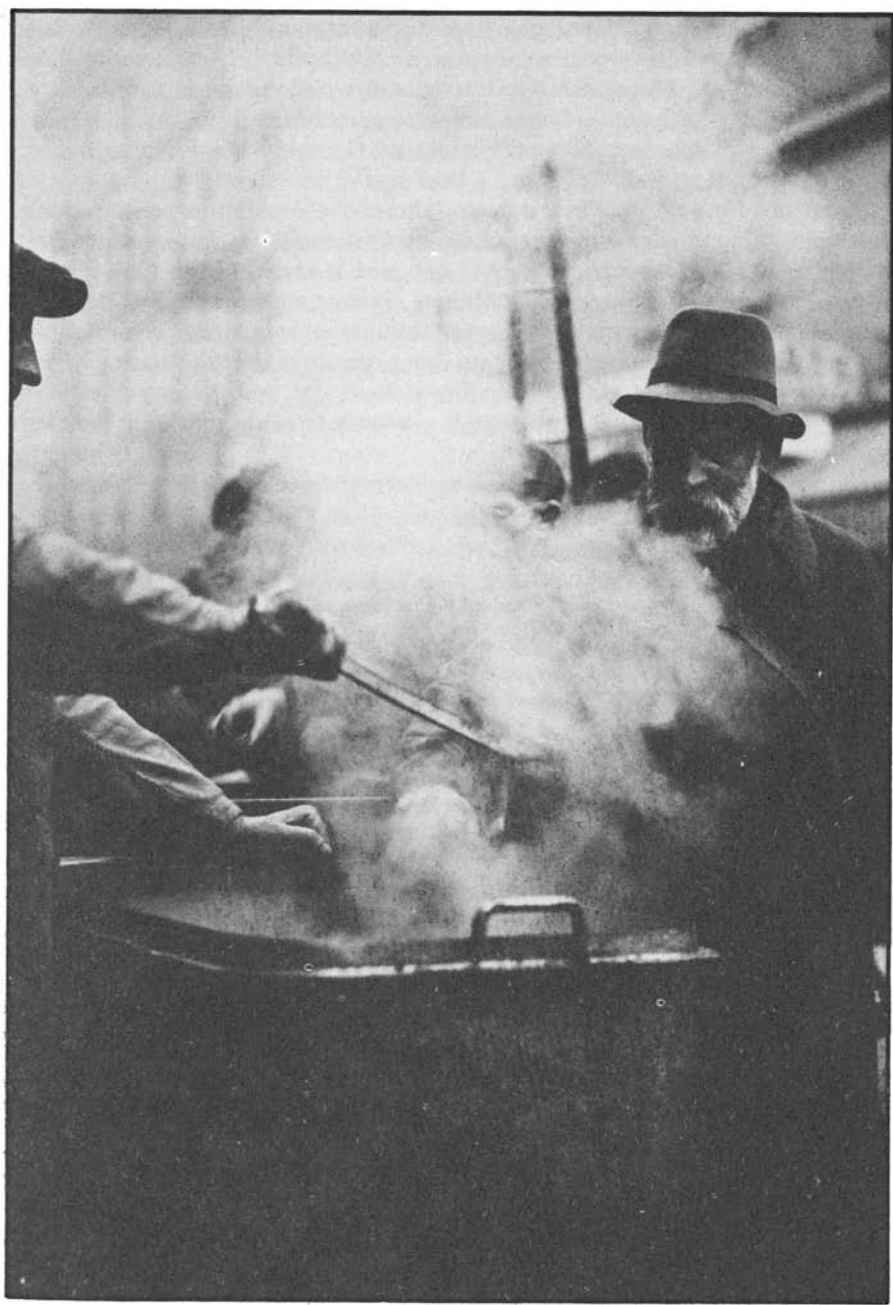
(1) Ce texte, extrait d'un livre à paraître aux Editions du Seuil *La crise de l'Etat-providence*, a été publié dans le numéro 55-56, juillet-août 1981 de la revue *Esprit*.

bution. C'est un des enjeux les plus profonds de la période actuelle. Si les rapports entre l'Etat et la société ne changent pas, si la société elle-même ne redéfinit pas les rapports entre les individus et les groupes qui la structurent, une progression, même limitée, des prélèvements obligatoires conduirait à une situation de blocage social. Nous resterions prisonniers des contradictions du scénario social-étatiste. On verrait alors se multiplier les effets pervers qui ont accompagné la vive croissance de l'économie souterraine et du travail noir, l'accroissement de la segmentation du marché du travail. La mise en place d'une économie et d'une société duales est en effet le mécanisme de compensation et d'auto-défense que la société a secrété pour atténuer l'extension de la socialisation et le coût qu'elle implique. Les entreprises et les particuliers tentent ainsi de récupérer le surplus qu'ils doivent verser à l'Etat. Il en résulte une multiplication des inégalités : inégalités engendrées par le dualisme lui-même (entre les travailleurs « exposés » et les travailleurs « protégés ») et les capacités fort variables qu'ont les individus et les groupes d'en jouer. L'effort social, théoriquement générateur d'une plus grande égalité, finit par multiplier les inégalités cachées et par disloquer les espaces d'identité collective (2).

Le scénario libéral produit des effets plus immédiatement visibles. Il implique automatiquement un retour en arrière, une réduction de la redistribution. C'est un scénario de régression sociale. Il suppose un Etat fort, prêt à faire face aux révoltes qui pourraient surgir. Dans tous les cas, il est lié à un déficit de légitimité. La reconstruction intellectuelle du néo-libéralisme ne saurait suffire à lui en donner une, même si sa force d'attraction sur les classes moyennes n'est pas négligeable. Au fond, ce scénario n'a de sens que s'il s'inscrit dans la perspective cynique d'une coalition sociale qui s'établirait au détriment exclusif de la minorité la plus démunie de la population. Il nous fait retourner plus de cent ans en arrière.

Ces deux scénarios sont ainsi diversement inacceptables. Il n'y a donc pas de solution positive à la crise de l'Etat-providence tant que l'on continue à s'inscrire dans le dilemme étatisation/privatisation. Aucun d'entre eux ne permet, en outre, de *penser les progrès sociaux de l'avenir*. Ils reposent l'un et l'autre sur l'hypothèse d'une certaine finitude du « développement social », comme si un certain état optimal avait été atteint et qu'il ne s'agissait que de le parfaire (scénario social-étatiste) ou de le remettre en cause pour des raisons d'équilibre économique conjoncturel (scénario libéral). Dans les deux cas, on ne raisonne qu'à partir des besoins sociaux tels qu'ils sont aujourd'hui exprimés et au moins partiellement pris en charge. On n'imagine pas que de nouveaux besoins, de nouvelles demandes sociales puissent émerger dans les années et les décennies à venir. Ces besoins existeront pourtant. Le droit à la culture, au

(2) Cf. par exemple les phénomènes d'éclatement de la classe ouvrière.



cadre de vie, etc., pourraient devenir aussi coûteux dans le futur que le droit à la santé. Si ces besoins sont ressentis comme des droits, il faudra reconnaître qu'ils doivent faire l'objet d'une redistribution. Le champ de la demande de «services publics» pourrait s'élargir à de nouveaux horizons. Aucun des deux scénarios n'offre de perspective pour en traiter : ce sont à la fois des scénarios de blocage social et de blocage face à l'avenir.

Il est donc urgent de sortir de cette alternative étatisation/privatisation. Comment ? Essentiellement *en redéfinissant les frontières et les rapports entre l'Etat et la société*. La question centrale que pose la crise de l'Etat-providence est en effet d'ordre sociologique et politique. Et raisonner uniquement dans les termes étatisation/privatisation revient à l'occulter en la réduisant en définitive à sa seule dimension financière. Le «qui doit payer les services collectifs ?» fait oublier le «qu'est-ce qu'un service collectif ?»

Dans cette perspective, il ne saurait y avoir une seule forme de l'avenir

«La gauche et ses démons»

Dans leur remarquable plaidoyer «Pour une nouvelle culture politique» (1), Pierre Rosanvallon et Patrick Viveret mettaient notamment le lecteur en garde contre les risques encourus par la gauche, du fait des insuffisances qui l'ont autrefois conduite à l'échec.

Considérant que ces insuffisances tenaient à «l'incapacité de la gauche à utiliser les énergies libérées dans le corps social par sa propre victoire» (p. 144), les auteurs rappelaient utilement qu'«un gouvernement de gauche se trouve très rapidement placé devant le choix suivant : accepter de satisfaire l'ensemble des revendications économiques au risque d'aggraver la situation (la gauche arrive régulièrement au pouvoir en France en période de crise économique) ou bien s'y refuser, en se coupant alors du mouvement social qui a assuré sa victoire. Choix en général étudé, car la gauche adopte traditionnellement ces deux attitudes successivement : «les accords Matignon» d'abord, puis «la pause» économique et sociale ensuite. C'est alors qu'on crie à la trahison. Ce qui n'a aucun sens. Car la cause réelle du phénomène, c'est ce mélange d'irréalisme économique et de

timidité sociale et culturelle qui conduit, d'abord au reflux, puis, le gouvernement se trouvant privé de son rapport de forces sociales, à la défaite.

Qu'on nous entende bien. Notre propos n'est pas ici de nier l'importance d'un certain nombre de transformations économiques (nationalisations, relèvement des bas salaires, relance de la consommation populaire, etc.) ou de nier que, dans un certain nombre de cas, l'intervention de l'Etat soit absolument nécessaire. Mais il nous paraît important d'inverser la démarche : se demander d'abord ce que les mouvements sociaux (syndicats, associations de consommateurs, mouvement écologique, secteur coopératif ou mutualiste, groupes de lutte sectoriels, etc.) peuvent transformer par eux-mêmes, de façon autonome ; examiner ensuite les blocages qu'ils rencontrent de façon à opérer les déblocages législatifs, juridiques, institutionnels nécessaires à la poursuite de ce processus d'expérimentation ; déterminer, enfin, quels sont les enjeux sur lesquels seule l'intervention directe et globale de l'Etat est de nature à engager d'autres transformations importantes.»

(1) Pierre Rosanvallon et Patrick Viveret. — *Pour une nouvelle culture politique*. — Paris, Ed. du Seuil, 1977. — pp. 145-146.

pour l'Etat-providence, elle sera nécessairement plurielle. Ce qu'il faut faire sortir de nos têtes, c'est l'idée que service collectif = Etat = non-marchand = égalité et que service privé = marché = profit = inégalité. *L'avenir de l'Etat-providence passe par la définition d'une nouvelle combinatoire de ces différents éléments.* Il s'agit de substituer à une logique univoque de l'étatisation une triple dynamique articulée de la *socialisation*, de la *décentralisation* et de l'*autonomisation* :

— *Débureaucratiser* et rationaliser la gestion des grands équipements et fonctions collectives : c'est la voie d'une *socialisation* plus souple. De grands efforts restent à faire dans ce domaine pour simplifier et améliorer la gestion, mais ce n'est pas une voie novatrice en elle-même.

— *Remodeler* et aménager certains services publics pour les rendre plus proches des utilisateurs : c'est la voie de la *décentralisation*. Elle vise à accroître les tâches et les responsabilités des collectivités locales dans les domaines sociaux et culturels.

— *Transférer* à des collectivités non publiques (associations, fondations, groupements divers) des tâches de service public : c'est la voie de l'*autonomisation*. C'est cette voie qui peut être la plus neuve et la plus intéressante pour répondre aux difficultés de l'Etat-providence et faire face aux besoins sociaux de l'avenir. C'est donc sur elle que nous allons concentrer notre attention.

Plus globalement, cette alternative à la crise de l'Etat-providence n'a de sens que si elle s'inscrit dans un triple mouvement de *réduction de la demande d'Etat*, de *réencastrement de la solidarité dans la société* et de *production d'une plus grande visibilité sociale*.

Réduire la demande d'Etat

L'Etat-providence s'est imposé depuis une centaine d'années comme la réponse quasi naturelle à la demande de progrès social. Les théoriciens et les hommes d'Etat libéraux n'ont cessé depuis lors de le déplorer, mais sans jamais s'avérer capables d'en freiner l'extension. Ils ont presque toujours été les spectateurs et même les acteurs d'un mouvement qu'ils critiquaient de façon radicale.

Mais d'un autre côté, les adversaires du libéralisme économique se trouvent dans une situation finalement identique : ils n'imaginent pas le progrès social sous une autre forme que celle du développement de l'Etat-providence. Du même coup, la limitation de l'Etat-providence ne peut avoir à leurs yeux qu'un sens régressif, réactionnaire, anti-social.

Dans les deux cas, ce qui est manqué, c'est l'analyse des *mécanismes sociologiques producteurs de la demande sociale d'Etat*. Celle-ci est considérée comme une donnée, positive ou négative, exogène au système économique et social ; elle renvoie à une conception purement instrumentale de l'Etat (qu'il

s'agisse de l'Etat minimal ou de l'Etat socialement actif). La demande d'Etat n'est expliquée qu'à travers des argumentations à prétention historique ou psychologique : la pesanteur de la tradition jacobine, le poids d'un passé insaisissable, le besoin de sécurité, la peur des responsabilités, etc. Explications qui ont toutes pour caractéristique de ne pouvoir donner lieu à aucune prise concrète, à aucune action, si ce n'est celle de la nécessairement lente transformation des « mentalités ».

C'est cette demande d'Etat qu'il nous faut analyser pour aborder sous un jour nouveau la question de l'Etat-providence. Il s'agit de la comprendre sociologiquement. Elle n'est en effet, comme je l'ai déjà suggéré, que la face complémentaire de l'extension de l'individualisme. Individu et Etat vont de pair ; les phénomènes de massification sociale accompagnent le mouvement d'atomisation du social. Ils ne sont pas contradictoires, mais logiquement complémentaires. Le lien social est tendu entre ces deux extrémités. Dans ces conditions, le système de satisfaction des besoins est lui-même bipolaire : c'est le marché ou l'Etat. Il n'y a pas d'espaces alternatifs de satisfaction des besoins. Les limites du marché, liées à la structure de répartition des revenus primaires ou à ses propres dysfonctionnements, renforcent ainsi mécaniquement la demande d'Etat dans tous les domaines. Tout le fonctionnement social est commandé par cette dualité. Il en résulte une extraordinaire *rigidité*. La crise de l'Etat-providence n'est pour une large part que la traduction du coût social exponentiel de cette rigidité. Les formes de solidarité étatique, le développement des services et des équipements collectifs ne suffisent plus à compenser les effets de l'atomisation sociale. L'hyper-socialisation par le haut ne permet plus de répondre aux demandes induites par la désocialisation à la base.

La demande d'Etat ne peut donc être considérée comme une variable exogène, autonome. Elle est une fonction de la *forme du social*, de sa densité, de sa texture. A la limite, si le social n'était qu'un réseau d'individus autonomes et séparés, l'Etat finirait par le recouvrir complètement : il serait la seule forme possible de la solidarité sociale, le seul mode d'expression de la vie collective (3). Réduire la demande d'Etat et *produire de la sociabilité* vont ainsi de pair. L'alternative à l'Etat-providence n'est pas d'abord d'ordre institutionnel, elle est principalement sociétale. Il s'agit de produire une société civile plus épaisse et de développer des espaces d'échange et de solidarité qui puissent être encadrés en son sein, et non pas « extériorisés » et projetés sur les deux seuls pôles du marché ou de l'Etat. Nous reviendrons sur ce point essentiel.

Ce n'est bien évidemment pas l'Etat lui-même qui peut être l'agent de cette recomposition sociale. L'Etat ne peut être le moyen de la réduction de la

(3) C'est pourquoi l'individualisme radical sur lequel se fondent les dénonciations les plus vigoureuses de l'Etat-providence (cf. Nozick) est logiquement obligé d'exclure de son champ la notion de « social » ou de « sociétal ».

demande d'Etat. Nous n'avons pas ici à décrire le processus de cette réduction, comme si elle pouvait être programmée. Mais il est par contre nécessaire de préciser certaines des *conditions* nécessaires à la réalisation d'une telle tâche par la société elle-même.

Aller en ce sens implique tout d'abord de produire un droit adéquat à la réalisation de cet objectif. Car le droit est également bipolaire : il est, lui aussi, à la fois centré sur l'individu (code civil) et sur l'Etat. L'individu souverain et autonome, en tant que représentant particulier et abstrait du genre humain, est la fin suprême du droit, en même temps que la limitation de ses libertés « extérieures » est la fonction unique du droit. L'Etat, du point de vue du droit, ne fait qu'hypostasier les volontés commandantes des individus en présupposant leur fusion dans une unité simple, il est « la multitude unie en une seule personne » (Hobbes). Cette perspective fondamentalement individualiste du droit, explique Gurvitch dans *L'idée du droit social*, fait que la soumission d'une multitude d'individus isolés et nivelés à la généralité abstraite de la loi apparaît comme la « seule manifestation possible de la communauté juridique, dépossédée de tous les caractères d'une véritable liaison concrète entre ses membres (4) ».

Dans ce cadre juridique individualiste-étatiste qui est le nôtre, il n'y a pas d'existence possible pour les formes de regroupements qui peuvent s'effectuer au sein de la société civile sous d'autre mode que celui de l'entreprise et de l'association. Et ni l'entreprise, ni l'association n'ont d'ailleurs engendré de droit autonome, lié à la spécificité de leur fonction sociale. C'est pour combler ce manque que Gurvitch, approfondissant la voie ouverte par Duguit et Hauriou, parlait de fonder une *théorie du droit social*. L'objectif était pour lui d'effacer le décalage qui existe entre les faits sociaux, qui ne peuvent être appréhendés seulement à partir de l'individuel ou de l'étatique, et le droit, en reconnaissant que les « communautés actives » doivent devenir des « faits normatifs », c'est-à-dire être productrices d'un droit autonome. « La théorie du droit social, écrivait-il, se propose de construire d'une façon juridique toute une série de faits sociaux habituellement rejetés en dehors de la science du droit : le rapport entre la couche organisée et la couche inorganisée de la vie sociale, le rapport de la « Société » et de l'« Etat », la naissance du droit dans chaque cellule sociale particulière (...), la vie spontanée du droit en marge des cadres prévus, etc. » (op. cit., p. 250-251). C'est seulement dans le cadre d'un tel effort juridique qu'il est possible de penser des formes non-étatiques de socialisation. Dans le domaine de l'entreprise, j'ai déjà montré dans *L'âge de l'autogestion* (Ed. du

(4) G. Gurvitch. — *L'idée du droit social*. — Paris, 1932. Réédité dans une version abrégée dans la revue *Cause commune*, n° 1/1978, p. 111-366, Paris, 10/18. Voir du même auteur l'*Essai d'une classification pluraliste des formes de sociabilité*, 1938, repris dans *La vocation actuelle de la sociologie*, tome I, « Vers la sociologie différentielle ». — Paris. PUF, 1968.

Seuil) le sens et les conséquences d'une telle démarche en matière de propriété des moyens de production en développant le concept de *dépropriation*.

La définition d'alternatives positives à l'Etat-providence suppose à la fois que des segments de la société civile (groupes de voisinage, réseaux d'entraide, structures de prise en charge d'un service collectif, etc.) puissent être reconnus comme des sujets de droits et des instances productrices d'un droit autonome par rapport à la loi d'essence étatique (5). On voit en effet sans cesse naître de telles «institutions sociales», mais celles qui sont formalisées en prenant le statut associatif restent fragiles car leur action ou leur intervention est toute entière soumise aux normes du droit étatique. Aller vers une société plus «flexible», moins rigide, implique que le droit devienne lui-même pluraliste, qu'il existe un droit social au moins partiellement indépendant du droit étatique (ce qui pourrait par exemple être le cas du droit produit par les conventions collectives par rapport au droit du travail).

C'est une immense révolution de nos représentations juridiques et politiques que rend ainsi nécessaire le dépassement de l'Etat-providence comme forme unique d'expression et de réalisation de la solidarité collective. Ce n'est qu'à ce prix qu'il sera possible d'en finir avec la coûteuse confusion entre le public et l'étatique. Un grand pas en avant serait déjà accompli si ce problème pouvait être considéré intellectuellement sous un jour nouveau.

Dans une perspective pratique, il devrait par exemple être possible de reconnaître un *droit de substituabilité* du social à l'étatique dans le domaine de certains services collectifs (en matière de garde d'enfants par exemple). Cela signifie que lorsque des individus se regroupent pour se rendre à eux-mêmes un «service public» ordinairement fourni par une institution spécialisée, l'Etat reconnaît, sous forme de déduction fiscale notamment, que leur initiative privée remplit une fonction de substitution publique. La seule façon de réduire de manière non régressive la demande d'Etat consiste à favoriser la multiplication de ces *auto-services collectifs* ou *services publics ponctuels d'initiative locale*. Tant que les frontières entre l'Etat et la société, le privé et le public resteront rigides, nous serons condamnés à payer un prix croissant pour un Etat-providence aux performances comparativement décroissantes.

Réencastrier la solidarité dans la société

L'Etat-providence correspond à une forme de réencastrement de l'économie dans le social en corrigeant et compensant les effets du marché. Sa crise, comme nous l'avons montré, tient principalement au mode de ce réencastrement plus qu'à son principe. Les mécanismes de production de la solidarité

(5) Voir à ce propos, l'important numéro spécial d'*Esprit*, mars 1980, sur «Droit et Politique».

sont devenus abstraits, formels, illisibles. Le développement des processus bureaucratiques, l'alourdissement croissant de la réglementation sociale se nourrissent de cette abstraction et la redoublent en retour. D'où une baisse d'efficacité relative. L'Etat-providence comme principe de médiation entre l'économique et le social finit par opérer de façon trop lointaine. Il surplombe la société de plus en plus haut. Le *détour* qu'il instaure entre l'individuel et le social est devenu trop grand.

Comment y remédier ? Il n'y a pas d'autre voie possible que de *rapprocher la société d'elle-même*. Il s'agit de la rendre plus épaisse, de multiplier les lieux intermédiaires de composition sociale, de réinsérer les individus dans des réseaux de solidarité directs. L'Etat-providence repose fondamentalement sur une lecture du social géographiquement indifférente. Il ne le pense pas en termes de proximité ou d'éloignement, de dissémination ou d'agglomération. Les mécanismes de redistribution, l'offre d'équipements collectifs ne sont pourtant pas indifférents aux modes de structuration du social dans l'espace, à la situation de l'individu dans l'espace social. La pauvreté, par exemple, ne peut pas simplement être définie par un critère de revenu. L'isolement, le lieu de vie (ville ou campagne) peuvent accroître les effets de revenu.

Mais qu'est-ce que rendre la société plus épaisse ? Il faut à ce propos lever une équivoque centrale : celle de l'utopie communautaire, de la formation de petits groupements dans lesquels les individus constitueraient une sorte de famille élargie presque auto-suffisante. Il est frappant de voir à ce propos que l'alternative à la société de marché, à l'individualisme et à la désocialisation, n'est souvent imaginée que sous ce mode nostalgique d'un *retour* à la forme communautaire.

La distinction méthodologique entre la communauté organique et la société individualiste, comme idéaux-types sociologiques, a fini par se transformer en un jugement de valeur. Il s'agirait de retrouver la «bonne» communauté contre la «mauvaise» société. A ce jugement de valeur s'est d'ailleurs logiquement associée une véritable mythologie historique concernant l'évolution de la structure familiale. De Bonald à Le Play, toute une «sociologie» traditionaliste s'est efforcée de construire un objet imaginaire : la famille patriarcale, élargie, vaste regroupement solidaire de générations. Il a fallu attendre les travaux de Philippe Ariès pour savoir que «l'évolution théorique, souvent décrite, de la famille étendue à la famille nucléaire ne correspond à aucune réalité (6)». On ne peut donc *revenir* à une forme de famille élargie. Si l'avènement de l'individu a de fait été globalement la caractéristique centrale de la modernité, ce mouvement ne saurait être affecté en lui-même d'un signe négatif ou servir de base à des reconstructions historiques trop hâtives. Le passage de la *Gemein-*

(6) Cf. Philippe Ariès. — *Histoire des populations françaises*. — Paris, Le Seuil, 1971 et *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. — Paris, Le Seuil, 1973.



Asile pour enfants

schaft (communauté) à la *Gesellschaft* (société) n'a pas été la transformation de solidarités généreuses en un égoïsme généralisé.

La *Gesellschaft* ne s'est au contraire développée que parce qu'elle est apparue comme un formidable instrument d'émancipation. La ville s'est indissociablement imposée comme espace de marché et espace de liberté ; elle rendait plus libre parce qu'elle multipliait les possibles, déterritoriaisait l'individu en le rendant indépendant du sol sur lequel il était assigné, le soustrayant au cercle répétitif et étouffant d'un univers cloisonné. La ville rend libre, dira-t-on souvent au XIX^e siècle. Ce mouvement n'a pas fini de s'opérer. Il serait illusoire de penser qu'il est achevé. Nous voyons au contraire partout encore à l'œuvre le travail de cette revendication d'indépendance qui est la marque de notre culture. Le développement du travail des femmes en est le signe : l'insertion dans le marché reste la condition d'une plus grande autonomie, malgré l'exploitation qu'elle implique. Nous commençons seulement à percevoir l'émergence d'une nouvelle révolution : le désir d'indépendance des enfants vis-à-vis des parents. En Suède, un mouvement revendique même le droit pour les enfants de « divorcer » d'avec les parents (l'indépendance financière est revendiquée comme un droit)!

L'échec des quelques tentatives communautaires des années 1960 et 1970 est lié à l'extraordinaire force de cette recherche d'autonomie et d'indépendance. On ne peut définir une alternative à l'Etat-providence en l'oubliant. Rapprocher la société d'elle-même ne peut être un mot d'ordre nostalgique et passéiste. Nous ne pouvons pas rêver à un nouveau «foyer» qui serait compensation de la socialisation par le marché. Comment concilier alors l'émergence de nouvelles formes non-étatiques de solidarité avec le désir d'autonomie ? Il n'y a pas de réponse théorique à cette question. Il ne s'agit pas de définir un idéal-type sociologique qui ne serait ni la communauté, ni la société ; d'imaginer un «modèle» social entre le holisme et l'individualisme, pour reprendre les termes de Louis Dumont (7). On ne peut pas confondre la définition d'une politique sociale avec la production d'un concept sociologique. Le «social-historique» n'est jamais l'expression pure d'un idéal-type quel qu'il soit : il est toujours enchevêtrement complexe, que le sociologue cherche justement à démêler.

L'Etat-providence serait d'ailleurs en faillite depuis longtemps si la société n'était que le simple reflet de la représentation qu'il s'en fait, si elle était pure collection d'individus, définitivement et radicalement atomisée. Notre société ne fonctionne que parce qu'elle contredit dans les faits, même partiellement et de façon limitée, la plénitude du schéma individualiste à travers lequel elle se représente. Certains sociologues, comme Agnès Pitrou, ont par exemple montré l'existence des réseaux souterrains de solidarité familiale, dont l'importance économique semble bien supérieure à ce qu'on imagine souvent (8). Le développement de l'économie souterraine dans la crise traduit également pour une part cette capacité du tissu social à produire en son sein des modes de résistance aux chocs extérieurs. Mais tous ces «amortisseurs» cachés, trop rarement pris en compte par les économistes ou les sociologues, ne sont plus, aujourd'hui, suffisants. Reconnaître leur existence est pourtant essentiel, car sans eux, la demande d'Etat aurait été bien supérieure à ce qu'elle a été. L'alternative à l'Etat-providence consiste à en reconnaître le rôle et à en favoriser le développement.

Ce sont toutes ces formes de socialisation transversales, qui vont de l'association formalisée à l'action commune informelle pour se rendre des services, qui peuvent permettre de réencastrier la solidarité dans la société. La condition première de ce développement de la *socialité* réside dans l'accroissement du temps libre. Encombrement du temps et rigidité sociale vont en effet de pair. Moins les individus disposent de temps libre, et plus ils sont à la fois demandeurs d'Etat et consommateurs sur le marché. Ils ne peuvent se rendre davan-

(7) Louis Dumont. — *Homo aequalis*. — Paris, Gallimard, 1977.

(8) Agnès Pitrou. — *Vivre sans famille ? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui*. — Toulouse, Privat, 1978.

tage de services mutuels, élargir leurs activités de voisinage, mettre en œuvre toutes formes de solidarité courtes que s'ils en ont le temps. Dans cette perspective, la réduction du temps de travail n'apparaît plus seulement comme une exigence économique de réduction du chômage, elle est la condition de l'apprentissage de nouveaux modes de vie.

Ce rapprochement de la société elle-même ne doit donc pas être compris dans un sens étroit (constitution de micro-collectivités stables et fermées). Elle passe au contraire par la multiplication des appartenances temporaires ou limitées. Cette multi-socialisation, ce pluralisme des formes de sociabilité, n'est pas une contrainte mais au contraire un élargissement de la liberté de chaque individu.

Accroître la visibilité sociale

Sortir de l'alternative privatisation/étatisation, réencastrer la solidarité dans la société. Ces deux conditions pour définir une alternative à l'Etat-providence traditionnel, notamment en matière de prise en charge des besoins sociaux émergents, ne doivent pas faire oublier que ce dernier continuera à jouer le rôle central de mise en œuvre des solidarités. Leur fonction consiste essentiellement à permettre de fonder une nouvelle étape du développement social, sans remettre en cause l'existence de systèmes nationaux dans la plupart des grands domaines. Mais ces grands systèmes sont de plus en plus appelés à être conçus comme le support d'une solidarité de base qui doit être élargie, complétée, précisée à travers la mise en œuvre de systèmes plus décentralisés ou d'actions courtes directement portées par des rapports sociaux concrets.

On ne peut pourtant pas se contenter de penser en ces termes. C'est également l'Etat-providence traditionnel qu'il s'agit de remodeler. Sa gestion peut d'abord être améliorée et débureaucratisée, mais les tentatives de simplification et de rationalisation menées dans ce domaine sont presque toujours contrecarrées ou annulées par la prolifération réglementaire. Celle-ci trouve sa source dans la volonté de ne laisser dans l'ombre aucun cas imprévu, de saisir chaque situation particulière. Seule la décentralisation des services, des procédures et du contentieux peut permettre de juguler cette inflation réglementaire dont le coût est fort élevé (9).

Mais il y a plus important encore. La crise de l'Etat-providence provient de blocages *externes*, autant que de blocages bureaucratiques internes. L'expression mécanique et abstraite de la solidarité, le doute sur les finalités engendrent des processus de fuite devant l'Etat-providence. Il fonctionne comme

(9) On sait par exemple que le coût de fonctionnement de la Caisse d'assurance maladie de la région parisienne est proportionnellement deux fois plus élevé que celui des caisses de province.

une boîte noire, un gigantesque interface. La redistribution financière qu'il opère finit par être considérée comme presque complètement déconnectée des rapports sociaux sur lesquels elle porte. *L'interface opacifie le social*. Les solidarités réelles sont tellement recouvertes par des mécanismes anonymes et impersonnels qu'elles ne sont plus perçues. Dans la société capitaliste, disait Marx, les rapports sociaux des hommes entre eux revêtent la forme fantastique d'un rapport des choses entre elles. De la même façon on peut dire que dans la société «social-étatique», les rapports de solidarité entre les hommes prennent la forme d'une somme de rapports éclatés entre les individus et le «système». Salaires, prix, profits, impôts, cotisations sociales sont perçus comme des variables économiques déconnectées de leur support social réel.

Comment y remédier ? Il n'y a qu'une solution : *accroître la visibilité sociale*, laisser affleurer plus distinctement le mouvement de la société. Ce n'est certes pas toujours très confortable intellectuellement. Il est plus facile de ne voir que l'individu face au «système», de ne considérer la société qu'au travers de schémas théoriques, de ne voir que l'opposition des riches et des pauvres, du prolétariat et de la bourgeoisie en action. Ces simplifications, ces aveuglements ont un coût élevé. Ils produisent une rigidité sociale croissante, justifient tous les égoïsmes et les corporatismes, rendent difficile, voire impossible, le changement social.

Rendre le social plus lisible, la société plus visible à elle-même, c'est au contraire permettre la formation de relations de solidarité plus réelles, même si l'établissement des procédures qui les règlent doit être plus conflictuel (10).

Or aujourd'hui, nous voyons au contraire que tous les mécanismes de prélèvements sont devenus aussi invisibles que possible. L'Etat-providence fonctionne dans un certain brouillard. Peu de salariés connaissent le montant réel des charges liées à leur salaire (la notion de salaire brut n'a aucun sens, ni pour l'entreprise, ni pour le travailleur). La TVA, qui représente près de la moitié des recettes fiscales, est un impôt «indolore» dont les consommateurs n'apprécient pas le poids ; seul l'impôt sur le revenu donne lieu à un prélèvement clairement mesurable par les intéressés. Il n'y a plus aucun moyen pour les individus de voir le rapport entre des prélèvements individuels et leur utilisation collective. Il en résulte une irresponsabilité généralisée.

L'Etat-providence ne peut être mieux accepté que si les mécanismes qu'il met en œuvre sont explicites pour tous. Cet effort de vérité n'est certes pas sans risques. Il oblige à prendre en compte toutes ces réalités que les concepts macro-sociologiques usuels refoulent ou gomment : les petits privilèges, l'extrême hétérogénéité de la condition salariale, les disparités de traitement fis-

(10) En matière de négociations de salaires dans le secteur public, on sait ainsi qu'une véritable politique contractuelle, malgré ses limites, n'a pu voir le jour qu'après la mise au point de procédures permettant de constater les situations réelles et leur évolution.

cal, etc. La visibilité a un coût. Elle peut engendrer des tensions et des conflits. La difficulté du face à face lucide des individus et des groupes est illustrée par les résistances que rencontrent dans certains cas les expériences de publicité des revenus, des salaires ou des contributions fiscales. Une société totalement visible, où chacun vivrait sous le regard de tous, serait certes invivable. Girard a bien montré comment les sociétés ont besoin de produire des mécanismes qui limitent les effets explosifs d'un face à face radical. Mais nous sommes fort loin d'en être là. Nous en sommes même trop loin. Car quoi de plus normal que l'expression de la tension née du vivre ensemble, tension dont la lutte des classes n'est qu'une manifestation particulière ? La démocratie n'est-elle pas au contraire le lieu d'expression et de traitement de cette difficulté, dont l'affrontement de partis opposés est le signe ? Dire conflit et dire société, c'est la même chose. La conflictualité reconnue est au cœur du processus d'auto-engendrement du social. L'idéal démocratique ne consiste pas à nier ou à gommer les conflits sous couvert d'improbable « consensus », mais à les rendre productifs et constructifs. Accroissement de la visibilité sociale et développement de la démocratie vont de pair dans ce sens.

L'illusion suprême qu'entretient l'Etat consiste à rendre chacun intimement persuadé qu'il a un intérêt *singulier* à l'opacité sociale, comme si la société pouvait être autre chose qu'un jeu à somme nulle en dernier ressort. Illusion qui se retourne d'ailleurs contre lui, car chacun est alors fondé à voir en lui un miraculeux opérateur de positivité. Du coup, c'est l'Etat qui devient la « victime émissaire », aussi systématiquement accusé de tous les maux qu'il est censé par ailleurs pouvoir répondre à toutes les demandes. Le coût de l'interface est finalement extrêmement élevé.

Pourquoi alors cette peur de la visibilité décelable à bien des indices ? Recèle-t-elle un piège ? Tout simplement parce qu'elle ne peut s'appréhender de façon statique. Elle instaure une dynamique sans fin de l'interrogation sociale. Elle oblige la société à se poser de façon radicale la question de son devenir. Or, cette question, nous sommes accoutumés à lui donner des réponses stéréotypées en recourant au Panthéon usuel des valeurs démocratiques : la liberté, l'égalité, la justice. Mais dès qu'elles doivent être mises en œuvre, ces valeurs perdent leur dimension d'évidence. L'égalité, oui, mais quelle *égalité* ? Et qu'est-ce, au juste, que l'égalité ? La similitude des rémunérations ou la « réduction » des inégalités ? Une « juste » répartition des fruits de la croissance ? Mais quelle est la norme de ce juste ?

Nous touchons là au profond de ce qui fait le cœur de la démocratie : la formation d'une raison collective de l'être ensemble, la production de normes négociées (11). La crise de l'Etat-providence est dans cette mesure le signe

(11) Mouvement que des auteurs comme Rawls cherchent à arrêter en supposant qu'il est possible d'édicter des règles *définitives* définissant ce qui est juste.

d'un déficit d'identité culturelle de notre société. Celle-ci est muette, rétractée, ne peut rien dire d'elle-même et ne pense pas son avenir. Débloquent l'Etat-providence, c'est donc aussi réanimer des espaces publics et démocratiques dans lesquels la société puisse faire travailler sur elle-même de façon lucide ces questions essentielles (12).

Accroître la visibilité sociale, c'est aussi faire émerger de façon plus localisée les besoins et les aspirations. C'est permettre que se greffent sur leur expression des formes de socialisation transversales et des solidarités courtes. La solidarité ne peut pas également avoir une dimension *volontaire*. L'autre est indissociablement *socius* et *prochain*. Je suis institutionnellement solidaire de tous les *socii* à travers l'Etat-providence, mais je suis immédiatement solidaire que de quelques réseaux de «proches». La justice ne peut pas être seulement légale. La «morale sociale» ne peut pas être totalement absorbée et englobée par la loi. C'est une illusion dangereuse qui est entretenue par notre représentation de l'Etat comme providence laïque.

L'exemple de la société anglaise est particulièrement intéressant à analyser de ce point de vue. Alors même que l'Etat-providence y est plus développé qu'en France, on compte près de six millions de «volontaires» dans ce pays. Les «associations de bons voisinages» (*good neighbour scheme*) y ont tissé des réseaux très denses d'échanges locaux, d'entraide, de prestations réciproques de services, etc. Depuis 1977, un organisme d'information sur cette floraison d'initiatives, le Mutual Aid Center (MAC), fonctionne comme pôle d'échange des expériences. «Nous avons la certitude, dit l'un de ses responsables, qu'il y a de nombreux domaines où il vaut mieux se débrouiller soi-même et aider ses voisins que compter sur un Etat lointain et surchargé» (13). Le MAC a même lancé une station de radio centrée sur les informations concernant ces réseaux. Résultat : alors que la situation économique en Grande-Bretagne est plus mauvaise que partout ailleurs en Europe, le développement de cette socialité a permis à la société anglaise de limiter le choc de la baisse du pouvoir d'achat monétaire (près de 30 % en sept ans !). Ce qui a été dans ce pays un moyen de défense sociale ne pourrait-il pas être ailleurs un vecteur de développement social ?

(12) On pourra consulter à ce propos Nberto Bobbio, «La democrazia et il potere invisibile» in *Rivista italiana de scienza politica*. Bologna, n° 2/1980. Bobbio montre bien comment la démocratie ne peut se concevoir que comme «pouvoir visible». (Le mécanisme de la représentation politique ne prend d'ailleurs sens que dans cette perspective). Pour Bobbio, le risque de dégradation de la démocratie est lié au fait que des formes de pouvoir invisible se développent : le *criptogoverno* (les services secrets, les pouvoirs occultes) et le *sottogoverno* (lié au rôle de l'économie souterraine). Décomposition économique-sociale et décomposition démocratique vont ainsi de pair. (13) Cf. Annie Battle. — «Inventer la vie en Grande-Bretagne». — *Le Monde*, 7 avril 1981.

L'espace post social-démocrate

Pendant près de trente ans, les sociétés industrielles démocratiques se sont implicitement ou explicitement développées dans le cadre du compromis keynésien qui réglait les rapports entre l'économique et le social dans un jeu à somme positive. Ce modèle était fondé sur le développement de l'Etat-providence et sur la négociation collective. L'Etat-providence régissait les rapports entre l'Etat et la classe ouvrière et traduisait le poids économique et politique de celle-ci, que ce soit sous une forme institutionnalisée (dans les social-démocraties) ou sous la forme plus instable d'un simple rapport de force dans les faits (cas des autres pays capitalistes). La négociation collective, de son côté, servait de cadre aux rapports entre le patronat et les syndicats, avec une intensité certes variable selon les pays.

Ce modèle est en train d'éclater dans les faits avec la déstabilisation de ces deux pôles essentiels de régulation jointe (indissociablement économique et sociale). Le ralentissement de la croissance et les nouvelles données de l'activité économique tendent d'abord à remettre en cause la tendance antérieure de progression de l'Etat-providence. Les conditions de la régulation économique et celles de la régulation sociale ne convergent plus. La négociation collective est ensuite en train de changer de nature avec le développement de la segmentation du marché du travail et les phénomènes d'éclatement de la classe ouvrière (14) (multiplication des statuts, délocalisation productive, disjonction entre «entreprise juridique» et «entreprise réelle», etc.). Celle-ci n'avait de sens que dans le contexte d'un espace social relativement homogène qui pouvait être appréhendé globalement. Aujourd'hui, c'est le démantèlement de cet espace social relativement unifié qui devient pour les entreprises le principal moyen de régulation économique du coût social. L'enjeu n'est plus seulement dans le contenu de la négociation sociale mais dans son *champ*. C'est la forme et la configuration de l'espace social lui-même qui constituent l'objet central de la régulation.

Le modèle keynésien est donc en crise de ce double point de vue. Essoufflement de l'Etat-providence et perte de substance des formes classiques de la négociation collective vont de pair. Il devrait «logiquement» en résulter un aiguisement de la lutte des classes. Les conditions du partage salaires/profits sont par exemple plus brutales, elles ne sont plus englobées dans un mouvement général de croissance économique : les rapports sociaux s'expriment de plus en plus dans le cadre d'un jeu à somme nulle. Et pourtant, rien de tel ne se produit. La désagrégation de l'espace keynésien semble, contre toute attente,

(14) Cf. sur ce thème, J. Julliard, E. Maire, P. Rosanvallon, A. Touraine, B. Trentin. — *Crise et avenir de la classe ouvrière*. — Paris, Le Seuil, 1979 et A. Gorz. — *Adieux au prolétariat*. — Paris, Galilée, 1979.

s'opérer sans heurts majeurs. Pourquoi ? On ne peut pas seulement invoquer pour l'expliquer le recul numérique des forces syndicales ou l'insuffisance de la mobilisation sociale qui serait due à un aveuglement collectif sur la gravité de l'enjeu (aveuglement naturellement entretenu par la puissance maléfique de «l'idéologie dominante»). La raison majeure de cette sorte de consentement aux effets de la crise du modèle keynésien repose essentiellement, me semble-t-il, sur le fait que celui-ci n'apparaît plus comme un objectif positif, un vecteur de progrès social. La crise de l'Etat-providence s'inscrit dans un contexte de scepticisme diffus à son égard, de la part de ceux-là mêmes qui pouvaient en apparaître comme les principaux bénéficiaires. Cette défiance s'est exprimée sous un double mode.

Dans un premier temps, dans les années 1970, avant même la crise économique, ce sont les rapports de l'Etat et de la société qui ont fait l'objet d'une critique diffuse. C'est l'Etat, de façon assez générale et assez vague, qui était mis au banc des accusés, que ce soit dans une optique libertaire ou dans une

Entre l'Etat et la société civile (1)

La France, engagée dans une expérience socialiste, peut fournir, du fait de ses traditions historiques et de son poids politique, qui reste important sur le plan international, un point d'appui considérable pour le développement de luttes et d'expériences nouvelles dans le monde. Encore faut-il que la génération politique qui aura peut-être à conduire notre pays au lendemain des élections législatives de 1978 ait une conscience claire de ces nouveaux enjeux politiques. Trop d'espérances sont nées en France et à l'étranger pour qu'une expérience de gauche se solde exclusivement par un meilleur ajustement entre les besoins sociaux et l'appareil productif ! Pour faire face à ces tâches la responsabilité du parti socialiste est considérable. Même s'il n'est pas, loin de là, le facteur exclusif du changement social en France, il en est au moins l'élément décisif. Chacun sent aujourd'hui que si ce parti n'était pas à la hauteur de sa tâche, s'il devenait uniquement le creuset d'une nouvelle classe politique sans autre ambition que d'occuper l'Etat, alors c'en serait fait, et sans doute pour longtemps, de la possibilité

d'engager ce pays dans une nouvelle direction. Peu de forces politiques ont eu au cours de ces cinquante dernières années autant d'atouts pour réussir : le parti socialiste a réussi à créer les conditions d'une unité de la gauche qui ne remet pas en cause sa propre force et son identité. Il peut être [...] le creuset privilégié d'une nouvelle culture politique, d'un autre type de militantisme et d'une stratégie du changement social qui renonce à la vieille problématique du renforcement de l'Etat. [...]

Tous ces atouts, le parti socialiste n'a pas le droit de les gaspiller. Les difficultés et les contraintes qui seront celles d'une expérience de gauche, la lourdeur de l'héritage légué par la droite seront telles que la gauche socialiste aura besoin de toutes ses forces pour y faire face. Elle aura bien besoin alors de militants ayant appris à agir et à penser librement, soudés par une commune culture politique plus que par des règles de discipline, capables d'imaginer et d'intervention, autonomes et non justificateurs zélés des consignes d'un parti ou d'un Etat.

(1) Extrait de Pierre Rosanvallon et Patrick Viveret. — *Pour une nouvelle culture politique*. — Paris, Ed. du Seuil, 1977. — pp. 154-155.

optique libérale (les deux démarches s'entremêlant souvent d'ailleurs). La revendication autogestionnaire a exprimé ce mouvement dans l'espace politique socialiste : critique des technologies centralisatrices de gestion, valorisation du changement social par le bas, développement du thème de l'expérimentation. L'émergence d'une « nouvelle culture politique » traduisait ce mouvement et cherchait à donner un sens stratégique positif à ce refus du « social-étatisme » (15). Face au modèle keynésien, un *modèle autogestionnaire* cherchait sa voie. Dans un second temps, c'est le socle sociologique du modèle keynésien qui s'est fissuré. Celui-ci était fondé sur une représentation bipolaire du social, appréhendée en termes de classes. De nouveaux champs de conflictualité sociale sont apparus, non réductibles pour ceux qui en étaient les acteurs au seul affrontement traditionnel de classe : rapports hommes/femmes, dirigeants/dirigés, Etat/régions, etc. Ni l'Etat-providence, ni la négociation collective ne constituaient des instruments de régulation adéquats de ces phénomènes. Mais ces mouvements gardaient pour caractéristique d'avoir une *dimension collective*. Ils fondaient des identités collectives même s'ils n'avaient pas de tradition organisationnelle structurée. La question de leur rapport avec les formes politiques classiques (partis, syndicats) était donc posée.

Tout l'effort d'Alain Touraine (16) peut se comprendre dans cette perspective : analyser l'émergence de nouveaux mouvements sociaux qui structureraient un *espace néo-keynésien*, remplissant des fonctions équivalentes à celles du syndicalisme dans l'espace keynésien classique. La démarche est parallèle à celle des promoteurs du modèle autogestionnaire, mais la perspective est quelque peu différente. Ces derniers pensaient essentiellement à une correction du modèle keynésien par le développement de technologies sociales et politiques plus décentralisées et autonomes. Touraine s'inscrit au contraire dans l'optique plus globaliste du néo-keynésianisme dans lequel un mouvement social jouerait un rôle central (c'est en ce sens qu'il reste marxien au sens fort du terme).

Au seuil des années 1980, un nouvel élément de sape des fondements du modèle keynésien est en train d'émerger : c'est la *diffraction du social*. Cette diffraction a plusieurs dimensions. Elle traduit d'abord l'éclatement de l'espace économique auquel correspondent à la fois la segmentation du marché du travail et le développement de l'économie souterraine. Elle accompagne ensuite tous les phénomènes de retrait social, de recherches d'alternatives individuelles dans le labyrinthe des segments, des statuts, des réglementations : un nombre croissant d'individus finit par estimer qu'il est plus avantageux de déterminer son propre chemin critique dans le grand graphe social — pour

(15) Cf. P. Rosanvallon et P. Viveret. — *Pour une nouvelle culture politique*. — Paris, Le Seuil, 1977.

(16) Voir le programme de sa recherche sur les nouveaux mouvements sociaux qu'il expose dans *La Voix et le regard*. — Paris, Le Seuil, 1978.

employer le langage de la recherche opérationnelle — que d'améliorer sa condition dans le cadre d'une avancée collective. Les rapports de l'individuel et du collectif s'en trouvent bouleversés et les organisations collectives, dont les syndicats, en mesurent chaque jour les conséquences dans la tendance à la baisse de leurs effectifs et dans le rétrécissement de l'activité militante traditionnelle.

Ce phénomène de diffraction du social se caractérise actuellement par son ambiguïté. Il est à la fois signe d'un retrait réactionnaire, d'un mode de vie entropique et symptôme de l'ébauche de nouveaux rapports sociaux marqués par la recherche d'une plus grande proximité sociale, critique d'un «collectivisme» pesant. Il marque dans tous les cas une crise de la *forme du social*, du mode de composition des individus dans un système social. Dans ce contexte, c'est le concept même de la régulation économique ou sociale qui tend à perdre son sens. Les notions de politique économique ou de politique sociale ne sont plus adaptées à cet espace diffracté, traversé par de multiples réseaux et d'innombrables strates, véritable pâte feuilletée. Il y a *dissémination* des mécanismes de régulation sociale dans l'épaisseur de ces espaces (17). C'est un modèle de régulation éclatée, *intro-sociale*. Ce modèle peut être positif s'il fonde une société flexible, plus autonome. Mais il peut également se développer sous la forme perverse d'une société duale. Le mouvement de diffraction du social, comme le mouvement de critique de l'Etat, sont *largement indéterminés* dans leurs issues. Ils peuvent à la fois conduire à l'individualisme et au libéralisme classiques ou fonder de nouvelles perspectives sociales et politiques. C'est en fonction de cette indétermination qu'il faut comprendre l'ambivalence de cette sorte de consentement aux effets de la crise du modèle keynésien.

Face à cette crise, il y a donc deux modèles émergents : le modèle autogestionnaire, correspondant à une nouvelle conception des formes du politique, et le modèle intro-social, attaché à une nouvelle configuration des formes du social. Je résume dans le tableau suivant les caractéristiques de ces trois modes de régulation, liés à des pratiques et à des représentations différentes du social.

Avec la faillite du modèle keynésien comme mode central et unique de régulation, c'est l'idée social-démocrate ou socialiste qui se trouve interrogée dans ses fondements. C'est la principale marque de l'affaiblissement de la perspective social-démocrate : elle ne sait plus se penser que dans une optique défensive. Et il n'y a pas de retour en arrière envisageable, il n'est pas possible de restaurer l'image d'une social-démocratie mobilisatrice. Impossible d'oublier et de gommer les défiances dont elle fait l'objet, les mutations socio-culturelles qui la mettent en porte-à-faux. N'avoir comme objectif que de revenir à

(17) La tentative des économistes de circonscrire et de mesurer l'économie informelle traduit leur essai de ramener cet espace complexe à leurs catégories usuelles. Volonté de classer les espaces non keynésiens dans une seule grande catégorie souterraine.

Les trois modes de régulation de l'espace post social-démocrate			
	<i>Régulation keynésienne</i>	<i>Régulation autogestionnaire</i>	<i>Régulation introsociale</i>
Objet de la régulation	Rapports de classe (capital/travail)	Rapports Etat/Société civile (base/sommet)	Rapports individus/sociétés (individuel/collectif)
Agents sociaux correspondants	Etat, patronat, syndicat (et partis éventuellement correspondants)	Mouvements sociaux, groupes de base	Individus, familles, groupes de voisinage, etc.
Enjeu central	Economique : partage de la croissance (emploi, revenus, équipements collectifs)	Socio-politique : les formes du politique (décentralisation, autogestion, expérimentation sociale)	Sociétal : les formes du social (structure et flexibilité)
Espace de régulation	Unique et homogène : la nation, inscrite dans une division internationale du travail stable et limitée	Double : décentralisé dans la société civile et centralisé dans la société politique (espace public démocratique)	Multiple et déterritorialisé, visible et invisible
Mode de régulation	Global : négociation collective + Etat-providence	Local (auto-régulation) et global (démocratie)	Disséminé et encastré dans le tissu social

un espace keynésien, c'est se condamner à l'échec et permettre aux forces néolibérales de récupérer à leur profit l'ébranlement des formes politiques et sociales de ce compromis keynésien. Ce qui résistera le mieux dans le modèle keynésien, ce seront d'ailleurs paradoxalement ses aspects les plus négatifs. Des coalitions disparates — tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Etat — empêcheront le démantèlement de l'Etat-providence et seront relativement capables d'en maintenir l'ossature formelle dans une perspective de défense de l'emploi des fonctionnaires et de maintien des traditions réglementaires. Il n'existerait plus qu'à l'état de machinerie morte.

D'un autre côté, certaines forces syndicales en position de force stratégique pourront continuer à négocier des contrats de travail dans des conditions favorables. Mais elles deviendront des sortes de puissants noyaux de corporatisme dans un rapport de forces sociales globalement affaiblies. Si aucune alternative positive à l'Etat-providence n'est proposée par ceux qui en bénéficient le plus,

nous irons vers une société bâtarde dans laquelle le renforcement des mécanismes de marché coexistera avec le maintien des formes étatistes rigides et le développement d'une corporation sociale partielle. Ce type de société reposera sur une addition de dualismes, engendrant à la fois des blocages et de nouvelles injustices. Il serait insupportable socialement et inefficace économiquement. L'alternative n'est donc pas entre le maintien nostalgique du modèle keynésien et le néo-libéralisme « pur », elle est pratiquement entre un modèle pseudo-libéral rigide et ce que j'appelle la *post social-démocratie*. L'espace post social-démocrate repose sur la réduction du rôle du modèle keynésien et sur sa combinaison avec les modes de régulation autogestionnaire et intro-social.

C'est seulement dans cette perspective qu'il est possible de définir un *compromis social* qui produise des effets équivalents à ce que représentait le compromis social-démocrate dans le cadre de l'espace keynésien. Son objet central concernerait les formes du social et du politique. Il consisterait à échanger la possibilité d'une plus grande flexibilité de l'activité économique et d'une certaine débureaucratiation de l'Etat contre la reconnaissance d'une autonomie accrue des personnes et des groupes qui serait garantie par des acteurs collectifs (dont les syndicats) et des institutions. Il s'agirait d'un *compromis qui reviendrait ainsi à échanger réciproquement des flexibilités et des rigidités*. Les syndicats accepteraient par exemple une plus grande mobilité de la force de travail en échange d'un accroissement de leur rôle dans l'entreprise et dans la politique économique. Réduction des rigidités syndicales contre réduction des rigidités patronales ; accroissement des flexibilités des organisations contre accroissement des flexibilités des individus. Il n'y a pas aujourd'hui d'autre schéma qui puisse être envisagé étant donné le rapport des forces sociales dans les sociétés industrielles. C'est un schéma de compromis, c'est-à-dire qu'il repose à la fois sur des concessions réciproques et sur un échange globalement avantageux pour les différentes parties en présence. Si ce compromis n'a pas lieu, c'est aux conditions relatives du seul patronat que se feront les baisses de rigidités et les accroissements de flexibilité.

D'une façon plus générale, on peut définir le compromis post social-démocrate comme l'imbrication d'un triple compromis :

— Compromis avec le patronat, d'ordre socio-économique. Les conditions de la réduction et de l'aménagement du temps de travail en constituent le premier enjeu exemplaire. Dans le cas de la France, il est en outre important que ce compromis ait également une dimension keynésienne classique, dans la mesure où le déficit des procédures de négociation collective y est particulièrement marqué, comparativement au système des relations professionnelles qui prévaut dans la plupart des autres pays.

— Compromis avec l'Etat, d'ordre socio-politique. Il a pour objet d'échanger la stabilisation de l'Etat-providence à son niveau actuel contre un accroissement des possibilités d'expérimentation et de substitution d'auto-services col-

lectifs à la demande d'Etat classique. Il implique également un élargissement des libertés civiles.

— Compromis de la société avec elle-même. Il a pour objet de procéder à un déblocage de l'Etat-providence et de permettre l'expression de solidarités négociées et non plus subies dans le cadre d'une plus grande visibilité sociale. C'est un *compromis démocratique*, redonnant un sens concret à l'idée de contrat social. On comprend dans cette mesure que le développement d'un espace post social-démocrate soit lié à l'entrée dans une nouvelle étape de la vie démocratique ; il est inséparable de la constitution d'un véritable *espace public démocratique*, qui soit le lieu du travail lucide de la société sur elle-même.

La constitution d'un espace post social-démocrate suppose ainsi que ce triple compromis puisse se réaliser. Il ne s'agit pas de substituer cette perspective à celle d'un projet plus exigeant comme celui du socialisme autogestionnaire. Mais force est de reconnaître que la réalisation de ce dernier n'est pas actuellement à l'ordre du jour dans le court terme. L'horizon post social-démocrate, tel que je le définis, est pourtant le seul qui ne soit pas contradictoire avec un tel objet, même s'il n'en réalise que certains aspects dans le cadre nécessaire d'un compromis social. Il définit l'optimum du possible dans le cadre des contraintes qui traversent la société française.

Crise ou mutation du syndicalisme français ?

Patrick Lemattre (1)

Perte d'adhérents, cotisations en déclin, crédibilité discutée, sont révélateurs d'une crise du syndicalisme français, résultant pour partie de la crise économique et des échecs passés de la gauche. Les élections françaises de mai et juin 1981 inverseront-elles la situation ? Sans doute est-il trop tôt pour en juger, mais Patrick Lemattre dresse ici un utile panorama des causes de la « crise » du syndicalisme français, des enjeux auxquels il est aujourd'hui confronté et de ses évolutions possibles.

Le problème est trop vaste pour être traité ici en détail, mais vue la priorité accordée aujourd'hui aux procédures de négociations collectives, il nous semblait utile, avec ce texte et celui de Solange Passaris, de dresser un premier portrait d'acteurs sociaux, qui feront l'objet d'une étude plus approfondie dans un numéro spécial de la revue au début de 1982.

Perte d'adhérents, rentrée plus difficile des cotisations, désenchantement et doute chez certains militants, crédibilité discutée dans l'opinion — un récent sondage du *Nouvel Observateur* ne fait-il pas apparaître que 46 % des Français interrogés ne font pas confiance aux syndicats contre 42 % qui expriment un avis contraire — mots d'ordre moins suivis, ralentissement dans la création des sections syndicales d'entreprise, lente érosion du nombre de salariés votant pour les organisations syndicales lors des élections professionnelles, baisse de la diffusion des journaux syndicaux : cette convergence de symptômes conduit au même constat, celui de la crise du syndicalisme français.

Deux séries d'événements ont marqué ces dernières années l'univers syndical en France, déjà largement dominé par la faiblesse du taux de syndicalisation, la division et la concurrence des organisations : la crise économique

(1) Professeur-Associé au Centre d'Enseignement Supérieur des Affaires (CESA), HEC - ISA - CFC.

d'abord, avec son cortège de fermetures d'entreprises, de licenciements et de restructurations, la rupture de la gauche ensuite et son corollaire, l'échec de mars 1978.

La nouvelle donne politique, intervenue en mai et juin derniers, peut-elle inverser cette évolution ? Va-t-on assister à un flot d'adhésions selon un phénomène comparable à celui de 1936 ? Ou, dans l'autre sens, à un désengagement accru des adhérents vis-à-vis de leur organisation syndicale, estimant que la victoire politique et parlementaire les garantit déjà pleinement ?

Une crise ne comporte pas seulement des éléments destructeurs. Dans la langue chinoise le mot crise peut s'écrire selon deux idéogrammes. Le premier signifie «risque et danger» : il correspond à un syndicalisme qui refuserait le constat d'une société qui bascule économiquement, socialement, politiquement, culturellement. Le second veut dire «possibilité et potentiel» : c'est l'image d'un syndicalisme en mutation.

Les éléments d'un diagnostic de crise

Le diagnostic de la situation actuelle des organisations syndicales peut être mené selon quatre optiques complémentaires :

- la démobilisation et le désengagement issus de la crise économique et de la crise culturelle ;
- la segmentation accrue du monde du travail ;
- la montée de nouvelles aspirations et le non-renouvellement des politiques revendicatives ;
- l'accroissement de la concurrence que rencontrent les syndicats.

Un contexte économique et culturel peu favorable

La montée du chômage a conduit souvent à une grande démobilisation des salariés : celle des chômeurs et demandeurs d'emploi d'abord, isolés par rapport aux champs d'action classiques des organisations syndicales ; celle des salariés qui bénéficient de la garantie de l'emploi, pas toujours attentifs à la dégradation de celui des autres ; celle de ceux qui, devant la crainte du chômage, se tournent plutôt vers une stratégie de repli et de protection individuelle que vers un surcroît de solidarité.

Le manque de crédibilité des solutions économiques mises en avant par les organisations syndicales, la stratégie du refus de l'austérité exprimée par certaines d'entre-elles, inadéquate aux yeux de beaucoup de salariés face à l'ampleur des problèmes, la subordination de l'action purement syndicale à la conquête du pouvoir politique par la voie électorale qui a largement dominé la CGT et la CFDT pendant de nombreuses années, ont abouti à un désengagement accentué des salariés par rapport à l'action syndicale, en particulier au

niveau des organisations les plus enclines à soumettre les nouvelles réalités économiques et sociales aux dogmes et schémas traditionnels.

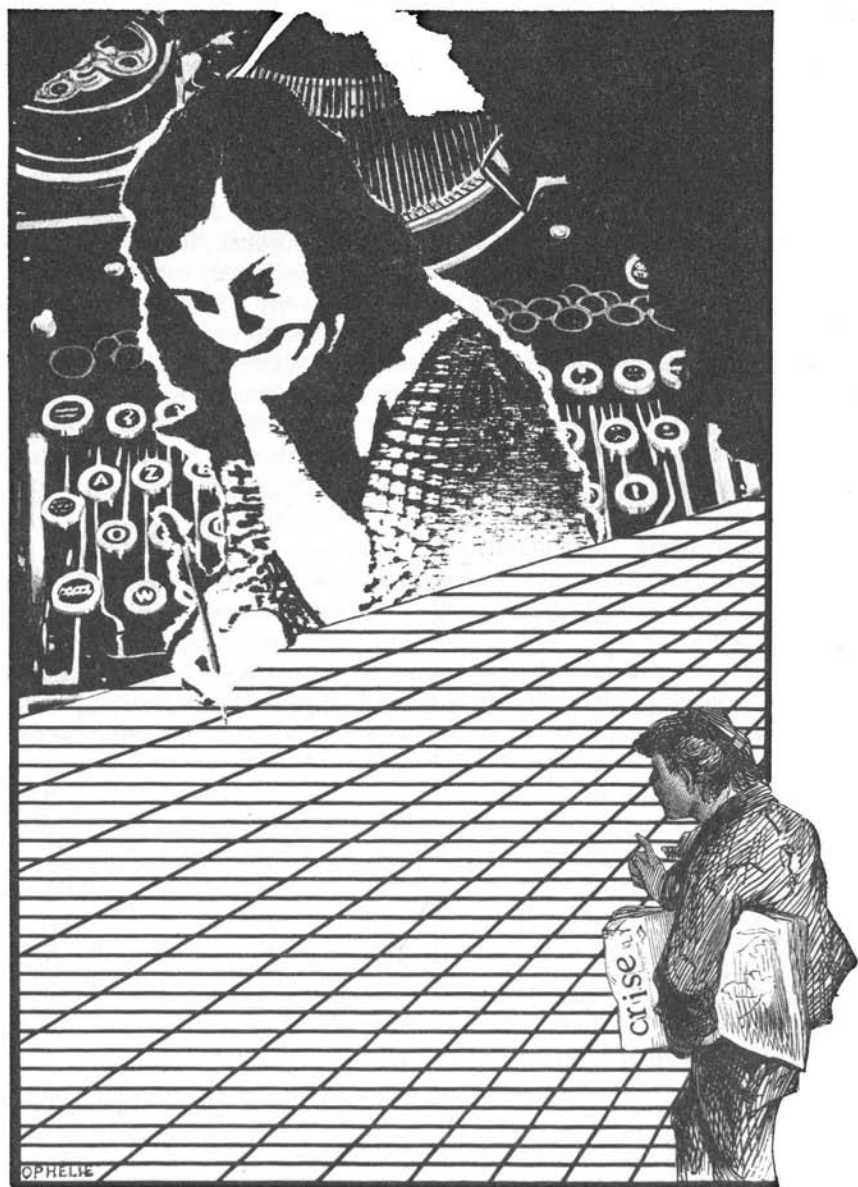
Mais la crise économique a eu également pour conséquence d'entraîner un ensemble de restructurations qui ont modifié en profondeur le paysage économique français. Les secteurs les plus touchés — sidérurgie, construction navale, textile, chimie... — correspondent à des bastions syndicaux, où l'implantation de longue date des organisations avait abouti à des taux d'adhésion élevés. Les licenciements, les mises à la retraite anticipée, les reclassements dans d'autres secteurs d'activités où l'organisation syndicale est moins active, ont souvent été synonymes de perte d'adhérents, voire même de militants. A ces grands mouvements de restructuration, s'ajoutent les effets de la décentralisation et de la déconcentration en unités plus réduites en taille des entreprises : l'émiettement des effectifs n'a jamais été un élément favorable à la syndicalisation, comme le montre bien la faible pénétration syndicale au niveau des PME. Enfin le glissement accentué de la population active vers le secteur tertiaire — lequel rassemble aujourd'hui plus de 50 % des salariés français — plus atomisé, sans forte tradition syndicale, essentiellement féminisé, n'a pas simplifié la tâche des militants.

A cette crise économique et à ses effets, s'ajoute une crise culturelle, marquée par la chute des modèles, un certain refus des idéologies qui affichent leur prétention à fournir une explication unique du monde, la contestation du mythe d'un progrès indéfini permettant de répondre à des besoins quantitatifs sans cesse croissants, l'évolution de la place du travail dans le développement et l'épanouissement de la personne humaine. Les travaux du Laboratoire de Prospective Sociale du Groupe Havas-Eurocom (2) montrent bien une évolution culturelle de la société française : une mentalité de « recentrage », dont « le pôle majeur est la recherche de sécurité », et celle du « décalage », « mode d'intégration (sociale) à responsabilité limitée », apparaissent désormais comme des courants porteurs. Il n'est pas sûr que ces comportements nouveaux conduisent les salariés qui les adoptent — et en particulier les jeunes — à rejoindre les rangs d'organisations syndicales dont les stratégies, modes de pensée et d'action font encore largement référence à une vision traditionnelle de la société française.

La segmentation du monde des salariés

Cette société — et plus précisément celle des salariés — a en effet considérablement évolué ces dernières années. Deux constats méritent attention : l'hétérogénéité de plus en plus évidente des « situations d'emploi », la montée en puissance de groupes sociaux dans la société, mais aussi dans l'entreprise, dont les intérêts, besoins et objectifs sortent des cadres de l'analyse classique.

(2) Cf. Cathelat, Bernard. — « Les styles de vie ». — *Futuribles*, n° 43, avril 1981. pp. 48-65.



L'hétérogénéité de la classe ouvrière a toujours existé. Mais le mythe populiste de l'ouvrier métallurgiste des années 30 et l'homogénéisation grandissante des styles de vie ont parfois occulté cette réalité. Aujourd'hui des clivages de

plus en plus nets apparaissent : entre les travailleurs qualifiés et non qualifiés, entre ceux qui bénéficient d'un statut protecteur et les autres, selon les régions, les secteurs d'activité, les entreprises, les implantations industrielles et commerciales, les services même à l'intérieur d'une même entreprise, les qualifications...

Ce développement de situations d'emploi de plus en plus différenciées, auquel s'ajoutent une certaine disparition des métiers traditionnels et le glissement de la population active vers des secteurs nouveaux sans tradition, conduit souvent à la renaissance d'un état d'esprit catégoriel ou corporatiste. Des groupes sociaux nouveaux — tels les informaticiens — se forment et tendent à accroître leur pouvoir dans et sur les organisations, en particulier quand ce pouvoir découle de la maîtrise d'une technologie ou d'un savoir particulier. Cette situation qui s'apparente plus à un partage du pouvoir «décentralisé» et «corporatisé» ne peut être sans effet sur l'approche collective traditionnelle des syndicats.

A côté de cette évolution, il convient également d'analyser le développement de catégories nouvelles de salariés, dont le rapport au syndicalisme ne s'apparente plus à son modèle dominant : celui de l'ouvrier masculin travaillant dans l'industrie. C'est d'abord le cas des femmes, qui représentent aujourd'hui près de 40 % des salariés français et qui assureront, selon les prévisions du VIII^e Plan, à elles seules 69 % de l'accroissement de la population active en 1985. Peu représentées dans les instances dirigeantes des organisations syndicales, leurs préoccupations ne retrouvent pas toujours un écho favorable dans les plate-formes revendicatives. Le même problème se pose au niveau des jeunes, dont une enquête récente effectuée pour la CFDT a montré que 50 % ignoraient le fait syndical ou lui accordaient un crédit très limité. Ce chiffre est-il à rapprocher des 51 % de jeunes entre 18 et 23 ans non inscrits sur les listes électorales ? Les travailleurs immigrés — 1 600 000 personnes selon les estimations les plus récentes — ne rencontrent pas toujours non plus chez les syndicats une réponse à leurs besoins spécifiques. Enfin faut-il rappeler que le nombre d'ouvriers ne représente plus en France qu'environ 37 % des salariés, et que d'autres catégories — dont les intérêts ne coïncident pas toujours avec la classe ouvrière dans son acception stricte — (techniciens, ingénieurs, employés, cadres...) connaissent aujourd'hui des taux de croissance nettement plus élevés. Il ne semble pas que la démarche syndicale, visant à créer une série de structures d'accueil spécifiques pour toutes ces catégories ait correspondu dans l'esprit des intéressés à une véritable prise en charge par le syndicat de leurs problèmes particuliers.

Les exemples pourraient être multipliés. Mais deux autres phénomènes nouveaux sont venus amplifier cette «diversification du marché des salariés» : le développement des statuts précaires — ce que certains observateurs intitulent désormais «le marché périphérique de l'emploi» — (travail intérimaire et

temporaire, travail à temps partiel, salariés engagés sur contrat à durée déterminée, sous-traitance, vacataires, contractuels, jeunes du Pacte pour l'Emploi...) et la croissance de l'économie souterraine (travail noir, travail à domicile, bricolage effectué pour autrui, activités marginales de toute nature...). Or ces deux formes d'activité, en augmentation continue depuis quelques années, échappent quasiment à l'action syndicale.

Les nouvelles aspirations et le non-renouvellement des politiques revendicatives

Devant cette segmentation du salariat, les organisations syndicales n'ont pas toujours perçu que leur représentation traditionnelle de la classe ouvrière ne correspondait plus parfaitement à sa véritable composition. De nouvelles aspirations se sont faites jour : refus de se définir seulement par un indice dans une échelle hiérarchique, rejet des grandes organisations centralisées, prise en compte des limites de la revendication purement quantitative, refus de réduire tous les problèmes de la vie au travail et hors du travail à des solutions uniquement politiques ou économiques.

La demande s'est faite à la fois plus individualisée, plus proche des réalités quotidiennes, plus autonome. Cette réaction face à l'approche collective, de masse, face aux organisations — qu'elles soient étatiques, patronales ou syndicales — avec leurs stratégies globalisantes, a parfois conduit les syndicats à des erreurs de diagnostic, comme le montre bien l'évolution de leurs positions sur l'horaire variable et les formules de travail souple.

Aujourd'hui les organisations syndicales ont à faire face au besoin de renouvellement de leurs politiques revendicatives. Même si le salaire et l'emploi restent très largement les demandes-clés des salariés, les démarches syndicales devront nécessairement être plus proches des situations d'emploi analysées auparavant et des attentes spécifiques exprimées par les différents groupes sociaux. Mais cette analyse de type couple produit / marché, c'est-à-dire revendications liées aux besoins de catégories spécifiques, risque aussi de remettre en question la vision de non-différenciation des salariés de l'approche collective traditionnelle. D'où la nécessité de concevoir à côté un nouvel ensemble de revendications dites «réunifiantes», ayant pour fonction de limiter la tendance à la corporatisme sociale.

L'accroissement de la concurrence

Face à ce double constat — segmentation du monde salarial, développement de nouvelles aspirations — les syndicats se sont trouvés confrontés à des politiques sociales nouvelles menées par les entreprises. Pour le CNPF, le syndicat ne doit plus apparaître comme le seul dépositaire des intérêts des salariés, il ne peut prétendre avoir le monopole de la représentation de la base. La poli-

Crise ou mutation du syndicalisme français ?

politique patronale vis-à-vis des salariés s'apparente désormais à la démarche mise au point envers les consommateurs : mise en place de méthodes et de techniques d'écoute et d'analyse des besoins et des attentes du personnel, conception de nouveaux « produits sociaux », visant à l'individualisation, distribution de ces produits par le canal d'une hiérarchie formée à son nouveau rôle social, politique d'information, de consultation et d'expression du personnel, cet ensemble de pratiques étant greffé à de nouvelles formes d'organisation du travail.

Les syndicats se sont largement inquiétés de cette évolution qui aboutit au développement d'une concurrence interne à leur propre action. « Exploitation parfumée » selon la CGT, « mise en marge du syndicat » dénoncée par FO et la CFDT, ces points de vue expriment essentiellement le sentiment d'être mis sur la défensive, mais également un certain désarroi face à cette offensive patronale récupérant l'individualisme au détriment du collectif.

Cette concurrence interne se double aussi d'une concurrence externe, celle mise en évidence depuis quelques années dans le cadre des « nouveaux courants sociaux » : mouvements écologistes, d'opposition anti-nucléaire, régionalistes, associations de défense du cadre de vie, groupes d'action municipale... Ces organisations mobilisent des adhérents et des sympathisants en dehors des règles du jeu traditionnel. L'amplification de la vie hors travail, avec la diminution prévisible du temps de travail, leur donne un potentiel de développement plus grand encore ces prochaines années. Centré sur sa base professionnelle, le syndicalisme se trouve devant un choix stratégique important : ou s'adapter, afin de prendre en charge tout ou partie des préoccupations et besoins exprimés par ces mouvements, ou devenir un sous-système laissant se développer à ses côtés de nouvelles formes d'opposition sociale qui lui enlèveront une part de sa base militante.

Une mutation du syndicalisme français ?

Les organisations syndicales ne subissent pas toutes de la même façon les effets de cette crise. Si la CGT semble avoir perdu 25 % environ de ses effectifs au cours de ces dernières années, si la CFDT annonce une perte d'adhérents de 2 à 3 % par an depuis 1977, CFTC, CGT-FO et CFE-CGC n'acceptent pas pour elles-mêmes le diagnostic présenté précédemment : pour ces organisations, la crise c'est essentiellement celle du syndicalisme politisé.

Cependant, aussi bien à travers les déclarations des responsables syndicaux qu'au niveau de l'action quotidienne sur le terrain, apparaissent les difficultés que rencontrent désormais toutes les organisations syndicales.

Le point commun de ces difficultés, c'est le problème de la crédibilité de leurs objectifs, de leur stratégie, de leurs démarches, de leurs revendications.

Trois voies de recherche pour un renouvellement de l'action syndicale semblent actuellement décelables :

- un syndicalisme plus tourné vers les besoins directs des salariés ;
- un syndicalisme de services collectifs mais aussi individuels ;
- un syndicalisme de proposition ancré dans le système socio-économique français.

Un syndicalisme plus tourné vers les besoins directs des salariés

La plupart des sondages le montrent bien : ce que réclame aujourd'hui la majorité des salariés français à leurs organisations syndicales, c'est de répondre à leurs demandes immédiates, collectives mais aussi personnelles, d'assurer la défense de leurs intérêts dans l'entreprise, l'usine ou le service auxquels ils appartiennent, plus que de leur proposer un projet politique.

Les syndicats réformistes, qui par nature correspondent à cette vision du syndicalisme, apparaissent comme les organisations qui ont le mieux résisté aux conditions nouvelles de l'action syndicale. Ce constat est désormais aussi celui de la CFDT qui admet «avoir trop privilégié le collectif laissant l'individuel aux bons soins des réformistes».

Cette vision nouvelle de la CFDT ne doit certes pas être interprétée comme un renoncement aux objectifs généraux de l'organisation, et en particulier l'avènement du socialisme autogestionnaire ; mais elle conduit à une révision de sa stratégie revendicative, désormais plus centrée sur des objectifs précis et négociables, dans le cadre d'une politique de contrat. La recherche de ce difficile équilibre entre la volonté de mettre en oeuvre un projet de société globale et la poursuite de résultats qui tiennent compte des réalités économiques, apparaît sans nul doute comme l'une des expériences les plus originales à suivre ces prochaines années.

Un syndicalisme de services collectifs mais aussi individuels

Dans la plupart des pays européens, les organisations syndicales proposent à leurs adhérents, outre les services collectifs qui sont la base même de l'activité syndicale, toute une série de services individuels : mutuelles, coopératives, services bancaires, assurances, aide au logement, conseils juridiques et fiscaux... En France, le syndicat est essentiellement une organisation collective, qui rend peu de services individuels. Le syndicalisme à base multiple n'est pas globalement aujourd'hui un modèle de référence dans notre pays.

Une évolution est cependant en cours : les organisations syndicales ont mis progressivement en place un certain nombre de structures nouvelles. C'est le cas de leurs propres associations de consommateurs, dont le premier exemple a été la création de l'Association FO de défense des consommateurs.

Mais d'autres actions sont menées, en direction des mutuelles, des associations culturelles, de parents d'élèves, de loisirs et de tourisme. Des services de



conseil juridique, fiscaux, matrimoniaux, en matière de voyage, sont proposés aux adhérents, avec un vif succès pour ces derniers.

Mais le syndicalisme français n'a pas vraiment encore de mentalité gestionnaire. Le développement de cette «fonction marchande» du syndicat fait encore peur à de nombreux militants, aussi bien au niveau des responsabilités de gestion qui apparaissent trop lourdes que sur le risque de voir se dénaturer l'action syndicale proprement dite. Les exemples étrangers contredisent cependant cette argumentation : une étroite corrélation existe entre syndicalisme à base multiple et taux de syndicalisation élevé.

Enfin, il reste à mentionner que les militants sont et seront de toute façon de plus en plus conduits à gérer les importants budgets sociaux des comités d'entreprise.

Un syndicalisme, force de proposition, ancré dans le système socio-économique

Jusqu'à présent, le syndicalisme français est apparu essentiellement comme un syndicalisme de contestation, refusant assez largement de s'intégrer dans le fonctionnement des entreprises, ne souhaitant pas prendre de responsabilités de gestion dans le système économique.

Cette politique, si elle pouvait tenir lieu de stratégie dans la période des années 50 et 60, ne semble plus adaptée à la complexité des problèmes découlant du contexte de crise national et international aujourd'hui. Le syndicalisme français ne peut plus seulement exercer son «droit de veto social» sur les choix économiques auxquels il ne participerait pas.

L'action syndicale doit désormais s'efforcer d'acquérir une dimension industrielle et économique. Cette démarche nouvelle apparaît dans certaines déclarations syndicales. Pour la CFDT, «il n'y a de limites à la compétence syndicale que celles déterminées par le syndicat lui-même». Il convient pour l'organisation «d'amplifier son action par une intervention offensive sur l'ensemble du terrain occupé par le patronat et le gouvernement, notamment sur les problèmes économiques»

Cette vision semble aussi se développer chez d'autres organisations, qui proposent à présent des politiques alternatives à l'échelon des secteurs économiques, ou parfois mais plus timidement, au niveau de groupes industriels.

Mais cette volonté nouvelle conduira inexorablement les militants syndicaux à s'engager plus à fond dans la vie des entreprises, et à admettre les nombreuses contraintes de gestion qui s'imposent à elles. Quelle sera la ligne de partage réelle entre cet engagement sur le terrain et la politique revendicative, entre une approche tenant de plus en plus compte des particularismes locaux et la poursuite des objectifs collectifs traditionnels ?

L'avenir du mouvement syndical est une intégration de plus en plus grande à la communauté politique, économique, sociale et culturelle française.

Syndicats en chiffres

Alors crise du syndicalisme ou pas ? C'est la question que tout le monde en France se pose, depuis plusieurs années déjà. Les réponses varient fortement suivant les interlocuteurs, mais l'on s'accorde généralement pour convenir d'une part, que le mouvement syndical rencontre aujourd'hui des difficultés certaines, d'autre part pour souligner qu'il est en pleine mutation, pour le reste... les controverses durent encore.

Alors parlons chiffres. Il est important de noter que le taux français de syndicalisation est le plus faible d'Europe ; il stagne autour de 25 % alors qu'en Grande-Bretagne par exemple, il dépasse les 50 %. Pour apprécier ces disparités il faut bien entendu tenir compte des différences de nature et de structure du syndicalisme dans chaque pays, qui sont très importantes.

Evaluer les effectifs des organisations syndicales en France, semble relever de la gageure... La plupart des syndicats refusent en effet de communiquer des précisions sur leurs forces, et il est assez difficile de définir ce qu'est un adhérent : celui qui achète sa carte ? qui paye un timbre ? ou les 8 à 9 qu'on lui demande annuellement ? etc. Néanmoins, il est possible de se faire une idée du montant de ces effectifs en recoupant des informations livrées pendant des congrès : la CGT vient en tête avec un nombre d'adhérents qui était de 2,3 millions en 1976. A la même époque, la CFDT occupait la seconde place avec un effectif qui tournait autour du million d'adhérents, immédiatement talonné par FO (entre 0,9 et 1 million), puis venait la

CFTC, loin derrière avec ses 250 000 adhérents. A titre de comparaison, les trois plus gros syndicats italiens, la CGIL, la CISL et la UIL regroupent respectivement 4,5 millions, 3 millions et 1,2 million d'adhérents...

Aujourd'hui si le classement général n'est pas modifié, il est important de constater que ces quatre organisations ont connu des évolutions totalement différentes. Deux syndicats ont vu leurs effectifs fondre, ce sont la CGT et la CFDT et les deux autres, FO et la CFTC assurent, par l'intermédiaire de leurs représentants, avoir poursuivi une progression « considérable ». Mais effondrement et croissance paraissent également difficiles à chiffrer avec exactitude et FO et la CFDT se disputent avec âpreté la 2^e place.

Pour mieux cerner cette « crise », il semble intéressant de se reporter aux résultats encore non définitifs des élections prud'homales de décembre 1979. La participation dépasse les pronostics les plus optimistes en atteignant le chiffre de 63,3 %. S'il est vrai que ces résultats ne mesurent pas l'engagement des salariés auprès de leurs syndicats, il est cependant probable qu'ils donnent une image globalement exacte de la répartition de leur audience.

CGT	: 42,3 %
CFDT	: 23,2 %
FO	: 17,3 %
CFTC	: 7,2 %
CGC	: 5,2 %

Les divers se partagent le pourcentage restant.

Devant les contraintes de la crise économique, les mutations de toute nature qu'elles entraînent, chaque organisation syndicale va réagir en fonction de son identité propre, son idéologie de référence, son histoire, des sensibilités de ses permanents et militants. Le pluralisme syndical français, souvent dénoncé par de nombreux observateurs, apparaît aussi comme le garant de la démocratie syndicale, puisqu'il permet la variété des approches et une complémentarité d'objectifs et de services pour les salariés. Il reste cependant aux organisations à développer vis-à-vis de ces derniers une capacité d'attraction plus forte et plus durable que par le passé.

Les enjeux de la vie associative en France

Solange Passaris (1)

L'Association pour le Développement des Associations de Progrès (DAP) (2) qui a milité pendant cinq ans, sous la présidence de François Bloch Lainé, pour la reconnaissance publique du «phénomène associatif» a tenu, en janvier 1981, son dernier congrès sur le thème «pour une nouvelle règle du jeu social : le rôle des associations».

S'inspirant des conclusions de ce colloque, Solange Passaris brosse ici un portrait du mouvement associatif français, soulignant l'ampleur de son développement, sa vitalité, en même temps que son hétérogénéité et ses contradictions.

Promues par la crise culturelle de la société française, les associations peuvent aujourd'hui constituer un instrument privilégié de revitalisation de la société civile et de promotion d'une nouvelle citoyenneté...

Vitalité et hétérogénéité du monde associatif

Le fait associatif, régi par la Loi de 1901, s'est caractérisé au cours des dernières années par un essor particulier : une centaine d'associations se créent chaque jour en France. Les créations annuelles se sont accélérées rapidement : de quelques centaines en 1930, elles sont passées à quelques milliers en 1950, ont dépassé 10 000 vers les années 60 et 30 000 en 1977. Compte tenu d'une vie, d'une activité et d'une mortalité mal connues, le chiffre global des associations en activités à l'heure actuelle est estimé se situer entre 300 000 et 500 000 par le Ministère de l'Intérieur.

La vitalité actuelle du phénomène associatif est généralement rapprochée

(1) CIRED, 54, boulevard Raspail, 75270 Paris Cedex 06.

(2) DAP, 9, rue Vauvilliers, 75001 Paris. On y trouve les documents relatifs aux colloques, et notamment le numéro 74 de la revue *Pour* : «Pour le progrès des associations», par François Bloch Lainé.

de la crise structurelle — à la fois économique, sociale, culturelle et institutionnelle — que traverse la société. S'y expriment les aspirations multiples au changement, l'aspiration à de nouvelles formes d'organisation (participation, autogestion, décentralisation) et la recherche de nouveaux styles de vie. Cependant s'il est hors de doute qu'il peut être considéré comme l'un des signes de dynamisation de la société civile, encore faut-il apporter quelques nuances sur le contenu du monde associatif qui est non seulement hétéroclite, mais comprend également un certain nombre d'associations, et ce sont souvent les plus importantes, qui n'ont guère d'association que le nom.

Il peut s'agir de structures qui utilisent le statut juridique souple et comode de la Loi de 1901 (associations d'études et de recherche, ou de formation par exemple), ou encore de personnes physiques qui se déguisent en personnes morales pour donner plus de poids à leur action, ou bien encore d'associations qui ont été directement créées par les départements ministériels, les collectivités locales ou des établissements publics, et qui ne sont que les prolongements de leurs propres services. On trouve également de nombreuses associations, notamment dans les secteurs socio-culturels, qui créées au départ pour répondre à un besoin non satisfait par les services publics, sont passées au fil des années sous la tutelle de l'administration et devenues de grosses structures employant un personnel nombreux et de quasi institutions para-publiques ou encore de véritables entreprises.

Quant au secteur associatif proprement dit, il concerne la défense du droit des minorités, l'expression de solidarités, d'intérêts ou d'idéologies communs, la gestion du quotidien, de la vie socio-culturelle, la création de services nouveaux (boutiques de santé, librairies-rencontre...) et même des activités de production (association de paysans-artisans...). On y trouve les objets les plus divers, des tailles qui vont de quelques adhérents à des milliers, des modes de fonctionnement extrêmement variés (certaines reposent sur le bénévolat, d'autres emploient des salariés) et des durées de vie très variables.

Le fait associatif en soi ne présuppose aucun jugement de valeur cohérent sur le contenu mais seulement l'adhésion volontaire d'individus isolés à un groupe en vertu d'un objectif commun, matérialisé par le versement d'une cotisation et par des prestations en temps. Ce qui nous paraît particulièrement intéressant dans le fait associatif ce sont précisément les points suivants :

- la lecture de la société au travers des mailles du filet associatif, c'est celui du pluralisme, de la diversité : tout peut s'y exprimer ;
- le réseau de micro-collectivités ainsi définies par rapport à un objet précis et limité constitue autant de parcelles de la vie sociale par rapport auxquelles les individus expriment librement le choix de leur appartenance et leur solidarité et y participent par adhésion volontaire ;
- la liberté d'association et la simplicité réelle de la constituer en font une forme privilégiée d'initiatives collectives ;

— le fait associatif permet, par le biais de la constitution d'une personne morale, l'opportunité de l'expression publique de convictions, de luttes, de solidarités, de projets...

La vie associative est donc par nature en puissance un lieu de créativité sociale, d'expression individuelle et collective, d'initiative et d'intervention pour les acteurs de la société civile en dehors de toute structure pré-existante.

L'originalité du fait associatif

L'originalité du fait associatif réside dans deux caractéristiques : un mode d'organisation fondé sur la participation des membres et une vie associative qui n'est régie que par son propre dynamisme bien que, nous l'avons déjà mentionné, ces principes de base soient loin de coïncider toujours avec les faits.

Liberté législative et créativité juridique des associations

La Loi de 1901 qui légitime la liberté d'association autour d'un objectif autodéterminé, laisse la seule responsabilité aux membres du collectif de sa formulation, de son organisation, de sa réalisation. Il s'agit en particulier de prévoir et de réglementer l'exercice d'un pouvoir horizontal à l'intérieur de l'association, de rechercher des modalités de participation, notamment dans les grandes organisations, de se préserver contre les risques d'accaparement de l'exercice du pouvoir, et d'agir «autrement» que les stéréotypes de la vie sociale. C'est en ce sens un lieu privilégié de l'apprentissage et de l'expérimentation de la participation et de la démocratie directe, dans la mesure où les associations, dans leur pratique, y sont attentives.

Evolution et remise à jour des pactes sociaux

Le principe même de la vie associative repose sur l'adhésion des associés au «pacte» qui les lie ; celui-ci doit être régulièrement réexplicité et réactualisé pour valider l'objectif de l'association et son mode de fonctionnement de façon à éviter soit qu'elle ne tombe en désuétude, soit qu'elle ne s'institutionnalise.

La vie associative est régie par sa propre dynamique, et là l'unique règle est celle de la pratique. C'est pourquoi les associations sont un mode d'organisation par essence temporaire : elles sont vouées à disparaître soit qu'elles aient rempli leur mission, soit qu'elles aient échoué, à moins qu'elles n'aient la capacité créative et militante de se renouveler et de faire évoluer leurs objectifs.

Par exemple le Planning Familial, créé par un petit groupe de militants et devenu une grosse structure, se déclare néanmoins «toujours en avance d'une loi». Son premier objectif fut la liberté de contraception, que ses militants prirent l'initiative de diffuser bien avant que n'ait été obtenue la promulgation de

la loi et que cette fonction ne lui soit officiellement reconnue par les pouvoirs publics. Puis ce fut, au côté d'autres groupes militants dont des groupes de femmes, la lutte pour la liberté d'avortement, problème qui n'est pas encore vraiment résolu à l'heure actuelle. La formulation de nouveaux objectifs relatifs à la liberté des femmes d'assumer leur sexualité et leur maternité, semble justifier la poursuite en avant de leur existence et de leur action, bien que les groupes les plus moteurs sur ce type de problèmes actuellement, se trouvent au sein de structures militantes plus récentes.

L'institutionnalisation ou la récupération par les pouvoirs publics est le grand danger qui guette les associations, dès lors que leurs objectifs et leurs actions connaissent un certain succès, par l'écho qu'ils provoquent dans le public, et/ou par l'absorption par l'appareil d'Etat de l'innovation sociale dont ils sont porteurs. Ce problème est délicat et doit être nuancé et nous y reviendrons ultérieurement ; en particulier, il pose le problème du rapport et du partage des pouvoirs et des sphères d'action et de responsabilité entre les pouvoirs publics et la société civile.

Autonomie des associations, lieu d'exercice de pouvoir de la société civile et lieu de médiation

Le mode associatif est souvent un mode d'organisation, de mobilisation, de luttes autour d'une revendication ponctuelle, en dehors des structures politiques et syndicales, bien qu'il puisse s'appuyer sur celles-ci. Qu'il s'agisse du droit des piétons, du droit à l'avortement, de crèches sauvages ou de la défense contre la pollution d'une industrie donnée, l'association permet de rassembler des personnes isolées. Sous couvert de la constitution d'une personne morale forte d'un certain nombre d'adhérents, celle-ci permet de constituer un interlocuteur unique, représentatif, au travers duquel pourra s'opérer le dialogue, la lutte et les négociations suivant les cas.

Les pouvoirs publics ne sont pas les seuls interlocuteurs auxquels s'affrontent les associations, pour faire reconnaître leurs revendications ou leur champ d'intervention, tant s'en faut ; cependant, ils le sont souvent dans la mesure où la vie associative intervient sur un terrain «public», soit qu'il relève de la tutelle de l'administration (culture, action sanitaire et sociale, jeunesse et sports, environnement et cadre de vie...), soit des municipalités.

Par ailleurs, les associations, dès lors que les cotisations ne couvrent pas leurs besoins financiers, sont très dépendantes des subventions de l'Etat et des collectivités locales pour se procurer les ressources nécessaires. Deux mesures peuvent améliorer cette situation :

— d'une part l'instauration d'un «mécénat populaire», pour reprendre l'expression de la DAP, ce qui suppose des réformes fiscales appropriées, et où le public choisirait de verser directement à des associations de son choix une partie de ses revenus, ce qui permettrait à un grand nombre d'associations de fonc-

tionner sur la base d'un soutien direct de citoyens qui acceptent de les cautionner ;

— d'autre part l'établissement de véritables rapports contractuels entre un certain nombre d'associations, notamment celles qui assurent un service public, et l'Etat, sans que celles-ci soient soumises à un contrôle trop rigide qui mette en tutelle leur capacité d'initiative et d'innovation et leur autonomie.

Les pouvoirs publics et la notion d'« intérêt général »

L'une des grandes causes de la crise institutionnelle et du malaise social tient à la superposition des notions de nation, d'Etat, d'administration, de service public et d'intérêt général (3).

L'appareil d'Etat français se prolonge en une constellation de structures administratives, ce que Alain Touraine appelle « l'Etat administratif », chargées d'assurer le service public au nom de l'intérêt général, dont il détient le monopole. Il agit au nom du principe de neutralité et de l'égalité d'accès de tous les citoyens, et redistribue une partie du surplus sous forme de services sociaux. S'il est incontestable que par le passé le « Welfare State » a joué un rôle de progrès social important, il s'avère qu'aujourd'hui ce monopole, sinon ce rôle, lui est contesté. D'abord, en même temps que les tâches assumées se sont multipliées et amplifiées, l'appareil administratif s'est considérablement gonflé et a perdu de son efficacité.

Ensuite, les principes de neutralité et d'égalité d'accès à tous sont très érodés et contestés ; l'appareil d'Etat est perçu comme étant au service du pouvoir politique dont il tire sa légitimité plus que comme garant d'un intérêt général dont il serait le dépositaire et le garant. Quant à l'appareil administratif qui en partie, dans ses méandres, échappe même au contrôle du pouvoir d'Etat, il est souvent le règne de l'arbitraire.

Enfin, les directives et les normes qui réglementent les services publics (éducation, santé, enfance...) sont souvent ressenties plus comme des contraintes rigidifiantes.

L'accomplissement des services d'intérêt général dans le système actuel de l'Etat-providence, délégué de droit aux services publics, souffre de plusieurs lacunes graves :

— la normalisation unifiante qui ignore le droit à la différence et les particularismes locaux et sociaux. Ainsi l'école publique laïque, en même temps qu'elle démocratisait l'enseignement et luttait contre l'emprise de l'Eglise sur l'école,

(3) Thierry Schwartz. — « L'Etat et la notion de services publics, rappel historique ». — *Pour*, n° 68-69, décembre 1979.

L'Association, vecteur d'innovations... (1)

Les associations sont des vecteurs d'innovations inestimables dans des sociétés encore réputées conservatrices ou du moins lentes à bouger.

L'évasion relative hors des contraintes sociales traditionnelles qu'offre à chacun l'association entraîne une deuxième conséquence essentielle pour l'avenir des collectivités rurales : l'émergence rapide de nouveaux chefs de file. L'origine des notables traditionnels, leur rôle prépondérant dans la vie de la commune et ses rapports avec la société environnante jusqu'au dernier conflit mondial sont maintenant largement connus. Le patrimoine (château, grosse exploitation) ou la fonction (notaire, médecin, juge de paix) donnait à un petit nombre de familles une notabilité héréditaire dont on trouve les traces au fil des décennies dans la composition des conseils municipaux.

Dans une association point n'est besoin d'un label de cet ordre pour accéder à des responsabilités. [...]

L'association offre aujourd'hui dans les campagnes un tremplin pour une promotion rapide à la «notabilité locale» non plus fondée sur les critères anciens mais sur les capacités propres de l'individu, son ambition, ses talents. Les rôles sociaux peuvent alors être rapidement redistribués.

Il est actuellement très significatif de voir se dessiner le rôle social *public* de la femme dans certaines communes rurales. Traditionnellement vouée à régner sur la famille conjugale, elle s'en émancipe grâce aux associations où elle est le plus active, celles qui se rapportent à la famille : association de parents d'élèves, association familiale par exemple ; par leur intermédiaire on voit ainsi des femmes jouer publiquement un rôle politique au village au grand étonnement des hommes qui n'ont pas vu venir le changement. L'association légitime une action qui demeurerait encore aujourd'hui déplacée si elle était entreprise isolément par une mère de famille. *A la campagne, l'association est un moyen d'émancipation individuelle et collective.*

On ne peut cependant s'arrêter sur cette seule réflexion ; tout groupement volontaire se trouve menacé de sclérose qui rapidement peut détruire cette aptitude au changement qui lui est propre. [...]

Ce destin guette toute association et menace de limiter ainsi sa véritable portée sociale : après une période d'euphorie constructive une véritable institution est mise en place dont les structures tendent peu à peu à se dévitaliser ; ce processus aboutit à l'abandon total du pouvoir à une équipe dirigeante.

(1) Extrait de Maurice Agulhon et Maryvonne Bodiguel. — *Les Associations au village*. — Ed. Actes Sud, 1981. — pp. 94-95.

a diffusé de façon autoritaire un modèle unique et a notamment réprimé de façon souvent violente l'expression des cultures locales et régionales ;

— la rigidité institutionnelle peu perméable à l'innovation. Or, l'initiative de l'innovation se trouve au sein même de la société civile, notamment dans le milieu associatif, au fur et à mesure de l'émergence d'un nouveau besoin social. La faire reconnaître et entériner par les pouvoirs publics suppose une lutte épuisante et souvent vaine ou qui aboutit souvent à sa dénaturation. Il est rare qu'une administration prenne l'initiative d'une innovation sociale, et l'«aménagement du temps» au Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie est probablement l'un des rares exemples que l'on ait pu observer au cours des dernières années ;

— l'impossibilité pour les usagers des services publics de participer à la conception et au fonctionnement de ces services et la mise sous tutelle de la

société civile à l'égard de l'Etat-providence. Les prises d'initiative sont difficiles à assumer dans la mesure où elles sont soumises, dans bien des cas, à un rapport conflictuel avec les représentants de l'Etat.

La vie associative est également l'un des canaux de l'expression, par l'un ou l'autre de ses aspects, de l'intérêt général, multiforme et diversifié, parallèlement à celui, uniformisé et codifié, exprimé par les pouvoirs publics. Il ne s'agit pas de substituer l'un à l'autre, mais d'établir des règles du jeu qui leur permettent de coexister, de dialoguer et de faciliter l'aménagement de ponts entre les deux (coopération, ou transfert d'une innovation du secteur associatif aux pouvoirs publics, ou d'une responsabilité des pouvoirs publics au secteur associatif) en particulier :

— les besoins sociaux sont évolutifs et l'innovation peut-être plus facilement mise en oeuvre dans le cadre associatif qu'au sein des collectivités publiques. Dans ce cas, par le biais d'un rapport contractuel entre les pouvoirs publics et le secteur associatif, ce service nouveau peut être assuré par le secteur associatif, et éventuellement repris ultérieurement par les services publics lorsque celui-ci a « pris sa place » et que l'enjeu militant associatif a déperissé de lui-même ;

— par ailleurs le secteur associatif peut, de façon beaucoup plus souple que les services publics sous contrôle étroit de l'administration, offrir des solutions diversifiées aux besoins sociaux. Par rapport à l'intérêt général, l'apport associatif peut être l'expression d'une société pluraliste ;

— les associations permettent l'expression du droit des minorités sociales, culturelles, municipales ou nationales face aux pouvoirs établis. L'intérêt général se doit de protéger l'expression de ces minorités et leur droit à vouloir vivre autrement ;

— enfin, le fait associatif, en tant que lieu d'initiative et d'auto-organisation sociale, est en soi une forme d'expression de l'intérêt général. Si l'on veut promouvoir une société qui se désengagerait du recours systématique à l'assistantat de l'Etat-providence, comme c'est le cas actuellement en France, dans tous les secteurs de la vie sociale et des services, il faut redélimiter clairement les secteurs de l'autonomie sociale et ceux des prérogatives de l'Etat et, entre les deux, les champs d'interface régis par des rapports contractuels.

La garantie de l'indépendance du secteur associatif autonome est liée à son financement. Selon les cas et les besoins, soit il est autosuffisant par le biais des cotisations ; soit il peut recourir au financement social privé que justifieraient des aménagements fiscaux appropriés, les individus pouvant ainsi choisir de reverser une partie de leurs impôts à des associations dont ils se déclarent solidaires ; soit aussi il peut être aidé, surtout à son démarrage par des subventions publiques, sur la base de leur utilité sociale, sans contrainte quant à la nature de l'activité (les subventions d'emplois d'utilité collective régies par la Délégation à l'Emploi répondent bien, par exemple, à cette souplesse dans leur

conception, bien que dans la pratique leur attribution soit assujettie au pouvoir de décision des préfets).

Par ailleurs, le secteur associatif qui, soit par la nature de son activité, ou par le service nouveau qu'il propose, peut être considéré comme « participant de l'intérêt général », doit pouvoir négocier avec les pouvoirs publics un contrat qui les lie relativement à un aspect défini de leur activité, sans que ce rapport contractuel, en dehors de la mission délimitée par le contrat, ne porte atteinte à son autonomie ni à sa capacité d'évolution et d'innovation. Ainsi les termes du contrat doivent pouvoir être reformulés selon les besoins.

Actuellement il existe la formule de « concession de service public », bien établie dans le Droit français. Mais celle-ci établit des rapports de subordination étroitement contrôlés, et non pas des rapports paritaires de nature contractuelle. Elle ne permet pas d'opérer une décentralisation de missions de l'Etat ou des collectivités locales au secteur associatif, mais agit de fait comme un instrument de « déconcentration ».

Décentralisation et vie associative

Le débat sur la décentralisation, par rapport à laquelle il faut préciser que la réforme des collectivités locales prévue en France ne constitue qu'un piètre progrès, concerne de très près les associations. En effet, en renforçant les marges de pouvoir et d'autonomie des collectivités locales, on opère un rapprochement entre le pouvoir de décision et la société civile, facilitant dans le principe la participation des citoyens à la vie de la cité et à la démocratie directe.

Il est clair que la concentration des pouvoirs au niveau national incite les milieux associatifs à faire de même, pour parvenir à se « hisser » jusqu'aux sphères nationales, gymnastique en soi épuisante et ségrégative socialement, qui les amène à reproduire les formes de pouvoir contre lesquelles elles se sont créées. N'y parviennent de fait que les associations dont les promoteurs ont une bonne connaissance du fonctionnement de l'Etat et de l'administration et des « relations », et ce ne sont pas forcément celles qui ont le plus d'utilité sociale.

On remarquait à Grenoble la présence de nombreux élus locaux de municipalités « de pointe » très soucieuses de faire participer les associations à la vie locale, et de nombreuses associations de vocation municipale. Le dialogue qui s'est opéré sur la base d'une toile de fond qui tendait à projeter la décentralisation comme un remède à l'atrophie des sphères d'autonomie de la société civile, jugulée par un pouvoir centralisateur prolongé par les ramifications de l'appareil administratif, nous a induit à formuler les remarques suivantes :

— le renforcement des pouvoirs des collectivités locales risque de mettre les élus locaux en position de « barons », si l'exercice du pouvoir continue de leur

Associations et pouvoir local (1)

A la politique des notables succède celle des secrétaires généraux d'associations. Le patrimoine bien établi et ancien n'est plus aujourd'hui la garantie d'une élection, le groupe de pression fait bien mieux l'affaire et s'il a forme d'association, son audience dans le concert villageois est assurée. Instrument de pouvoir pour les gens en place, tremplin pour ceux qui aspirent à les remplacer, l'association est perçue suivant le cas comme le bouclier de l'élu ou un dangereux contre-pouvoir. Au village aujourd'hui, le contrôle politique passe de plus en plus par les classes d'âges, les catégories socio-professionnelles ; il faut tenir compte des jeunes pressés de s'exprimer et qu'on écoute davantage, des vieux conscients de leur nombre et qui veulent se faire entendre, des résidents à temps partiel, des employés qui n'ont pas les mêmes soucis que les agriculteurs, chacune de ces catégories utilisant une association sportive, une maison de jeunes, un club du troisième-âge, un comité de défense etc. pour se faire reconnaître publiquement. Certes, dans les villages on assure généralement que «les associations ne font pas de politique». Il faut entendre qu'elles n'emboîtent pas le pas aux leaders des partis politiques nationaux, mais elles ne restent pas inactives lorsqu'il s'agit d'élire le maire du village, ou d'appuyer une initiative locale. Il n'est pas une étude qui ignore ces relations de dépendance ou d'opposition des associations avec le pouvoir et l'aspiration de leurs dirigeants à le partager effectivement.

(1) Extrait de Maurice Agulhon et Maryvonne Bodiguel. — *Les Associations au village*. — Ed. Actes Sud, 1981. — p. 69.

être délégué, sans que ne soient clairement instituées des modalités de contrôle et de participation de la population, et définies des sphères d'autonomie de la société civile ;

— la vie associative, dans ses rapports avec les collectivités locales, risque soit de subir un paternalisme pesant, soit un contrôle très immédiat et de voir ses actions directement récupérées par le jeu de la politique électorale locale ;

— les collectivités locales tendent à favoriser la vie associative dans des secteurs par rapport auxquels elles opèrent de la même façon que l'administration centrale en «déconcentrant» certains de ses services publics (culture, loisirs, animation de voisinage...), peu innovants dans leur contenu, et peu passibles d'être le lieu d'exercice de contre-pouvoirs ;

— la vie associative, qu'elle soit d'ailleurs de portée locale ou nationale, recouvre de fait une sur-représentation des couches sociales moyennes et supérieures. Lorsqu'elle est censée participer directement à la gestion de la cité, cette ségrégation sociale est grave et il incombe aux milieux associatifs et aux autorités municipales de résoudre ce problème. Il est probable que ce n'est pas seulement le principe même du fonctionnement de la vie associative qui est en cause, mais surtout les enjeux et les objectifs qu'elle se définit et qui sont représentatifs des couches sociales qui en sont les promoteurs ;

— l'impulsion d'initiatives municipales ne peut guère se substituer aux initiatives sociales et celles-ci font de fait plus souvent office de «vitrines». Par exemple l'APU (Atelier Public d'Urbanisme), initiative municipale de Meylan, a peu à voir avec l'APU de Roubaix (Atelier Populaire d'Urbanisme), créé à l'initiative des habitants du quartier de l'Alma-Gare de Roubaix, soudés

et mûs par de longues luttes pour obtenir la réhabilitation de leur quartier selon leur propre plan d'urbanisme.

Si ces remarques font état de constatations assez décourageantes, elles ne remettent cependant pas en cause le principe même de la décentralisation à notre vue. Elles ne font que renforcer la nécessité de délimiter et de préciser les sphères d'autonomie de la société civile et la nature de ses rapports avec les pouvoirs publics, qu'il s'agisse du pouvoir central ou des pouvoirs locaux.

Si les associations doivent participer de fait à la gestion de la cité, il faut que le rapport contractuel entre elles et les pouvoirs publics soit conçu de façon à définir, élargir et respecter leur espace d'autonomie et à assurer leur continuité d'action.

Par ailleurs, s'il est sûr que si leur champ privilégié d'intervention est celui de la gestion du quotidien à l'échelle du voisinage immédiat, du quartier ou de la commune, elles sont aussi celui de l'innovation et de l'expérimentation sociales, celui de l'expression des minorités et des solidarités et celui de l'exercice de contre-pouvoirs. A ces titres divers, elles constituent des interlocuteurs des pouvoirs locaux par rapport au secteur qui les concerne directement, mais aussi au plan de la politique générale locale.

*

* * *

Par les services multiples et variés qu'il offre et par la réponse rapide que ceux-ci procurent par rapport à l'évolution des besoins — qu'il s'agisse de besoins qualitativement évolutifs, ou simplement «oubliés» par l'Etat-providence — le secteur associatif tient une place importante dans la société et dans le contexte de la crise de l'Etat-providence, son rôle est appelé à s'accroître.

Mais, comme le fait remarquer Jacques Delors, les associations ne doivent pas faire le jeu d'une conception dualiste de la société où elles joueraient le rôle «d'assistantes sociales gratuites d'un système économique performant». Leurs perspectives d'avenir sont étroitement liées à la reformulation de la conception du travail dans un autre modèle de développement. Celle-ci, dans sa conception actuelle, subit une double crise, celle du chômage structurel et celle de la contestation du travail lui-même par un « mouvement anti-révolution industrielle ». «Il faut, dit Jacques Delors, concevoir comme travail tout ce qui consiste à produire des productions utiles et à transformer les relations sociales».

Cette conception élargie du travail et de la production assigne en effet un rôle renouvelé à la formule associative et à sa fonction sociale, dans une société où le progrès technique bien géré et une redistribution du revenu plus équitable permettraient aux individus de disposer du temps et de l'argent nécessaires à ces activités associatives. Les sphères d'intervention directe et monolithique

de l'Etat seraient alors réduites au profit de celles que la société civile assurerait de façon autonome et, selon le principe du droit à la différence, tout en bénéficiant de l'accès aux ressources publiques sans lesquelles il n'est pas possible d'assumer des actions soutenues.

Certes, la vie associative n'est que l'une des formes d'organisation collective de la société civile dont on ne peut considérer qu'elle constitue en soi la base d'une révolution sociale, mais sa vitalité et son renouveau sont l'indicateur d'un mouvement social au travers duquel les individus expriment, notamment dans le secteur des services au sens très large, leur capacité de s'autogérer et d'innover pour satisfaire leurs propres besoins ou de nouveaux besoins émergents.

De la participation aux décisions publiques

Pierre-Frédérique Ténrière-Buchot (1)

«*L'essentiel est de participer*»

Pierre de Coubertin

«*Toute politique se fonde sur l'indifférence
du plus grand nombre, sans quoi toute politique
serait impossible.*» Paul Valéry

Le passage d'une « démocratie déléguée » à une « démocratie directe », constitue aujourd'hui un enjeu important eu égard au désir des populations de ne plus s'en remettre aveuglément aux décisions du Prince et d'être plus étroitement associées à la définition des politiques qui engagent leur avenir.

La participation peut constituer une réponse, mais encore faut-il distinguer ses différentes formes, allant de la simple publication d'informations à une cogestion véritable.

Pierre-Frédérique Ténrière-Buchot nous livre ici une analyse critique des différentes procédures pouvant être employées, nous mettant au passage en garde contre la « participation » déléguée.

Terminant par une brève analyse des divers types de décision publique, il dénonce le glissement vers une démocratie « paradoxale » qui prend au piège la population.

(1) Professeur associé au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM).

Au moment où l'idée de la création d'un organisme d'étude et d'évaluation des choix technologiques renaît en France (après avoir été repoussée dans les législatures précédentes), il paraît opportun de faire le point sur les réalisations, expériences et tentatives, tant françaises qu'étrangères, en matière de participation du public aux décisions scientifiques et technologiques ayant des conséquences de tous ordres, affectant la société et l'environnement naturel dans lequel elle évolue.

Les quelques idées qui suivent ne se veulent pas partisans. Il est aussi simple de dénigrer l'action de l'OTA (2) que de s'enthousiasmer au sujet des efforts qui ici et là ont été entrepris depuis la fin des années soixante pour améliorer les rapports entre la Science, la Technologie et la Société. Tout dépend en effet du point de vue que l'on prend : celui de l'administration (et encore faudrait-il ici distinguer de quelle administration l'on parle), celui d'une association de consommateurs ou de protection de la nature, celui du citoyen, celui de ses représentants parlementaires... En bref, comme pour tout ce qui touche à la répartition des pouvoirs de décision, l'objectivité n'est pas une vertu simple à observer. Aussi se contentera-t-on de prendre un peu de recul, quitte à paraître quelque peu ambigu...

Au cours de la décennie soixante il allait de soi, notamment pour les pouvoirs publics des pays développés, que la science et la technique étaient bénéfiques à tous : il suffisait de songer à la médecine, à la télévision en couleur, aux transports aériens. Les instances normalement chargées d'observer l'opinion publique et de répercuter ses avis, notamment les partis politiques, n'avaient au surplus rien enregistré à la fin de cette décennie leur permettant de penser que leur électorat, qu'il soit pro-gouvernemental ou d'opposition, ne leur témoignait plus la même confiance. Et pourtant une crise de confiance a eu lieu à cette époque et fait encore sentir ses effets présentement. Non seulement il y eut perte de foi dans le progrès, mais aussi perte de crédibilité des valeurs morales de ceux qui le soutenaient d'une manière ou d'une autre. Jadis on adhérait à un parti par conviction, par idéologie et les réalisations du parti venaient matérialiser cette marque de confiance. Les monuments et ouvrages d'art étaient des exemples de cette transformation. Mais au moment où plus aucune fierté n'était ressentie à leur égard par une part importante de la population, on devait s'interroger sur les motivations qui la poussaient encore à s'intéresser aux mouvements politiques. N'étant plus le support d'un idéal, d'un objectif pour la société, ceux-ci n'étaient-ils pas autre chose que des instruments, des moyens, employés à des fins personnelles ou collectives ? On jugeait de leur efficacité d'après leur capacité à répondre non aux aspirations mais aux revendications. Les hommes politiques y gagnèrent à moins être

(2) Office of Technology Assessment, chargé aux Etats-Unis depuis 1972 d'évaluer les conséquences de la technologie pour le compte du Congrès.

assassinés par passion. Ils y perdirent en échange toute chance d'être respectés même s'ils répondaient aux demandes qui leur étaient présentées.

Une large partie de la population correspondait assez bien à ce schéma. Désabusée par définition, elle était tranquille par principe (3). Cet équilibre, socialement satisfaisant sinon éthiquement, fut quelquefois rompu par l'agitation d'un très faible nombre d'individus regroupés en associations créées pour défendre des causes non marchandes qui, sans doute pour cette raison, avaient fini par être quelque peu délaissées par les partis politiques traditionnels. L'environnement et le régionalisme, la défense des consommateurs, les droits de l'homme, le pouvoir féministe, la reconnaissance de l'homosexualité furent les thèmes porteurs de ces associations. Leur force provint de l'intensité de leur conviction et non du nombre de leurs adhérents, de leur moyens financiers ou de leur organisation. C'était l'image inverse des partis politiques qui avaient failli à leur mission de réflexion, trop occupés qu'ils étaient à gérer des moyens. C'était également un grain de sable dans les rouages d'une administration plus avide de pérennité que de pertinence.

Sortie éberluée mais indemne du feu de paille qu'avaient constitué un peu partout les événements de l'année soixante-huit, l'administration fut la première à essayer de réagir concrètement, en sorte d'étudier, parfois d'amadouer, le mouvement associatif. Se sentant sans doute plus vulnérable que le monde politique, elle réussit tant bien que mal à changer sa structure et son image en développant des efforts allant dans le sens d'une plus grande coopération avec la population. Ce sont ces essais de participation que l'on va évoquer maintenant.

Différentes formes de participation

Le mot participation recouvre une grande diversité de situations. Elle va de la publication d'informations, à une collaboration effective, à la prise de décision (cogestion) concernant des sujets d'intérêt public. Entre l'information et le partage des décisions certaines actions intermédiaires sont possibles :

- campagnes de sensibilisation et de prévention (exemple de la lutte contre le gaspillage de l'énergie en France) ;
- opérations permettant aux intéressés d'exprimer leur opinion sur des solutions alternatives (procédure des études d'impact) ;
- formulation d'opinions différentes (c'est-à-dire allant au-delà des possibilités alternatives offertes) et organisation de débats contradictoires entre les partenaires intéressés (exemple des audiences publiques) ;

(3) Bernard Cathelat estime à 50% cette proportion de «recentrés». Cf. «Systèmes de valeurs et styles de vie». — *Futuribles*, n° 43, avril 1981.

- actions d'éducation et de formation.

Arnstein (4) résume de manière lapidaire cette gradation en trois catégories :

— Les opérations de non-participation, où l'aspect manipulateur ou récupérateur de l'opinion publique est tel qu'on ne peut parler de véritable participation. Il s'agit souvent d'opérations effectuées à chaud dans un but thérapeutique (campagne de presse en faveur des victimes d'une pollution accidentelle). L'objectif est souvent de pallier l'incapacité d'agir des pouvoirs publics (exemples de Seveso en Italie, de l'Amoco Cadiz en France, de Three Mile Island aux USA).

— Les mesures symboliques de participation (5) ; elles prennent souvent l'aspect d'une information visant à apaiser les inquiétudes, ou de consultations de pure forme. Extrêmement fréquentes dans tous les pays, il ne faut pas mésestimer leurs effets positifs, une information même lénifiante et partielle étant déjà un progrès considérable par rapport à aucune information ou à une fausse information (comme celle souvent délivrée par les médias à la recherche de nouvelles à sensation).

— L'expression véritable d'un « pouvoir du citoyen » ; il dépend étroitement du cadre institutionnel dans lequel la participation peut se développer. Le statut de partenaire que le citoyen peut acquérir par une délégation de pouvoir nécessite un examen de la nature des décisions (politiques, financières, techniques) auxquelles le citoyen a accès, ainsi qu'une réflexion sur le niveau de représentation auquel cette délégation s'applique (« démocratie directe », représentation par des élus issus d'associations, système parlementaire, etc.) (6).

Arnstein suggère, et il semble raisonnable de le suivre, qu'il ne peut y avoir de participation réelle, c'est-à-dire faisant partie de la troisième espèce, sans examen critique des systèmes institutionnels. Sans cela les exercices de participation ne peuvent qu'être artificiellement plaqués sur une structure d'institutions qui ne l'ont pas prévue et donc risquer d'appartenir aux deux premières espèces de sa classification.

(4) Arnstein. — « A ladder of citizen participation ». — *Journal of the american institute of planners*. — 1969.

Voir également Brian Goodey. — *La notion de participation et les techniques d'évaluation appropriées*. — Conseil de la Coopération Culturelle. Développement culturel. Conseil de l'Europe, mars 78.

Professeur C.W.A. Timmermans. — *Citizen participation in decision of public authorities within the members of the european community*. — Commission of the european communities, Oct. 78.

(5) Qualifiées de « tokenism » en anglais.

(6) L'apparition de nouveaux textes législatifs (lois sur la protection de la nature, consultations et innovations dans les pays scandinaves, mesures favorables à la régionalisation, possibilités d'ester en justice) répondent au moins partiellement à cette troisième catégorie de participation.

Participation et attitudes institutionnelles

L'ambiguïté du sujet ne ressortit pas seulement à la difficulté de savoir quand il y a participation ou non mais également à la difficulté de désigner le public sensé participer. S'agit-il de l'homme de la rue, c'est-à-dire de l'opinion publique en général touchée par les médias et les référendums ou s'agit-il de la participation plus restreinte d'associations ou groupes d'intérêts jugés comme représentatifs ? S'agit-il au contraire de la participation à une échelle encore plus réduite, mais à coup sûr plus influente, de décideurs issus de divers horizons, et regroupés au sein de groupes d'étude consultatifs ou exécutifs ? Cette perception des données socio-économiques concernées par la participation est largement liée aux moyens politiques et financiers accordés à ces domaines. L'organisation d'un référendum coûte cher mais le pouvoir financier transmis à chaque citoyen reste faible ; le fonctionnement d'un groupe exécutif représente une dépense très modique mais le pouvoir délégué à chaque membre a des incidences financières importantes (7). Au-delà de ces deux possibilités, et notamment de la première, on constate l'assez grande réticence des pouvoirs publics à accorder des aides financières aux groupes de réflexion et associations dont le rôle est de réagir aux propositions du gouvernement ou de lui en proposer. Cette réticence à financer une contestation éventuelle marque assez bien la problématique de la participation. Admise sur le plan des idées, elle l'est moins sur le plan de son existence effective. Ou bien les associations sont financées par ailleurs (elles représentent alors des intérêts particuliers ou extérieurs et interviennent à peu près selon les règles du jeu politique traditionnel), ou bien les associations sont suffisamment démunies pour limiter leur action à un rôle de discours venant compenser une réalité d'impuissance qui dément ce discours.

Certes, un nombre assez limité d'associations peut percevoir des fonds publics, tout en gardant une grande indépendance d'opinion, mais ce tribut payé à l'«opposition potentielle» fait un peu penser aux règles de gestion qui découlent des enseignements de la dynamique des systèmes (8).

Qu'il soit permis d'insister un instant sur ce point. Considérons une population de coyotes (assimilés à l'opposition) et une population de lapins (les associations à l'état natif, c'est-à-dire avant d'avoir reçu les subsides du gouvernement). Le but des coyotes est de manger les lapins. Si les lapins sont laissés complètement en liberté, les coyotes les mangent et la population des coyotes

(7) Cf. Comité de la politique scientifique et technologique. — *La participation du public à la prise de décisions concernant la science et la technologie*. — OCDE, septembre 1978. Et Professeur Dorothy Nelkin. — *La participation du public aux politiques de la science et de la technologie*. — OCDE, septembre 1976.

(8) Cf. les travaux de J Forrester. — *Industrial dynamics* — M.I.T. Press, 1961. Et autres ouvrages chez Wright Allen Press.

s'accroît (ils ont des loisirs pour se reproduire) tandis que celle des lapins pourchassée et dévorée, décroît. Lorsqu'il n'y a presque plus de lapins, les coyotes, désormais nombreux, n'ont plus de quoi manger et leur population dépérit. Les lapins, moins pourchassés, ont alors le temps de se reproduire et l'on est bientôt ramené à la situation de départ avec beaucoup de lapins et quelques coyotes qui s'en repaissent.

Ces cycles décalés de l'évolution des populations de coyotes et de lapins peuvent être gravement perturbés par l'intervention extérieure de l'homme (la puissance publique) qui va enfermer les lapins dans des clapiers (il n'est pas question qu'il en fasse autant avec les coyotes...). Pour suivre cette analogie il suffit de songer à l'appareil réglementaire qui vient encadrer l'action des associations, action désormais soumise à autorisation ou contrôle. Les coyotes, rendus peu nombreux mais affamés, viendront attaquer les clapiers, leur unique chance de survie.

On peut démontrer mathématiquement que la défense la plus économique des clapiers ne consiste pas à exterminer définitivement les coyotes (solution peu réaliste et au demeurant ruineuse), mais à ouvrir régulièrement un faible nombre de clapiers (à financer quelques associations) en sorte de fournir aux coyotes une nourriture suffisamment abondante pour qu'ils n'attaquent plus les installations d'élevage, et suffisamment rationnée pour que le nombre de coyotes reste limité (9). Les fluctuations des populations en question sont alors régulées grâce à l'intervention humaine, qui retire le bénéfice de l'élevage.

Cette analogie un peu caricaturale montre toutefois l'ambiguïté de toute intervention de la puissance publique dès qu'elle encourage des groupes de participation. L'élargissement de la tribune politique ne peut être que restreint si la puissance publique ne veut pas courir le risque, important pour elle, d'être totalement remise en cause.

Vue des pouvoirs publics, la participation (les divers types de participation) paraît être un exercice paradoxal. Souhaitable sur le plan des idées et de la démocratie, elle est un ferment de remise en cause et donc de désordre sur le plan des réalités. La réaction apparente des gouvernements semble avoir été jusqu'à présent de «notabiliser» la part acceptable, c'est-à-dire consentante, des interlocuteurs, en sorte d'en limiter le nombre. Segmentant ainsi le public (ceux qu'on informe, ceux avec lesquels on discute ou contre lesquels on résiste, ceux enfin avec lesquels on partage), les instances gouvernementales ont également multiplié les formes de participation. A chacun sa participation

(9) On tiendra compte dans le calcul du fait qu'une partie seulement des lapins lâchés dans la nature sera dévorée par les coyotes. Cette situation est réaliste : ce n'est pas parce qu'une association a les moyens d'action, venant compléter ses discours, qu'elle passe forcément à l'opposition. Cela n'est qu'un risque que consentent ceux qui l'ont financée.

serait-on tenté de dire... Mais cette vision un peu cynique est tempérée par le sentiment qui, même de manière éphémère parfois, unit ceux qui participent.

L'accès à l'information

La description des moyens de participation ne donne pas une idée exacte des raisons qui poussent certains à s'engager dans ce type d'activités. Elle permet par contre de saisir la nature de ces activités et donc les débats qui se développent autour d'elles.

L'accès à l'information est un point essentiel pour la participation. Des lois ont été promulguées dans de nombreux pays pour le faciliter : US Freedom Information Act, lois norvégienne, danoise, française sur le caractère public des informations administratives. Ces lois sont-elles appliquées ? A la lettre, certainement pas. Dans leur esprit cela dépend des circonstances, notamment quand la nature de l'information est incertaine, que sa publication risque de causer des désordres ou d'empêcher une décision désirée par l'administration.

Une association scientifique américaine s'intéressant à l'amélioration des connaissances sur les OVNI (Objets Volants Non Identifiés) remarque un article dans un quotidien signalant que de tels phénomènes ont été aperçus au-dessus de l'Iran par un avion de reconnaissance de l'armée de l'air américaine. L'association écrit au journal pour avoir une explication sur l'origine de l'information. Le journal renvoie l'association vers le bureau de presse de l'armée de l'air qui répond qu'il n'est pas possible qu'un avion de reconnaissance américain ait pu survoler l'Iran, territoire étranger. L'association fait alors appliquer la loi sur la liberté de l'information pour obtenir les plans et rapports de vol des avions militaires à cette époque et dans cette zone. L'armée de l'air américaine se déclare incompétente pour répondre et transmet l'affaire à la CIA. Après quelques tergiversations juridico-comiques qu'on peut aisément deviner, le dossier reviendra plusieurs mois plus tard à l'US Air Force qui divulguera une information qui vient contredire l'article du journal publié initialement : il y a bien eu des avions de reconnaissance, en vol d'entraînement, mais ils n'ont aperçu aucun phénomène anormal. Cette anecdote est assez représentative du palais des miroirs et des illusions dans lequel se place une association à la recherche d'informations stratégiques ou jugées comme telles. Il y a dans de tels cas antinomie complète avec la liberté de l'information, et la malheureuse administration sommée de s'exécuter est bien en peine de résoudre une telle contradiction.

L'information diffusée

L'information peut également être communiquée au public sans que celui-ci ait à effectuer une démarche particulière. Au-delà de la diffusion traditionnelle par les médias et les journaux officiels, c'est donc cette fois-ci l'Etat qui

cherche à capter l'attention et à faire réagir l'opinion. Plusieurs expériences ont été tentées avec des succès divers qui dépendent à la fois du contexte et de la volonté politique du gouvernement. Ainsi les cercles d'études suédois ont très bien fonctionné car ils appliquaient à l'étude des conséquences d'un programme électro-nucléaire une technique de réunions par petits comités qui est une tradition socio-politique en Suède. En sens inverse, on ne sait toujours pas très bien quel aurait pu être le rôle pratique du Conseil d'information sur l'énergie nucléaire créé en France. On peut expliquer cet échec à la fois par l'hésitation des pouvoirs publics et la technicité d'un comité qui est un obstacle pour retenir l'attention publique. Les autorités médicales ne s'y trompent pas lorsqu'elles utilisent, dans les pays latins, des vedettes du spectacle ou de la radio pour promouvoir des recherches sur le cancer ou sur d'autres sujets... D'une manière générale, la question nucléaire a fourni l'occasion de très nombreuses expériences d'information et de participation : comités consultatifs sur le nucléaire au Danemark, au Canada et aux USA, campagnes d'information en Autriche et en Allemagne (Bürgerdialog). Aux Pays-Bas ce programme de formation (et non plus seulement d'information) a été développé sur les questions d'environnement par le Ministère de la Santé, de l'Éducation et du Bien-Être.



Commission d'enquête

Faire réagir l'opinion en élevant son niveau de connaissance est une tâche difficile sinon une gageure. On peut effrayer, mais c'est généralement l'inverse de ce que l'on cherche et l'effroi n'est pas la connaissance : dans les domaines techniques on apprend peu en lisant le journal. On peut également distraire par une campagne publicitaire mais les symboles utilisés sont souvent interprétés au premier degré.

Qu'il soit permis ici de faire part d'une anecdote. Une campagne de sensibilisation fut réalisée sur le thème de la protection des ressources hydrauliques (10). Elle se basait sur le slogan : il faut protéger l'eau. Un personnage de bande dessinée, nommé Léonard, fut très largement affiché dans les rues et espaces publics. L'affichage disait : «Léonard a raison» et un peu plus bas : «Il faut protéger l'eau». Quelque temps après cet affichage et des spots publicitaires à la télévision, une enquête fut effectuée pour connaître l'impact de cette campagne. Tout le monde avait retenu le personnage de Léonard et encore plus le fait qu'il avait raison. Mais personne, ou presque, fut capable d'indiquer pourquoi il avait raison. L'opinion générale fut qu'il s'agissait d'une publicité commerciale de plus, organisée en deux campagnes d'affichage, et l'on attendait avec une certaine curiosité la deuxième affiche qui donnerait un sens à la première...

Commissions d'enquêtes et auditions

Des moyens d'action moins passifs ont été développés depuis quelques années dans de nombreux pays : il s'agit des commissions d'enquêtes, des auditions publiques, des constats et études d'impact. Dans tous les cas il s'agit d'une évaluation de situations complexes, où les critères techniques ne sont pas les seuls à intervenir. Des notions économiques, sociales, culturelles donnent une dimension politique aux choix à effectuer, ce qui rend obligatoire le recours à une forme de participation. Dans les commissions d'enquêtes celle-ci est réduite, à tout le moins laissée à l'appréciation d'un juge (au Royaume-Uni, au Canada, en Australie). Dans un contexte anglo-saxon cette liberté d'organiser des consultations en fonction du sujet à traiter paraît parfaitement justifiée. Les affaires de Windscale (retraitement de combustible nucléaire en Angleterre) et de la vallée du Makensie (implantation d'un pipeline au Canada) montrent que la commission d'enquêtes n'a pas un comportement d'évitement, voire de dissimulation, critique souvent adressée aux commissaires-enquêteurs dans les pays latins. Peut-être cette différence est-elle explicable par le pouvoir des associations anglo-saxonnes qui ne trouvent pas

(10) Cf. Pierre-Frédérique Ténière-Buchot. — «Participation et rôle du public dans la gestion des ressources en eau». — *Analyse et Prévision*, T. XVIII et *Futuribles* n° 1-2, juillet-Août 1974. Et «Le rôle du public dans la gestion des milieux naturels : de la sensibilisation à la prise de décision.» — *Futuribles* n° 5, hiver 1976.

d'équivalent dans les autres pays (National Trust au Royaume-Uni, Sierra Club et Friends of the Earth aux Etats-Unis, n'ont rien de commun avec les mouvements associatifs de l'Europe de l'Ouest).

Les auditions publiques ont accompagné une réaction de méfiance du pouvoir parlementaire vis-à-vis des décisions, parfois technocratiques, des administrations chargées d'exécuter. Il paraît donc judicieux de les considérer non seulement comme une forme de participation populaire, où chacun aurait la liberté de poser sa question aux fonctionnaires responsables d'un projet, mais également comme une sorte d'affrontement entre le pouvoir constitué d'élus inquiets de leur capacité réelle à contrôler, et un pouvoir gouvernemental, d'hommes d'appareil, désireux d'appliquer une politique au meilleur coût, c'est-à-dire dans des délais assez brefs. Jusqu'au milieu des années soixante-dix les auditions publiques in situ, les auditions parlementaires par convocation de fonctionnaires, les travaux du General Accounting Office (sorte de Cour des Comptes), et de l'Office of Technological Assessment, eurent leur période de gloire outre-atlantique. Ils font bien moins peur depuis, l'exécutif ayant trouvé les parades pour prévenir leur curiosité, et cela sans que l'opinion publique s'en offusque. Ces procédures, au demeurant fort intéressantes, n'ont trouvé que peu d'écho en Europe et notamment en France (11). Une seule expérience d'audition publique a eu lieu à Carry-le-Rouet, près de Marseille, pour l'aménagement d'un port de plaisance. Cette initiative (courageuse) du Ministère de l'Environnement n'a pas connu de suite. Elle avait cependant permis, pour une fois, de mettre à peu près à égalité d'influence les trois pouvoirs antagonistes qui se révèlent traditionnellement dans ce genre d'affaires : les pouvoirs publics, les élus politiques et les associations locales. Qui d'entre eux représente légitimement l'intérêt public est l'enjeu de ce débat à trois.

Une forme nordique de ces affrontements recourt à la médiation (l'Ombudsman) qui, évitant des suites judiciaires, est en quelque sorte investi d'une mission de conciliation. Il est à noter que celle-ci se résume souvent en une accélération de procédures, au demeurant parfaitement normales, mais que la nature conflictuelle du sujet à traiter avait bloquées ou retardées exagérément.

Les études d'impact

Les constats et études d'impact sont enfin un genre de participation active très populaire. Amélioration des commissions d'enquêtes, leur originalité provient de la présentation de plusieurs options alternatives pour résoudre un problème technique. La comparaison des effets sur l'espace naturel et sur les conditions de vie de ces variantes a un rôle pédagogique important sur le

(11) Cf. Proposition de loi visant à créer un office pour l'évaluation des options technologiques (Assemblée Nationale). Annexe au procès-verbal de la séance du 17 octobre 1978. Cette proposition fut rejetée par l'administration.

public. Les détails techniques indiqués (ou parfois le manque ou l'insuffisance de détails !) permettent une réflexion et une discussion à un niveau nettement plus élevé que celui d'empoignades passionnelles. L'étude d'impact est en quelque sorte le prix payé pour faire comprendre. Si ce prix s'avère trop élevé, l'abandon du projet qui en résultera sera plus riche d'enseignements que s'il avait été provoqué par une décision politique brusque sinon brutale.

Ce n'est pas le lieu ici d'entrer dans des considérations techniques sur la manière de mener des études d'impact (12). On peut toutefois souligner que cette technique est un espoir d'amélioration réelle de la communication entre les pouvoirs publics et les intéressés. Il faut cependant rester honnête dans la mise en œuvre de telles procédures et ne pas les détourner de leur objet initial. C'est ainsi qu'apparaissent aux Etats-Unis des officines spécialisées qui vendent aux investisseurs pressés des études d'impact préimprimées où les résultats des inventaires, enquêtes et études sont standardisés, en sorte de garantir juridiquement contre d'éventuelles poursuites d'associations, sans pour autant consacrer du temps et de l'argent pour acquérir des résultats et des moyens de dialogue réels... Il serait très regrettable que de telles pratiques échappent à l'exceptionnel, en détruisant l'image favorable que les études d'impact ont encore auprès du public.

On présente aussi parfois parmi les moyens de participation les poursuites judiciaires et les «lettres de mission personnelles». Bien que les sujets traités aient un rapport direct avec ceux qui donnent lieu à participation du public, il ne semble pas raisonnable de se ranger à cet avis.

Les poursuites judiciaires

Même quand elles sont engagées par une association ou un groupe d'associations, les poursuites judiciaires restent limitées à un conflit particulier à trancher. Et c'est bien un écart par rapport aux règles en vigueur, et non les règles elles-mêmes, que la puissance judiciaire est chargée de juger. Même si l'ensemble de tels jugements fait jurisprudence, il semble abusif d'y voir une forme réelle de participation du public. Ce dernier reste extérieur à la chose jugée. Il assiste en spectateur au combat de champions que sont les experts, avocats et juges. L'émotion, l'enthousiasme, la ferveur du public sont certes sollicités, mais s'agit-il là d'autre chose que de réactions suscitées ? L'événement à sensation est toujours de courte durée. Il mobilise les esprits sans les

(12) Cf. «Etudes d'impact : application et bilan». — *Revue Aménagement et Nature*, n° 55-1979 et «Dossier études d'impact». — *Revue Presse — Environnement*, n° 358, décembre 1979. Voir également : *Cahiers du G.E.R.M.E.S.* (Groupe d'Exploration et de Recherches Multidisciplinaires sur l'Environnement et la Société). — «Environnement, conflits et participation». — *Cahier n° 2*, décembre 79, et Colloques de Marly. — *Participation et urbanisme*. — Ministère de l'Équipement, Ministère de l'Intérieur, Association des Maires de France. — Centre de Recherche d'Urbanisme (C.R.U.), 1977.

faire raisonner. Une fois passé, la tension retombe jusqu'au prochain événement qui produira les mêmes effets avec une réduction d'intensité due à l'accoutumance... Autant l'accès à l'appareil judiciaire semble être un droit essentiel permettant de garantir le sérieux du dialogue avec l'opinion, autant ce recours qui doit (devrait) rester exceptionnel ne semble pas à confondre avec le dialogue lui-même.

Les missions

Une procédure familière en France, durant le dernier gouvernement, consistait à ce que des travaux d'évaluation fussent confiés par une haute autorité (Président de la République, Premier Ministre ou Ministre) à une personnalité. Ces travaux d'expertise, souvent fort intéressants, ne peuvent néanmoins être confondus avec une quelconque forme de participation, quand bien même le chargé de mission se soit efforcé de consulter le plus de personnes possibles en les faisant s'exprimer sur un sujet considéré à tort ou à raison, comme « brûlant », c'est-à-dire pouvant difficilement être confié directement à l'administration ou faire l'objet d'un débat ouvert. Drogues douces, répression de la violence, manipulations génétiques, effets de l'alcoolisme sont parmi les sujets aux multiples incidences qui ont fait l'objet de telles missions personnalisées. La publication des rapports correspondants a les mêmes effets que les verdicts des procès, c'est-à-dire qu'elle divise l'opinion, chacun étant renforcé dans ses convictions quel que soit le verdict ou les conclusions du rapport. Bien qu'il y ait sensibilisation de l'opinion, le but n'est pas de faire participer spontanément le public mais de tester ses réactions vis-à-vis d'une orientation politique qui lui est indiquée. Ce n'est plus alors l'Etat qui est au service de l'intérêt public, mais l'intérêt public qui est défini d'après la mesure de l'acceptabilité publique.

Ce renversement des motivations fournit la transition nécessaire permettant de passer des moyens de participation qui viennent d'être sommairement décrits, aux raisons de participer et d'intervenir personnellement ou collectivement dans les décisions publiques, tout en évitant l'appareil politique traditionnel, commun à toutes les démocraties.

Participation et liberté

Qu'est-ce qui agite si fort les Naturfreunde, Friends of the Earth, membres de la « Vague Verte », écologistes politiques, ou plus simplement les associations de consommateurs, de riverains, défendant chèrement contre leur Gouvernement, leurs Elus, leurs Services Techniques, qui son jardin, qui sa vue imprenable, qui sa tranquillité, son travail, son mode de vie et ses habitudes ? Les raisons sont simples et tiennent en un mot : l'espoir.

C'est l'espoir de ne pas être floué, d'agir et non de réagir, d'être pris en

compte et non d'être pris en charge, d'exister à l'état qualitatif et non d'être évalué en tant que quantité anonyme et votante. En bref, c'est l'espoir d'arriver à ne pas se conformer à un modèle dans lequel on ne se reconnaît pas, ou plus simplement l'espoir de conserver une certaine liberté. Dans les démocraties des pays développés, cet élan d'un certain nombre de citoyens vers un peu plus de liberté, c'est-à-dire en dehors des schémas politiques en place qu'ils soient majoritaires ou d'opposition, est un fait à peu près toléré. Il constitue toutefois une déviance qui ne laisse pas d'inquiéter les pouvoirs publics chaque fois qu'une question concrète à débattre, orientation scientifique à donner, protection de la nature à assurer, fournit l'occasion à cette déviance de s'exprimer ouvertement. «Ce qui est oui est oui, ce qui est non est non» dit la Bible, qui ajoute : «tout le reste procède du Démon»... A cet égard les pouvoirs publics de très nombreux pays semblent curieusement rester influencés par la Bible. Mais l'espoir de liberté ne consiste-t-il pas justement à imaginer d'autres solutions que le oui ou le non des référendums et des votations.

Différents types de décision publique

Si l'on considère, à la manière de la théorie des jeux, un tableau à quatre cases où les décisions sont prises en lignes, et les réalisations consécutives sont inscrites en colonnes, on peut — d'une manière très schématique — saisir pourquoi dans certaines circonstances l'opinion cherche à échapper au oui comme au non.

		Réalisation consécutive exécutée au nom de :	
		<i>L'Etat</i>	<i>L'opinion publique</i>
Décision prise par :	<i>L'Etat</i>	a) dirigisme autocratie technocratie	d) démocratie paradoxale
	<i>L'opinion publique</i>	c) démocratie directe	b) autogestion (et anarchie ?)

Un commentaire s'impose pour chaque case :

a) *Dirigisme et technocratie :*

Si l'Etat réalise ce qu'il décide, laissant de côté la population, on ne peut pas dire qu'il y ait eu participation et même que le régime soit démocratique. Cette situation, difficilement acceptable pour l'opinion publique pré-

sente toutefois l'avantage de ne pas être ambiguë. La réalisation de programmes techniques militaires dans nombre de pays obéit assez bien à ce schéma. Ces programmes sont, en quelque sorte, le domaine réservé de l'Etat.

b) *Autogestion et marginalité* :

Si l'Etat est absent, l'opinion publique prenant la responsabilité directe de ses décisions implicites ou explicites, on a également une situation très claire sur le plan du partage du pouvoir sinon sur celui de la nature des réalisations. Le phénomène de la mode, la production artistique, le mouvement des idées, observent dans une grande mesure ce processus « en marge ».

c) *Démocratie et volonté publique* :

Le schéma démocratique idéal est atteint lorsque l'appareil de l'Etat se met au service des citoyens. Ce sont ces derniers qui décident, à charge pour les pouvoirs publics de transformer leurs désirs en réalités. Depuis Platon, cette manière de voir a subi quelques vicissitudes : l'opinion n'exprime pas toujours ses volontés et le degré d'organisation de l'Etat est tellement plus élevé que celui de la population qu'il secrète lui-même les demandes.

d) *Démocratie paradoxale* :

C'est donc la situation inverse qui est la plus fréquente. L'Etat propose et prend ses dispositions au nom de l'opinion publique. Cette démocratie « paradoxale » prend au piège la population (13). Si la population dit oui à la décision de l'Etat, elle n'a pas décidé elle-même et se trouve donc privée de son libre arbitre. Si elle dit non, l'Etat a le plus souvent tendance à se replier dans la case a et à réaliser quand même ce qu'il envisageait (en déclarant par exemple le projet d'utilité publique). Généralement cette double contrainte est accompagnée de ce que Watzlawick appelle des injonctions paradoxales que l'Etat adresse à l'opinion : soyez créatifs, spontanés, inventifs, libres ! Toutes choses impossibles à réaliser puisque si l'on obtempère on n'est rien de tout cela (on ne peut pas être créatif totalement en acceptant une commande, il est difficile d'être spontané en suivant une recommandation à laquelle on commence par se conformer, etc.). Si, au contraire, on refuse l'injonction de l'Etat, ce qui est le cas le plus fréquent, alors on reste en dehors du processus de décision. L'Etat est lui-même piégé à garder son propre rôle, situation réciproque classique dans les doubles contraintes, puisqu'il faut bien que quelqu'un décide pour les citoyens lorsque ceux-ci sont apathiques et que quelqu'un les « incite » à avoir des idées (à la limite leur souffle les idées) si jamais ils semblent vouloir (ré) agir.

(13) Cf. Travaux sur les paradoxes de P. Watzlawick in Watzlawick, J. Helmick Beavin, Don D. Jackson. — *Une logique de la communication*. — Points, Seuil. Et P. Watzlawick. — *La réalité de la réalité*. — Points, Seuil.

LÉONARD A RAISON

**Protéger l'eau
c'est protéger
la vie...**



... c'est l'affaire de tous

Ce cercle vicieux où ni le oui, ni le non ne constituent des comportements satisfaisants, n'existe pas dans le cas d'une démocratie réelle (idéale). Si l'Etat exécute les désirs de la population il n'y a pas de problème. Si l'Etat refuse d'exécuter ces désirs pour une raison, valable ou non, soit l'Etat est modifié (c'est le rôle théorique du pouvoir parlementaire), soit la population passe outre le refus de l'Etat, prenant en charge elle-même les tâches que l'Etat aurait dû exécuter. Cette situation, logique sur le plan psycho-sociologique, est néanmoins un facteur de troubles et d'anarchie. L'auto-défense, les milices privées, les ventes sauvages à grande échelle en fournissent quelques exemples.

Les attitudes de ceux qui participent

L'espoir d'échapper au oui et au non repose également sur un certain nombre d'attitudes qu'on peut observer fréquemment parmi les personnes qui «participent», c'est-à-dire soit militent dans des mouvements qui ne sont pas reconnus comme principalement politiques, soit contribuent d'une manière ou d'une autre à remettre en cause les positions respectives de l'Etat et de la population. Ces quelques attitudes mériteraient des développements beaucoup plus longs. Elles sont ici indiquées pour seulement évoquer le climat dans lequel la participation trouve ses origines.

Être écartelé continuellement entre des oui et des non, est une position intenable qui peut favoriser une tendance schizophrénique au repliement sur soi. Cette tendance est considérée avec sympathie parmi ceux qui l'éprouvent. Elle s'oppose en tout cas à ceux qui se sont «engagés» dans le camp du oui conformiste, ou dans celui du non systématique, considérés quelle que soit l'option, comme atteints de paranoïa. En mots plus simples, le dégoût et la peur du monde extérieur sont mieux acceptés que la certitude de soi et la volonté de convaincre.

La protection et la conservation (de la nature, du passé) sont liées à ces comportements. La domination de la nature par l'homme, l'aménagement du futur sont, réciproquement, particulièrement suspects.

Le petit et le faible sont beaux pour cette raison (small is beautiful). Le fort et le grand sont généralement méchants et laids (les grosses voitures américaines ne sont plus désormais d'orgueilleuses «big cars» mais des «pig cars»).

La diversité (des races, âges, opinions, conditions), présente dans un milieu donné, est bien plus sympathique que l'importance qualitative d'une population homogène. Les phénomènes de masse, hérités de la révolution d'octobre et de la deuxième guerre mondiale, traduisent à cet égard une grande pauvreté écologique, puisqu'ils favorisent la notion de classe (dominante) au détriment de celle de diversité, voire d'individualité. C'est une position radicalement opposée à celle qui pourrait favoriser le phénomène de participation.

Autre façon de dire la même chose : l'organisation doit être limitée au mini-

mum et laisser la place à la convivialité, c'est-à-dire l'apport réciproque des différences dans un climat de tolérance et non d'autorité.

L'appartenance à un groupe social est plus un «problème» qu'un avantage dont on tirerait satisfaction. Comment se libérer des influences passées est une question dominante. Il ne s'agit ni de subir ces influences (familiales quand on est bourgeois, raciales quand on est noir, etc.) ni de les renier en se révoltant contre, ce qui serait encore une forme d'appartenance, c'est-à-dire une non-liberté. Sortir du dilemme oui/non est de nouveau présent ici. Cette perte d'appartenance lorsqu'elle est accomplie (généralement par la séparation et l'éloignement dus au mouvement) entraîne une certaine forme d'acculturation. On peut voir dans les efforts de préservation de coutumes plus ou moins disparues une compensation à cette perte de culture transmise par les proches.

Le classicisme n'est pas à la mode. Il s'appuie trop sur une vision mécanique du monde. Il cède la place au romantisme et au paradigme biologique.

Ce dernier implique une approche globale («holistique») des phénomènes et non plus une décomposition analytique cartésienne. L'expérimentalisme cause/effet est mort ou pas loin de l'être. Il est remplacé par l'analyse des systèmes (14).

Le romantisme implique également le mouvement. Les analyses dynamiques sont plus appréciées que les approches statiques. Au plan personnel, le mouvement (la fuite en avant) est de règle, et non la contemplation ou la placidité.

Ce rôle du temps qui fuit a sa contrepartie gratifiante : le bonheur est pour maintenant au sein du mouvement et non pour plus tard, après une attente faite de patience, voire d'immobilité. Autrement dit, le taux d'actualisation est particulièrement élevé et le degré de confiance sur la permanence des choses, particulièrement bas.

L'espoir de la liberté

L'espoir d'une liberté retrouvée est le véritable enjeu de la participation. Il faut encourager sans réserve cette dernière pour cette raison. Le contexte dans lequel se situe la participation est parfois déroutant. Qu'importe ! La liberté est déroutante aussi.

«Et qu'est-ce sinon des fragments de vous-mêmes que vous voulez écarter pour devenir libres.

«Si c'est une injuste loi que vous voulez abolir, cette loi fut écrite de votre propre main sur votre propre front.

(14) Cf. Pierre-Frédérique Ténière-Buchot — «L'analyse de système.» — *Futuribles*, n° 20, février 1979.

«Vous ne pourrez pas l'effacer en brûlant vos livres de lois ni en lavant les fronts de vos juges, même si vous déversiez sur eux la mer entière.

«Et si c'est un despote que vous voulez détrôner, voyez d'abord si son trône en vous est bien détruit !

«Car comment un tyran peut-il dominer les libres et les fiers, s'il n'existe une tyrannie dans leur propre liberté et une honte en leur propre fierté ?

«Et si c'est une inquiétude que vous voulez chasser, cette inquiétude a été choisie par vous bien plus qu'elle ne vous a été imposée.

«Et si c'est une peur que vous voulez dissiper, le siège de cette peur est en votre coeur et non dans la main que vous redoutez» (Khâilil Gibran, *le prophète*. Casterman)

PROJET

Revue mensuelle — N° 158, septembre-octobre 1981

Premières orientations d'une France socialiste

Le gouvernement face à l'Assemblée (H. Portelli)

L'alternance sur l'air de la vie en rose (A. Lancelot)

La nouvelle donne sociale (J. Dubois)

Jeunesses chinoises

Aspects quantitatifs (M. Cartier)

Une crise de confiance (Y. Nalet)

Pour une éthique de l'énergie (P. Laurent)

Regards sur le monde

La montée du pouvoir paysan en Inde — La drogue en Asie du sud

Est — Développement et nouvelle mentalité en Corée — Le Liban

victime des manœuvres syriennes — l'Iran à la croisée des chemins

Sortir du ghetto : premiers contacts avec une cité HLM (J.M. Carrière)

En vente dans les kiosques, drugstores et librairies.

Le N° 18 F, abonnement, 1 an (10 N°) 160 F (étudiants 140 F).

Projet, 14 rue d'Assas, 75006 Paris

futur-informations

Septembre 1981

Bulletin d'information sur les principales activités des centres de prospective et sur les idées et faits porteurs d'avenir, réalisé par le service d'information de l'Association Internationale Futuribles : responsable Patrick Chabert (55, rue de Varenne, 75007 Paris. Tél : 222 63 10)

Les nouvelles de la prospective

L'Europe et le développement

La conférence de l'Association Européenne des Instituts de Recherche et de Formation en Matière de Développement (EADI), organisée cette année conjointement avec l'Institut d'Economie Mondiale de l'Académie des Sciences de Hongrie, aura lieu du 11 au 14 novembre 1981 à Budapest. Le thème central de la conférence «les voies nouvelles du développement : que fait l'Europe ?», sera traité alternativement en séances plénières et en groupes de travail consacrés à des sous-thèmes tels que :

- Restructurations économique et politique de l'emploi ;
- Migrations internationales et développement ;
- Processus culturel et développement ;

- Distribution du revenu et stratifications sociales ;
- Sciences et technologie au service du développement ;
- Commerce mondial et politiques concernant les produits de base ;
- Multinationales et développement ;
- Développement agricole et rural.

Coordinateur de la conférence : M. Arne Haselbach, EADI, Kaerntner Strasse 25/6, A.1010 Vienne, Autriche. Tél : (222) 52.16.81. Télex : 112035.

Énergie et dialogue Nord-Sud

Le Groupe de Recherche en Economie de l'Énergie (GREEN) de l'Université Laval (Québec) organise du

30 septembre au 2 octobre à Québec, son cinquième colloque international d'économie pétrolière sur le thème «les problèmes de l'énergie et le dialogue Nord-Sud». Les travaux porteront notamment sur la stratégie de l'OPEP dans la production pétrolière, les problèmes économiques et politiques qui en découlent et ses conséquences dans les pays du tiers-monde.

GREEN, Département d'économie, Université Laval, cité universitaire, Québec, Canada G1K 7P4. Tél : (418) 656.54.79. Télex : 05131621.

Aménagement et Nature

Les 22, 23, 24 octobre 1981, les X^e Journées d'Etudes «Aménagement et Nature» se tiendront à la Tourette (France) sur le thème «Conditions nouvelles, rythmes et qualité de vie dans l'espace rural». Des spécialistes de l'environnement, des experts des différents ministères concernés, des architectes, etc. étudieront l'impact des techniques nouvelles, des nouveaux services, des nouvelles possibilités et contraintes sur la vie en milieu rural.

Aménagement et Nature, 21, rue du Conseil-ler Collignon, 75016 Paris. Tél : 520.15.00.

Robotique

Le 16 septembre prochain se déroulera à Paris une Journée d'Etude sur la Robotique, organisée conjointement par l'Association Française de Robotique Industrielle et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Cette journée, qui réunira producteurs et utilisateurs de robots mais également des représentants des ban-

ques et des écoles d'ingénieurs, aura pour thème «une robotique aux couleurs de la France». Les participants étudieront donc les conditions de réussite et les facteurs d'échec d'une robotique française au moyen d'une série de cas concrets (dimensions commerciales, financières, etc.).

AFRI, 91, rue Falguière, 75015 Paris. Tél : 320.12.15.

Finances

A l'occasion de son dixième anniversaire, l'Association Européenne de Marketing Financier organise, du 4 au 7 octobre à Berlin, un congrès dont le thème porte sur les Stratégies des institutions financières pour les années 80.

Les perspectives économiques et financières, les évolutions techniques et sociales seront étudiées par les participants qui s'efforceront de tracer des scénarios pour l'an 2000. La banque sera-t-elle vraiment différente au XXI^e siècle ?

EFMA, 7, rue Royale, 75008 Paris. Tél : 266.27.00.

Energie

C'est à Berlin, du 26 au 30 octobre prochain, que se déroulera la 3^e Conférence Internationale sur l'emploi rationnel de l'énergie. Organisée par l'EDEN (The Interdisciplinary Group for Ecology, Development and Energy), elle a pour thème «Beyond the Energy Crises : Opportunity and Challenge». Les soixante sessions prévues permettront d'explorer quatre domaines : Rational Eco-

conomic and Energy Policy, Technology and Innovation, Social and Cultural Values, Institutional Organization.

La crise mondiale de l'énergie implique que de nouvelles perspectives soient tracées en tenant compte de l'interdépendance croissante des nations. Le but principal de cette conférence sera de déterminer les voies et les moyens de faire face à cette crise et à ses conséquences durant les deux prochaines décennies.

DER Congress, German Convention Service, Joachimstrasse 19, D. 1000 Berlin 15, RFA. Tél : (30) 881.80.51.

WFSF

Au cours de la réunion du Conseil de la Fédération Mondiale pour les Etudes sur le Futur, tenue à Saint-Vincent en janvier 1981, Madame Eléonora Masini a été élue aux fonctions de Président de la Fédération en remplacement de Monsieur Mahdi Elmandjra, et Monsieur Göran Backstrand élu aux fonctions de Secrétaire Général.

Le Secrétariat de la Fédération est donc désormais transféré de Rome en Suède à l'adresse ci-dessous mentionnée.

Au cours de la même réunion, la Fédération a décidé de l'organisation de plusieurs conférences régionales et notamment de l'organisation d'un séminaire devant se tenir à La Haye du 12 au 14 novembre 1981 sur «l'avenir des institutions politiques et des formes de gouvernement».

La prochaine conférence mondiale de

la Fédération devrait pour sa part être tenue en 1982 en Suède.

Secrétariat Général de la Fédération : World Future Studies Fédération, P.O. Box 6710, 11385 Stockholm, Suède. Tél : (46) 8.15.15.80.

Nouvelles formes d'emploi

Le Centre Européen Travail et Société organise une série de séminaires qui devraient permettre de susciter un débat sur la base des travaux réalisés dans le cadre de la Commission des communautés européennes, et de dégager des recommandations en vue du développement de nouvelles formes d'emploi.

Le premier de ces séminaires se tiendra du 28 au 30 octobre 1981 à Maastricht sur *les nouvelles formes d'aménagement du temps de travail*. Il sera suivi du 9 au 11 décembre d'un second colloque devant resituer les problèmes de l'emploi en Europe dans leur contexte international.

Le troisième séminaire aura lieu du 10 au 12 février 1982 sur l'emploi et le changement technologique.

M. Léonce Bekemans ou Mrs. Ruth Willems, European Center for Work and Society, P O Box 3073 — 6202 NB Maastricht, Pays-Bas

Intelligence artificielle

Organisé par l'AFCEC, le 3^e congrès «Reconnaissance des formes et intelligence artificielle» se déroulera du 16 au 18 septembre à Nancy (France). Chercheurs, industriels et utilisateurs se réuniront autour de thèmes multiples : lecture optique, traitement d'images robotiques, reconnaissance de la parole, etc. Faire le point sur ces

techniques de pointe et tracer les grandes lignes de leurs évolutions probables, tels sont les objectifs de ce congrès qui sera précédé d'une journée d'étude (le 15 septembre) qui offrira une présentation approfondie de deux sujets brûlants : la compréhension du langage naturel et la robotique.

Elisabeth Fayola, AFCET, 156, Bd. Péreire, 75017 Paris. Tél : 766.24.19.

VIDCOM

Le VIDCOM 1981 se tiendra cette année du 9 au 13 octobre au Palais des Festivals de Cannes (France). Près de 7000 professionnels de la vidéocommunication et de la télématique prendront part à ce gigantesque marché international des services télématiques et des banques de don-

nées. Des logiciels, des banques de données, de nombreux matériels seront présentés et un Congrès sur les média électroniques sera organisé.

Commissariat Général, 179, av. Victor-Hugo, 75116 Paris. Tél : 505.14.03.

Désarmement et sécurité

A l'initiative du gouvernement mexicain, la sixième réunion de l'Independent Commission on Disarmament and Security Issues se tiendra à Mexico du 13 au 18 septembre 1981. Présidée par Olaf Palme, la commission étudiera les concepts de la Sécurité dans les années 80, les doctrines militaires, le commerce des armes et la dissémination des armes nucléaires.

Argentinerstrabe, 22, A 1040 Wien, Austria. Tél : (222) 65.66.66.

Actualités Prospectives : idées et faits porteurs d'avenir

Les défis japonais

Les capacités de renouvellement industriel du Japon sont connues, admirées et enviées par l'ensemble de la communauté internationale. C'est, on le sait, à cette capacité d'organisation et de redéploiement, et à un dynamisme devenu légendaire, qu'il doit sa réussite économique actuelle. Avec un taux de croissance sensiblement supérieur à la moyenne des pays industrialisés, il caracole à la tête des

économies des pays de l'OCDE, exhibant un palmarès qui lui vaut, entre autre, la mauvaise humeur de ses partenaires commerciaux. Mais ces résultats brillants n'aveuglent pas les dirigeants du Japon, ils savent que leur pays va se trouver confronté à court et à moyen termes à une nouvelle série de défis, et s'ils sont prêts (déjà) à relever ceux d'origine conjoncturelle, ils ne peuvent que

constater l'avènement d'un défi majeur et structurel que les occidentaux ont également perçus : le vieillissement de leur population.

Aménageant le repli en bon ordre des secteurs les plus faibles de son économie (constructions navales, textiles...) et prévoyant le déclin des industries sur lesquelles il a fondé sa prospérité, le Japon est en train de redéployer sa structure industrielle, visant les créneaux des années à venir, fortifiant ses industries de pointe, préparant les nouvelles vagues de produits qui envahiront demain nos marchés. Constatant les velléités protectionnistes de ses partenaires, il a décidé d'exporter en masse ses capitaux (cf. *Futuribles* n° 43, p.74). Mais les experts japonais n'ont pas pour autant décidé d'abandonner nos marchés. Si celui de la construction automobile est d'après leurs estimations déjà en perte de vitesse (ils ont intégré dans leurs calculs la réaction US, la voiture mondiale, les réactions européennes, etc.), d'autres sont prometteurs qu'il s'agit pour eux de conquérir.

Le domaine des biens d'équipements est encore visé, mais on se prépare là-bas à investir des secteurs nouveaux pour l'industrie japonaise : aéronautique, armements, télécommunication et bien sûr les biotechnologies. Par ailleurs, pour répondre à un problème essentiel qui est celui de sa dépendance énergétique, le Japon est décidé à maximiser les résultats des 20 % des crédits publics de recherche et développement qu'il consacre à sa politique énergétique. Et il ne fait

aucun doute que ces recherches auront des retombées exportables...

Mais ces facultés de réactions et d'adaptations, si elles permettront au Japon de maintenir une croissance économique positive dans le court terme, ne lui éviteront pas une crise structurelle majeure. En effet, les démographes sont formels : le Japon connaît un vieillissement intense, plus tardif, mais aussi plus rapide que celui des autres nations industrialisées. Cette crise, qui vient après un siècle de fort accroissement de la population, frappera son économie de plein fouet. Les conséquences de ce vieillissement brutal sont nombreuses et les experts multiplient les études et les analyses quant aux effets prévisibles des bouleversements envisagés. De 1950 à 1975, le nombre des personnes âgées a plus que doublé. Leur poids dans la population totale est passé de 5 à 9 % et on estime qu'il devrait atteindre 14 % en l'an 2000, 20 % en 2025... En 1980 pour 100 actifs, on compte 49 inactifs dont 36 de moins de 15 ans, en 2050 ils seront 60 dont la moitié seulement de jeunes. Dès 2025, il n'y aura plus qu'un jeune de moins de 15 ans pour une personne de plus de 65, alors qu'aujourd'hui le rapport est de 1 à 3 en faveur des jeunes... La structure de la population et la chute brutale de la natalité conjuguent leurs efforts, le résultat sera une modification rapide et fondamentale illustrée par la batterie de chiffres pré-cités. Inutile d'entrer ici dans la querelle des experts économistes ou démographes qui s'affrontent dans toutes les nations industria-

lisées à propos de la portée du vieillissement de la population, leurs thèses sont relativement connues du public. Il est plus important de s'interroger sur les capacités de réactions du Japon. Une fois encore, il dispose d'un atout, le vieillissement de sa population a commencé après celui des autres nations industrialisées, peut-être sera-t-il capable de tirer parti de nos expériences et d'atténuer les répercussions de ce vieillissement. Des experts japonais estiment que le financement des retraites sera résolu en partie par l'emploi des robots. Certes, la population d'actifs humains sera décroissante, mais on peut remplacer le travail humain par celui des machines... On le fait déjà sur une échelle encore modeste, les robots au travail ne dépassent pas le chiffre de 80 000 (record mondial tout de même), mais d'ici à l'an 2025 ou 2050, la population active des robots connaîtra certainement une croissance très importante. De plus, les Japonais font travailler, on l'a vu, leurs capitaux, exportent leurs usines dans les régions densément peuplées et se spécialisent dans le software. Ils font porter tous leurs efforts sur la formation de leurs travailleurs et cela afin d'exporter des idées, des brevets. On peut penser que l'âge de la retraite ira en augmentant (le mouvement a commencé il y a quelques années déjà), les travailleurs n'ayant plus ou peu de problèmes de fatigue physique...

Pour surmonter le problème du vieillissement, le Japon semble donc disposer de ressources fiables. Avec une

armée de robots et de «travailleurs intellectuels», il se prépare à affronter une crise qui ébranlera durement et durablement les sociétés industrialisées, entraînant de multiples restructurations. Certains estiment également que ce phénomène de vieillissement est porteur de risques de rupture entre les générations. On a déjà décrit les conflits qui opposeraient une minorité de jeunes actifs à une majorité de «vieillards fardeaux». Là encore, le Japon paraît mieux placé, les traditions multiséculaires, qui dominant et structurent la vie quotidienne, ont été intégrées dans le processus de progrès et de croissance et la solidarité entre les générations n'a pas disparu.

Robots : le revers de la médaille

Deux robots-peintres gloussent au fond de l'atelier, l'ordinateur chargé de la gestion des tâches et du rythme de la chaîne leur envoie un avertissement ; il n'aime pas que ces deux-là se racontent leurs histoires de robots, la productivité pourrait en pâtir... Certes nous n'en sommes pas encore là ; et cependant...

En 1981, les robots sont déjà à l'ouvrage dans toutes les grandes entreprises automobiles aux USA, au Japon et en France. La robotique a été introduite pour relancer les gains de productivité qui s'essoufflaient et chacun, pour rester compétitif, doit se lancer dans l'aventure. Une aventure déjà banalisée, dont on commence à mesurer les conséquences sociales, dont on peut déjà estimer les

impacts sur le niveau d'emploi, les changements structuraux et la définition des tâches.

Si, aujourd'hui, les robots n'ont pas encore provoqué de graves problèmes de chômage, c'est parce qu'ils sont encore très coûteux et donc rares. Mais il ne fait aucun doute qu'au cours de cette décennie, ils vont se multiplier à un rythme effréné et qu'ils provoqueront des licenciements. Pour l'ensemble de l'industrie automobile française, on estime qu'ils vont entraîner la disparition de plus de 50 000 postes non qualifiés. Aux USA, chez General Motors, on parle d'une réduction de 60 000 postes en 10 ans. Chez Renault, on estime que 12 emplois sur 100 seront supprimés à l'horizon 1990, en fait 18 au niveau de la fabrication, mais on en créera 6 nouveaux en amont et en aval.

L'invasion des robots impliquera, en effet, une restructuration très importante ; on embauchera les diplômés et l'on rejettera les travailleurs non qualifiés ; premiers visés dans cette industrie, les immigrés. Il faudra faire un énorme effort de formation ; actuellement, pour la mise en place d'un robot, on forme 3 hommes pendant 670 heures, chez Renault, en 1980, 240 000 heures de formation aux automatismes, ont été dispensées. Le travail évolue, de nouvelles fonctions apparaissent ou plutôt se multiplient, à l'exclusion pratiquement des tâches de production, ce sont les tâches de contrôle, de surveillance et de maintenance. Il est encore trop tôt, actuellement, pour mesurer toutes les conséquences de la «roboti-

sation», on sait que les robots interviendront dans les milieux particulièrement hostiles à l'homme et que, grâce à eux, les travailleurs seront déchargés des tâches les plus pénibles, mais d'un autre côté, comment évaluer les impacts de la «déprofessionnalisation» de l'ouvrier. Peut-on parler d'enrichissement des tâches, quand on sait que le «travail» consistera uniquement en une surveillance (assistée par ordinateur) ! L'homme n'aura plus un métier, il surveillera et contrôlera des machines plus ou moins complexes, plus ou moins évoluées qui produiront ou surveilleront elles-mêmes d'autres machines

Isolé et solitaire, il attendra le disfonctionnement, la panne qui viendra rompre la monotonie et la routine.

Quand on sait combien l'identification est liée au travail et à la profession, on peut imaginer les troubles individuels et sociaux que provoquera la robotisation à grande échelle. Facteurs de progrès, les robots sont également porteurs de changements négatifs, on le sait aujourd'hui, parce que certains vivent déjà cette expérience dans l'entreprise. L'invasion étant inéluctable, il est nécessaire d'accélérer et d'approfondir une réflexion portant sur les voies et les moyens de pallier aux principaux défauts de cette robotisation.

Les retombées de Tammouz

En donnant l'ordre à ses bombardiers d'attaquer le réacteur nucléaire de Tammouz, M. Ménaïem Bégin a probablement incité de nombreux Israéliens à voter pour son parti lors

des élections qui viennent de se dérouler, mais il a également déclenché une formidable redistribution des cartes au Proche Orient. Ce contre-coup inattendu d'un raid victorieux se révèle d'une ampleur sans précédent : un double mouvement semble rapprocher des Etats et des régimes qui s'affrontent idéologiquement depuis des années... Ainsi, alors que les Etats-Unis s'entendent pour la première fois avec l'Irak pour condamner l'action israélienne, plusieurs pays arabes pro-américains et ultra-conservateurs envisagent un rapprochement avec Moscou. L'Arabie Saoudite a annoncé sa volonté de négocier l'établissement de relations diplomatiques avec l'Union Soviétique et le Cheik Zayed d'Abu Dhabi vient de reconnaître la «légitimité» de l'intervention soviétique en Afghanistan.

On savait l'armée de l'air israélienne capable de prodiges, mais de là à jeter dans les bras du Kremlin des souverains dont la hantise et l'obsession ont pour objet unique l'apparition de mouvements progressiste, socialiste ou communiste dans leurs États !... De là à mettre d'accord l'Amérique de Reagan et le régime prosoviétique de Bagdad !

On peut parier que les diplomates de tous les pays du monde s'arrachent les cheveux en pensant à la facilité avec laquelle Israël obtient des résultats... instantanés.

Il n'y a peut-être rien de définitif dans ces retournements éclairs, les traités antérieurs, les pactes ne sont pas brisés par les bombes de Tammouz,

mais les fissures qu'elles provoquent dans un écheveau d'alliances qui paraissaient solides et durables, semblent pouvoir bouleverser le statu-quo existant. A des relations stables et figées, se sont superposées des passerelles nouvelles. On peut penser que le raid n'est qu'un prétexte dont se sont saisies les diverses chancelleries concernées. Après tout, on murmurait depuis quelque temps déjà que les relations entre l'Irak et les USA se réchauffaient. Mais qu'ils relèvent de la simple tactique ou de manœuvres à long terme, ces retournements, parce qu'ils ont lieu dans une région chaude où les équilibres sont très instables, sont, c'est certain, porteurs d'avenir. M. Bégin semble n'attacher aucune importance à ces conséquences : «Mieux vaut une condamnation sans réacteur nucléaire irakien que ce réacteur sans condamnation» a-t-il déclaré lors d'une interview ; pour lui, seule reste valable la politique des bombes.

Alors, il lui faudra à nouveau armer ses «fils héroïques», le ministre syrien de l'électricité a annoncé son intention d'exploiter une centrale nucléaire, les Irakiens ont proclamé leur volonté de rebâtir leur centrale... Alors un, deux, trois Tammouz ?

Informatique soviétique

Si les experts occidentaux estiment, en général, que l'industrie informatique soviétique est en retard d'une quinzaine d'années sur son homologue américaine, ils s'interrogent aujourd'hui sur les potentialités de

rattrapage de la seconde par la première. Aucune révolution, même technologique, n'est en vue à l'Est, mais les Soviétiques pourraient bien décider, contraints et forcés, de mettre les bouchées doubles afin de combler un fossé qui se creuse au rythme des naissances des «chips» et «megabit-chips» d'outre pacifique. Contraints et forcés par qui ? Devinez ... Par les Américains eux-mêmes. Le coup de Kaboul a eu deux conséquences immédiates côté américain, deux embargos décidés par Carter, l'un sur le blé (qui vient d'être levé par Reagan), l'autre sur les produits à haute technologie incorporée, qui dure donc depuis dix-huit mois.

Depuis cette date, les Soviétiques n'ont reçu aucun ordinateur en provenance des USA et surtout aucun composant, aucune pièce détachée. Or, il y a près de 1 700 ordinateurs «occidentaux» en URSS, ce qui ne représente que 4 % du parc soviétique, mais, comme le reconnaissent eux-mêmes les utilisateurs, ce sont les 4 % les plus performants et les plus fiables. On sait que le Gosplan les utilise, ainsi que le Ministère de l'Energie et ... l'Armée. Ainsi, il est admis que les camions qui ont déferlé sur l'Afghanistan, ont été dessinés par des ordinateurs made in USA.

Dix-huit mois pour des machines, c'est long et les Soviétiques s'attendent à des pannes si l'embargo devait se prolonger. Cette dépendance envers la technologie occidentale, mise en évidence à l'occasion de cette crise, pousse les autorités soviétiques à envisager un remplacement du

matériel américain et occidental en général, par du matériel soviétique et donc, la mise sur pieds d'un plan ou programme de recherches dans ce domaine. Et dans les six mois à venir, l'Union soviétique va devoir définir une nouvelle politique en matière d'industrie informatique.

L'embargo américain, qui pourrait se révéler finalement salubre pour l'industrie informatique soviétique, pourrait également être, pour les exportateurs occidentaux, l'occasion d'une réflexion sur les outils qu'ils vendent à l'Union soviétique et l'usage potentiel que celle-ci peut en faire...

Toujours plus

Il traiterait des centaines de millions d'instructions à la seconde, il serait plus puissant et moins cher que les plus géniaux des ordinateurs à l'étude aujourd'hui, et il tiendrait dans une boîte à chaussures. «Il» c'est l'un des super-ordinateurs de demain, un petit, tout petit engin qui serait plongé dans un bain d'hélium liquide à $- 270^{\circ}$. La prochaine révolution (pas la dernière !) dans la construction des ordinateurs sera, en effet, l'informatique cryogénique. Pourquoi ces petits monstres viendront-ils du froid ? Simplement parce que les techniques actuelles butent sur le mur de la chaleur : pour faire des ordinateurs puissants, on fait des ordinateurs ultra rapides qui consomment énormément d'énergie ; la limite c'est l'ordinateur qui fond. Placés dans leurs bains d'hélium, les petits monstres fabriqués à l'aide de techniques

supraconductrices, pourront traiter des centaines de millions d'instructions/secondes sans chauffer... IBM et d'autres géants américains sont bien sûr sur la piste, le MITI japonais également... Certes, on sait aujourd'hui que l'avenir passera par une informatique décentralisée, le «petit chaudron» comme l'écrit Lussato qui fonctionnera grâce à la micro-informatique, les ordinateurs de faibles puissances, etc. Mais pour la recherche, on aura toujours besoin de machines hyper puissantes, hyper rapides, et les moins chères possible. Alors, ces ordinateurs viendront du froid, ils balaieront les grosses machines poussives qui émerveillent aujourd'hui encore les scientifiques du monde entier. Dans les boîtes à chaussures, demain, y aura-t-il un super ordinateur cryogénique français ?

L'or noir

Marché déprimé, surproduction, baisse des prix... on ne pensait pas devoir retrouver ce langage économique en parlant du pétrole. Pourtant, depuis quelque temps le moral de l'OPEP est au plus bas, tandis que se réjouissent les pays consommateurs, enfin comblés. Le ralentissement général de l'activité économique a engendré une baisse de la consommation pétrolière ; ce mouvement aggravé du fait des économies d'énergie réalisées dans les pays industrialisés a pour conséquence le fait que les producteurs éprouvent actuellement des difficultés pour écouler leurs cargaisons. Mais il faut éviter, estime

l'Agence Internationale de l'Énergie, de tomber dans un excès d'optimisme et se préparer à la prochaine crise. Et de réitérer ses encouragements à l'exploitation du charbon, du nucléaire, et des énergies renouvelables... Alors, dans chaque pays industrialisé, on peaufine les plans d'économies d'énergie, on élabore des programmes pour la mise en valeur et l'exploitation des «énergies de remplacement»... Ainsi en France, des experts proches du gouvernement estiment que durant la prochaine décennie 145 milliards de francs devront être consacrés à l'exploitation de ces énergies : charbon, solaire, géothermie, sources locales, etc. 145 milliards, c'est une belle somme certes, qu'il faut cependant mettre en balance avec celle citée par le Président de la Chase Manhattan Bank : 10 000 milliards de francs, somme qui sera consacrée durant cette même décennie, par l'ensemble de l'industrie mondiale du gaz et du pétrole, à des investissements d'exploration et de développement... Pour générer une telle masse financière, cette industrie devra, toujours selon M.W. Butcher, accroître ses bénéfices à un rythme beaucoup plus rapide que par le passé, les gouvernements devront éliminer toutes taxes superflues et libérer les prix du pétrole !... Cette formidable disparité des sommes consacrées aux énergies de demain au niveau national et à celles du passé au niveau des entreprises internationales pose problème. On pensait le pétrole disqualifié ; on savait bien sûr qu'il servirait à passer

le cap des prochaines décennies, mais chacun prenait des paris pour les énergies d'avenir, nucléaire et/ou solaire, etc. Chassez le pétrole, il revient au galop. Les chiffres donnés plus haut permettent de constater que l'on assiste en fait aujourd'hui à une nouvelle ruée vers l'Or Noir. Le marché est déprimé, mais les grandes compagnies semblent croire qu'il y a encore de beaux jours à venir. Apparemment incorrigibles, elles investissent des sommes colossales dans des sources d'énergie non renouvelables. Et elles investissent également, c'est vrai, dans le domaine des énergies renouvelables, mais la gigantesque disproportion constatée nous informe, qu'une fois encore, les profits à court terme et les rendements juteux semblent seuls déterminer leurs politiques. Attention, nous sommes au bord du gouffre, clament ceux qui sondent le futur, mais les compagnies internationales pratiquent la politique des bonds en avant...

«Effet de serre»

L'augmentation de la quantité de gaz carbonique contenue dans l'atmosphère entraîne actuellement un réchauffement de la planète en produisant un «effet de serre». Les dégagements de CO² proviennent surtout des combustibles fossiles, suivis de près par le défrichement. Selon les prévisions les plus modérées, si le taux de croissance actuel de la quantité de CO² dans l'atmosphère se maintient, l'augmentation de la température sera d'environ 5 à 6° en 2050

(compte tenu du refroidissement climatique en cours depuis une quarantaine d'années). Mais si, par exemple, l'utilisation des combustibles fossiles était multipliée par 7 d'ici à l'an 2000, la température de la planète s'élèverait de 8° !

Cette véritable révolution climatique bouleverserait la géographie agricole mondiale, l'Amérique du Nord, l'Europe et la Russie auraient un climat plus sec et plus chaud, donc une production céréalière en baisse, alors que l'Afrique du Nord et de l'Est, le Moyen-Orient, l'Inde, le Mexique et l'Australie occidentale, plus humides, se prêteraient mieux à la culture des céréales.

L'augmentation de la température pourrait aussi faire fondre les calottes glacières et élever le niveau de la mer, perspective désastreuse pour les Pays-Bas, Calcutta, New York et Londres. Est-il possible d'éviter l'augmentation du dégagement de CO² dans l'atmosphère ? Trois moyens sont actuellement envisagés : reboiser, brûler moins de combustibles fossiles, ou recourir à diverses solutions techniques (par exemple, extraction du CO² de l'air ou des gaz d'échappement des centrales thermiques à condition de trouver un moyen de le stocker indéfiniment). Mais, si l'on recourt aux sources d'énergie traditionnelles jusqu'à l'an 2000, le freinage indispensable de l'utilisation des combustibles reviendrait à ramener à 3 % la croissance des besoins en énergie, chiffre bien inférieur aux taux récents. Le tiers-monde, soucieux de mettre en œuvre ses plans de développement,

n'acceptera jamais une telle solution. D'autre part les PVD se situent dans les régions où l'incidence des changements de température et de pluviométrie serait négligeable ou favorable, et pourraient bien décider de laisser le Nord résoudre tout seul le problème de «l'effet de serre».

Cependant tous les experts s'accordent pour mettre en garde contre une réaction de panique qui pousserait à remplacer les combustibles fossiles par l'énergie nucléaire. Selon eux, il est vital aujourd'hui de développer l'énergie solaire et les autres énergies renouvelables.

ECONOMIE ET HUMANISME

N° 260

juillet-août 1981

Dossier: Coûts écologiques du développement: le cas brésilien

- I. Sachs: Editorial : Coûts écologiques et sociaux du mal développement
C. Furtado: La structure agraire brésilienne: aspects institutionnels et écologiques
C. Sachs: Croissance urbaine et favelisation des métropoles
H. Théry: Le coût social d'un pôle pétrochimique
E. La Rovere: Le plan alcool brésilien: impacts sociaux et écologiques
J. Zatz: Une alternative de développement pour l'Amazonie

Habitat et participation des usagers

- A. Mollet: La participation des habitants à la conception et à la gestion du cadre bâti
K. Coit: Participation ou luttes urbaines ?

Pays de l'Est

- P. Bernoux: «Solidarité» et l'enjeu polonais

Chronique internationale:

- B. Renaud: La politique de la banque mondiale vis-à-vis de l'aménagement urbain.

Faits et tendances, Activités d'Economie et Humanisme, comptes rendus...

Commandes à ECONOMIE ET HUMANISME - 14, rue Antoine Dumont - 69372 LYON
Cedex - Tél. (7) 961 32 23 - CCP Lyon 1529-16 L - Prix du numéro: 34 F

Analyses critiques

BROYELLE, Claudie et Jacques. — *Apocalypse Mao* — Paris, Grasset, 1980. — 296 p.

Le titre de l'ouvrage laisse bien deviner l'intention des auteurs : à travers les confidences, les déclarations des nouveaux dirigeants chinois, les documents élaborés au sein du parti communiste chinois, montrer l'ampleur des massacres et des exécutions en masse ; la «révolution culturelle» aurait fait un million de morts et cent millions de victimes jetées en prison, déportées dans les camps de travail, réduites au chômage ou à la mendicité. Sur ce fond de tragédie collective, qui n'est même plus à l'échelle humaine, se profilent des drames individuels : la fuite de Lin Piao et sa disparition dans un mystérieux accident d'avion, la fin pitoyable de Liu Shaoqi dans une cave de prison, la comparution de sa fille âgée de six ans devant la foule hurlante de ces fameux meetings d'accusation. Après les illusions perdues et le dégrisement amer, exprimés dans leurs précédents livres *Deuxième retour de Chine* et *le Bonheur de Pierre* — publiés en 1977 et 1978 au Seuil — Claudie et Jean-Jacques Broyelle font le bilan de la révolution maoïste : en moins de quarante ans, plus de 50 millions de morts ; plus, par conséquent, que les 27 millions de victimes dues aux calamités naturelles et humaines (sécheresse, famines, inondations, guerres sino-japonaises) qui se sont succédées durant 68 ans de 1877 à 1945.

Mais ce livre n'est pas seulement un inventaire macabre et un recensement de règlements de comptes. Il présente ou suggère un certain nombre de réflexions de philosophie politique.

Tout d'abord sur l'existence d'une situation éternelle de pluralisme politique ; celui-ci peut se définir par le fait que le pouvoir fait l'objet d'une compétition entre plusieurs hommes ou plusieurs groupes. Dans un système démocratique, l'alternance rendue possible par le moyen pacifique d'une consultation électorale périodique et libre, permet une nouvelle répartition des forces politiques et un changement de l'orientation politique ; celle-ci est précédée et conditionnée par le vote. Dans un système autoritaire de parti unique, les suffrages populaires ne font que sanctionner une révision politique qui, elle-même, suit la modification du rapport des forces entre les diverses fractions du

groupe dirigeant ; et ce changement ne peut être obtenu que par la négation totale, y compris de son expression, des points de vue divergents, ce qui implique une mise à l'écart des opposants allant jusqu'à leur destruction physique. Inversement, lorsque la ligne politique abandonnée retrouve une nouvelle actualité, la réhabilitation des disparus qui en furent les champions restituée aux victimes anciennes leur dignité et leur clairvoyance révolutionnaires. Élimination et réhabilitation deviennent les instruments de l'alternance.

Le livre des Broyelle suscite d'autre part une réflexion d'ordre économique. Les visiteurs occidentaux de la Chine ont cru discerner dans ce pays un développement et une organisation de la production spécifiques ; le modèle chinois, par son originalité, s'opposait au modèle industriel occidental auquel se réduisait d'ailleurs celui de l'URSS. Les Broyelle sont catégoriques : le rêve maoïste d'une myriade de collectivités de production et de consommation juxtaposées est irréaliste et surtout inefficace : on meurt de faim en Chine, affirme Claudie et Jean-Jacques Broyelle.

Quelques affirmations paraissent excessives et l'on peut se demander si le modèle industriel occidental, actuellement quelque peu désarmé devant certains problèmes sociaux, peut être adopté par la Chine. L'histoire, les dimensions du pays requièrent sans doute d'autres solutions. Ce sont toutes ces interrogations sous-jacentes et les réflexions qui accompagnent l'inventaire de la « démaotisation rampante » décrite dans *Apocalypse Mao* qui donnent à ce livre un intérêt dépassant infiniment son caractère anecdotique et documentaire.

Louis Arénilla.

GUILLEMARD, Anne-Marie. — *La vieillesse et l'Etat*. — Paris, PUF, « Politiques », 1981. — 238 p.

Autrefois invisible, parce que prenant les contours exacts du patrimoine familial détenu ou ne disposant pas de moyens d'existence propres, la vieillesse s'est progressivement constituée en corps social identifiable avec la généralisation des systèmes de retraite. Jusqu'à la décennie soixante, et en dépit d'une reconnaissance de facto de son existence, la population âgée n'a fait l'objet que d'interventions ponctuelles relevant d'une logique purement caritative. Par rapport aux pratiques anciennes, la seule nouveauté résidait dans le fait que l'assistance en faveur de la vieillesse était désormais dissociée de l'assistance aux infirmes et aux incurables.

La publication et la diffusion du rapport de la Commission d'Étude des problèmes de la vieillesse et des travaux de l'Intergroupe « Problèmes relatifs aux personnes âgées », créé dans le cadre de la préparation du VI^e Plan, marquent, durant les années soixante, le début d'une nouvelle ère de la politique sociale en faveur de la vieillesse.

Avec pour objectif avoué de prévenir l'apparition des dépendances résultant du vieillissement individuel, cette nouvelle politique de la vieillesse «s'oppose aux interventions de la période précédente qui étaient destinées à remédier a posteriori aux injustices les plus criantes dont les vieillards étaient l'objet, et avaient alors pour conséquence de consacrer la relégation et la perte d'autonomie par l'octroi d'un secours minimum ou l'hébergement en institution». La rupture avec l'environnement habituel se trouvant être un facteur d'accélération du vieillissement, le moyen choisi pour retarder la montée des dépendances sera l'intégration de la personne âgée dans son milieu de vie. Dans cette optique, les recommandations de la Commission Laroque (recommandations qui seront, pour l'essentiel, reprises par l'Intergroupe du VI^e Plan) concernent des domaines aussi variés que l'emploi, le logement, l'action sanitaire et sociale, le revenu, l'information, l'éducation et la coordination administrative.

L'apparition de nouvelles couches moyennes de retraités disposant de ressources et d'aptitudes relativement élevées, la prise de conscience du gaspillage de forces de consommation résultant, dans un système économique où la consommation est la clef de voûte du mode de gestion traditionnel de la vieillesse, le vieillissement démographique accéléré du pays, la présence d'un système politico-administratif bénéficiant d'une large autonomie par rapport à la société civile sont autant de facteurs explicatifs du renversement des principes d'action adoptés en faveur de la vieillesse.

Dans la pratique, cet ambitieux programme n'a guère été suivi d'effets positifs et force est de constater qu'à «la logique intégratrice du discours s'oppose la logique ségrégative de la politique».

En matière d'emploi, la Commission Laroque et l'Intergroupe du VI^e Plan recommandaient que soient prises les mesures facilitant le maintien en activité des travailleurs vieillissants (amélioration des conditions de travail, aménagement des horaires...). Non seulement de telles mesures n'ont jamais vu le jour, mais encore l'exclusion des travailleurs vieillissants s'est trouvée renforcée par la signature d'accords tels que celui instituant une garantie de ressources aux travailleurs privés d'emploi après 60 ans. Le renforcement de la couverture chômage a prévalu sur la politique de prévention des inadaptations.

En matière de revenu, il est indéniable que la situation des personnes âgées s'est globalement améliorée depuis le début de la décennie soixante. Cependant, cette évolution des retraites traduit moins l'étendue de l'effort accompli que l'importance du retard à combler. Par ailleurs, l'octroi d'un niveau de vie décent représentant une des conditions nécessaires à l'autonomie et à l'insertion sociale, la politique de revenus en faveur de la population âgée a surtout mis l'accent sur la garantie d'un minimum de ressources. Or, ce minimum n'ayant dépassé, de très peu, 50 % du SMIC que depuis 1978, «il n'a pu représenter qu'une assistance destinée à assurer la survie et non l'autonomie».

En matière d'action sociale, le poids des dépenses globalement engagées a toujours été extrêmement modique et le seul véritable succès de la politique de maintien à domicile se limite au développement ou à la création de quelques services et équipements parmi lesquels principalement les clubs du 3^e âge et, dans une moindre mesure, les aides ménagères et les foyers restaurants. Il est vrai que ces équipements, les clubs du 3^e âge notamment, constituent des investissements peu coûteux et à «haut rendement idéologique et politique». De ce point de vue, l'illustration de la mise en oeuvre de la nouvelle politique de la vieillesse dans une commune de la couronne suburbaine parisienne (l'auteur n'indique pas de quelle commune il s'agit mais il pourrait se faire que ce soit Boulogne) est pour le moins révélatrice.

L'objectif ambitieux de mobilisation et de promotion de la personne âgée «appelant les vieillards au mouvement et à la parole», mais «définissant dans le même moment les limites dans lesquelles ceux-ci pourront les exercer» a laissé la place à «une assistance à peine renouvelée, sécrétant la ségrégation et la dépendance». Certes, sous l'effet des mesures prises, les personnes âgées ont pu accéder à de nouveaux biens d'usage, mais bien souvent elles y ont été contraintes, et de plus elles n'y ont accédé qu'à la marge.

Pour mieux comprendre pourquoi l'introduction en France d'un nouveau mode de gestion de la vieillesse a davantage correspondu à une transformation du discours qu'à une mutation des pratiques politiques, il faut bien voir que l'élaboration de la nouvelle politique de la vieillesse s'est faite au nom de la rationalité économique et qu'elle était étroitement dépendante des impératifs de cette dernière. «Face à une lutte unitaire sur les questions de l'âge de la retraite et du niveau des pensions, l'Etat répond en un autre lieu : le mode de vie des personnes âgées».

Même si l'on ne pense pas, comme Anne-Marie Guillemard, que «le retournement doctrinal et politique opéré par l'Etat, dans le champ de la vieillesse, a plutôt correspondu à une tentative pour se libérer de la question de la vieillesse, et des problèmes de plus en plus aigus qu'elle pose, qu'à un effort en vue d'abolir la ségrégation des vieillards», il faut bien admettre que les piètres résultats obtenus et la gravité de la situation actuelle ne plaident pas en faveur des tenants d'une telle politique.

Pour être suivi d'effets, le nouveau discours sur la vieillesse supposait un système politico-administratif suffisamment autonome. Or, à partir de 1969, «le monde des affaires pénétrant désormais dans l'exécutif, la gestion à court terme a supplanté la volonté planificatrice et l'idéologie du service public et de l'intérêt général développée par la haute administration durant la période gaulliste s'est progressivement défaite».

En devenant un Etat-clientèle, l'Etat n'a plus eu les moyens de faire front aux intérêts sociaux catégoriels antagonistes et s'est transformé en organe de distributeur de fonds. «La contrepartie de cette logique distributive sera qu'on

ne prêtera plus d'attention aux conséquences que ce saupoudrage de fonds aura sur la déglobalisation de l'action».

Les personnes âgées se trouvant de plus en plus directement gérées par un pouvoir politique local et identifiable, cette situation nouvelle, combinée au décalage existant entre le discours intégrateur et activiste et une pratique politique renforçant la ségrégation et la dépendance, peut déboucher sur la conquête et l'exercice d'un pouvoir de marchandage. «Il faut cependant se souvenir que le prix à payer pour ce nouveau pouvoir de marchandage risque d'être une tension plus vive avec le monde des actifs qui aurait à supporter la charge des gains obtenus par les retraités organisés».

Or, justement, la ponction susceptible d'être opérée sur le revenu des actifs n'étant pas sans limite et les organismes de retraite s'attendant à connaître des difficultés financières accrues, on eut aimé que l'auteur, à défaut d'une solution miracle qui n'existe pas, définisse quelles pourraient être les grandes lignes d'une politique qui, débordant du cadre trop restrictif de la vieillesse, permettrait à tout le moins de limiter l'ampleur des tensions prévisibles entre le monde des actifs et le monde des retraités.

Alain Parant.

AMIN, Samir. FAIRE, Alexandre. MALKIN, Daniel. — *L'avenir industriel de l'Afrique.* — Paris, Ed. L'Harmattan/ACCT, 1981. — 228 p.

Depuis le quadruplement du prix du pétrole en 1973, les revendications d'un Nouvel Ordre Economique International plus juste et plus équitable pour les pays sous-développés sont au centre des débats dans l'arène internationale.

La concurrence des produits industriels venant du Sud constitue une réalité nouvelle et une préoccupation sérieuse pour les pays développés ou du Nord.

Ce livre s'inscrit naturellement dans les travaux récents qui essaient de cerner la question et de faire avancer la réflexion. C'est pourquoi ce livre est utile, pour chaque pays du Sud, dans l'élaboration de ses politiques industrielle et économique ; pour chaque région sous-développée en vue d'envisager une coopération locale ; pour l'ensemble du tiers-monde en démontrant la nécessité de l'unité du Sud dans les négociations globales et la coopération économique internationale.

Il est important et prospectif. Il montre avec objectivité et réalisme l'avenir industriel de l'Afrique à partir des situations politiques, économiques et sociales du continent. Elaborant des scénarios possibles, il analyse leurs chances de réussite et leurs incidences sur le développement réel du continent.

L'apport ultime de l'ouvrage est justement d'avoir fait un travail synthétique et général en vue de l'élaboration des stratégies de développement. Il démontre ce faisant, que le niveau de compréhension des problèmes de chaque

pays en voie de développement est le niveau international, le niveau mondial qui est le domaine d'action des firmes multinationales des pays développés avec les oppositions d'intérêts entre le Sud et le Nord.

Alors le débat est engagé à son juste niveau et dépouillé des différends mineurs entre pays du même groupe eu égard à leurs intérêts communs face à l'autre camp.

Cet ouvrage aidera tous les dirigeants de l'Afrique et par extension, du tiers-monde, pour la construction d'une stratégie viable de développement.

A notre avis, ce travail peut être subdivisé en deux parties complémentaires dans leur analyse.

La première partie, constituée par les analyses de Samir Amin et de Daniel Malkin, est synthétique et théorique. Elle comprend l'analyse théorique et historique du premier et l'étude moins normative du second.

Leur point commun est une compréhension marxiste du système capitaliste parvenant à des blocages nécessaires et inéluctables du développement dans la périphérie sous-développée et extravertie. La loi de la baisse tendancielle du taux de profit et de sa résolution fait que cette périphérie ne peut combler son retard de développement dans le système actuel des relations internationales capitalistes, dit Samir Amin. Economies sous-développées, les pays du Sud sont soumis aux aléas de l'extérieur, moteur de leur croissance.

Le débat posé est ainsi un débat de fond. Ils indiquent ainsi les conditions pour aboutir à des changements essentiels tout en montrant les dangers réformistes et voire même du maintien du statu-quo actuel. Ils critiquent avec véhémence les stratégies de maximisation des devises d'exportation synonymes d'une plus grande dépendance extérieure des pays du Sud. Leurs analyses concordantes ont le mérite de poser la question fondamentale, à savoir si les pays en voie de développement peuvent prétendre au développement sans une remise en cause du modèle de développement capitaliste pour se tourner vers le socialisme.

Bref, ils donnent une claire vision de la situation globale dans les rapports Nord-Sud, et montrent la prise de conscience des changements possibles. Les tentatives de récupération des revendications du Sud sont ainsi mises en évidence avec la volonté de division des pays du tiers-monde. Enfin, ils constatent les difficultés de réalisation du «capitalisme d'Etat» et les blocages à son aboutissement pour un développement auto-centré.

Pourtant leur analyse appelle quelques remarques ne remettant pas fondamentalement en cause leurs résultats.

En effet, la réapparition du leadership américain n'est pas évidente. Il ne faut pas négliger la puissance économique du Japon et de l'Allemagne. La puissance politique des Etats-Unis était essentiellement affaiblie de par le monde du temps de l'administration Carter. Dans ce cadre, le rôle de puissance militaire mondiale de l'URSS est oublié, surtout dans l'aide aux mouve-

ments de libération nationale du Sud. Les pays comme Cuba sont sortis du marché mondial capitaliste grâce à son aide active. Actuellement, le «réformisme» et la défense des Droits de l'Homme par les Etats-Unis constituent un souvenir avec l'administration Reagan. La diminution de l'aide américaine au tiers-monde et son soutien aux régimes les plus inégalitaires préfigurent l'arrêt brutal de toute volonté de réformes. Quelles seront les conséquences au niveau des relations futures Nord-Sud ?

Il est évident que l'issue des négociations globales mal engagées et l'avenir des industries du tiers-monde dépendent du bon vouloir des Etats des pays développés et en premier lieu des Etats-Unis à prendre conscience des réaménagements nécessaires. Mais il nous semble que les auteurs n'ont pas suffisamment souligné le rôle fondamental joué par les firmes multinationales dans la délocalisation industrielle et le sens de la Nouvelle Division Internationale du Travail. Alors, comment se résoudront les conflits possibles entre ces dernières et leurs Etats si leurs stratégies arrivaient à diverger ?

Les études de Faire quant à elles, sont plus analytiques et prospectives que théoriques. La compréhension de la crise et de ses conséquences montre clairement la tendance à la délocalisation industrielle vers quelques pays riches en matières premières, en énergie, en produits agricoles, en bas salaires et situés dans le tiers-monde. Il aborde ainsi avec réalisme et méthode la phase de l'Afrique dans l'industrie pour déterminer son avenir. Il y décèle les dangers d'une polarisation de la croissance autour des «pays riches» du Sud non seulement pour minimiser les risques des investisseurs étrangers, mais aussi parce que là, les moyens financiers existent. Alors il souligne le danger des sous-impérialismes parmi les pays riches du tiers-monde. Cela crée les divisions et les oppositions progressives d'intérêts au sein même du Sud avec leurs conséquences sur l'effritement de ses rapports de force et de sa cohésion interne.

En somme, sa prospective cerne la réalité de près et essaie constamment d'examiner le scénario ou la combinaison de points forts de plusieurs scénarios dont la réalisation est la plus probable pour l'avenir de l'Afrique. Il met en garde contre les risques des tendances spontanées conduisant aux blocages sans l'élaboration de mesures volontaristes par le Sud.

Ainsi, les deux études se complètent. Faire vérifie la véracité des thèses soutenues par Samir Amin et Daniel Malkin.

Son étude nous permet de faire quelques réflexions. Il pense que les firmes multinationales des Etats-Unis peuvent consentir à une hausse substantielle des prix des matières premières africaines indispensables à l'industrie européenne. Ce résultat ne peut être obtenu que par des revendications très fermes des associations des pays producteurs. Des accords obtenus en Afrique sont répercutés immédiatement dans les autres pays du tiers-monde. D'autre part, le prix des matières premières comme la bauxite ne peut s'élever indéfiniment sans favoriser la demande des biens substitués dans les secteurs d'utilisation de l'aluminium.

L'échec des stratégies d'investissements massifs dans des pays du Sud, cas de l'Iran, peut entraîner des comportements nouveaux de la part des multinationales par exemple. Quelles conséquences peut-on prévoir sur la délocalisation industrielle future ? Nous pensons quant à nous que les pays et les firmes du Nord ne décident qu'en fonction de leurs intérêts immédiats et ne sont pas conscients des problèmes futurs.

Mahmoud Barry

MORNET, François (Avec la collaboration de CRESPO, Geneviève et DONNELLY, Bénédicte). — *Justice et recouvrement de l'impayé.* — Paris, La Documentation Française, 1980. — 177 p.

«Justice et recouvrement de l'impayé», ce titre d'une étude que le Ministère de la Justice a confié au GREP, rend bien mal compte d'un problème qui n'est pas né avec la crise économique et dont les modes de règlement ont pour objet, précisément, d'éliminer toute intervention de la justice. Ce qui d'ailleurs rend ce rapport passionnant et original, c'est qu'il n'est pas juridique. Il s'agit en fait de l'étude du comportement d'acteurs de plus en plus nombreux, aux pratiques parfois insolites et souvent concordantes, dans un «jeu» (ou plutôt un marché), celui du recouvrement des dettes, un jeu dont les règles sont bien fixées et dont les pratiques, mises en oeuvre au nom d'une justice soigneusement tenue à l'écart, favorisent bien des entourloupes.

Dans notre société de consommation, de crédit, de chèques, les impayés sont monnaie courante : retards de paiement ou non-paiement des impôts et contraventions, des factures EDF-GDF, de la redevance de télévision, des loyers, des achats à crédit... L'étude porte essentiellement sur ces deux derniers postes : achats à crédit et loyers. Non que les impayés soient peu importants à EDF (on apprend par exemple que près de la moitié des factures restent en suspens 3 semaines après leur envoi et aboutissent à 250 000 coupures de compteur par an) ou qu'elles soient inintéressantes : comme l'écrit François Mornet «logement, gaz et électricité, sont des consommations forcées pour les ménages. Le problème des impayés dans ces secteurs de créance et le recouvrement qui en découle sont inséparables de la logique économique. Si l'on considère que ces consommations font partie du «minimum socialement nécessaire» pour un ménage, on comprend que la dette puisse être tenue par certains pour «socialement illégitime». Les conséquences qui en résultent valent pour le système des impayés dans son ensemble ; elles nous introduisent au fond du débat :

«La généralisation à toutes les créances du mode de traitement des chèques impayés, c'est-à-dire le retrait du chéquier, est-elle possible ? Si les impayés dans les domaines du crédit à la consommation, du logement et de l'électricité

conduisaient à l'interdiction pour les ménages «mauvais payeurs» de contracter un crédit à la consommation, d'acquérir un logement et de consommer de l'électricité, on peut faire l'hypothèse que de telles mesures entraîneraient, au-delà de l'émergence possible de conflits sociaux extrêmement graves, une remise en cause de la légitimité de la dette et du système économique qui la produit. C'est pourquoi la mise en place de mécanismes de régulation (assistance sociale, mise sous tutelle, protection des consommateurs...) s'avère indispensable pour permettre que se développe la logique de la consommation, malgré les effets pervers qu'elle produit, à savoir les impayés» (p. 104).

Cette logique, le crédit à la consommation en est le fondement : à la fin de 1978, ce crédit représentait 7,5 % des dettes des ménages, soit près de 35 milliards, 45 % étant en prêts personnels et 55 % en ventes à tempérament. Quelques sociétés de crédit se partagent ce marché florissant ; elles s'appuient sur les grandes chaînes de magasin et les concessionnaires d'automobiles.

Comme il n'est pas question de sélectionner rigoureusement les candidats au crédit lors de leurs achats, les impayés devraient être nombreux. Or, à peine 1,5 % des «clients» restent en incident de paiement après avoir reçu la 3^e lettre mensuelle de relance. C'est alors qu'est mis en route le processus de recouvrement, passionnant à suivre dans sa finesse : le recouvrement de l'impayé va se faire à l'amiable, de façon directe et personnalisée, par des personnes hautement qualifiées, les agents de recouvrement des sociétés de crédit.

Se considérant comme des banquiers, ces agents n'ont pas seulement pour objectif de recouvrer les créances (comme c'est le cas des officines de recouvrement, spécialisées dans l'arnaque), il est aussi de conserver la clientèle. Leur philosophie tient dans cette expression favorite : «il faut traire la vache et non pas la tuer». Par conséquent, plutôt que de recourir à un huissier, mieux vaut apparaître comme un secours, mieux vaut aider le débiteur de bonne foi à refaire surface et à réorganiser avec lui sa solvabilité, au terme d'une négociation assimilée à un acte d'éducation et de formation du consommateur.

Suite à ces interventions (qui ont lieu au domicile du débiteur pour en apprécier les caractéristiques), 10 % des 1,5 % dossiers sont classés en irrécouvrables et 15 % (soit 0,22 % du total) transmis à des huissiers. Ces derniers procéderont éventuellement par saisie-arrêt sur le salaire mais surtout par saisie-exécution mobilière. Mais, comptant sur l'effet dissuasif du «placard» qui annoncera dans le voisinage la vente des biens saisis, les huissiers se garderont bien d'informer, comme ils y sont tenus, la salle des ventes et son commissaire-priseur. Après intervention des huissiers, c'est finalement 0,02 % des dossiers qui font l'objet d'une saisie.

Les impayés de loyers font appel à d'autres intervenants : les associations de consommateurs, les municipalités, les aides sociaux qui disposent de multiples moyens, par exemple la tutelle sur les prestations familiales, le relogement des expulsés. L'étude du GREP montre bien l'ambiguïté du rôle que tiennent

ces aides sociaux : en même temps qu'ils aident le débiteur (risquant fort de devenir un assisté permanent), ils sont agents de recouvrement gratuits pour les créanciers individuels ou institutionnels (les offices d'HLM le plus souvent), sans compter qu'ils sont sollicités pour mener des enquêtes de moralité.

Trois grandes conclusions se dégagent de ce rapport :

— la prépondérance du psycho-social sur l'institutionnel dans le traitement de l'impayé : «Tous les intermédiaires, qui opèrent entre la créance à recouvrer du créancier et la dette à rembourser du débiteur, ne gèrent pas seulement la dette mais le sens de la dette. Comme représentants du droit, ils détiennent un code, non pas au sens du Code Civil mais un code qui leur permet de mettre en oeuvre un processus de transformation de la victime en coupable» (p. 142). Dès lors, l'«intérieurisation» de la dette mal vécue fait que la crainte d'être nommé, d'être désigné au voisin, au collègue de travail, aux camarades de classe, est plus déterminante aux yeux du coupable que la sanction judiciaire ; — parallèlement au service public de la justice a été mis en place un circuit privé de recouvrement dont l'efficacité et la rapidité reposent précisément sur l'existence de la justice officielle ne jouant plus qu'un rôle d'épouvantail ; — mais aux yeux des créanciers et agents de recouvrement, il existe un risque réel de «dérapage» voire d'effondrement de toute cette belle mécanique : la collectivisation volontaire des dettes à l'initiative des syndicats, des municipalités, des associations de consommateurs...

Autant dire que le rapport du GREP ne se contente pas de livrer des informations inédites sur la société de crédit dont elle explore la face cachée ; il apporte aussi des matériaux et pistes de recherche pour une autre approche du phénomène des impayés, en termes de science politique cette fois-ci.

Gilbert-François Caty.

METAYER, Gérard. — *La société malade de ses communications ?* — Paris, Dunod, 1980. — 223 p.

L'étude de Gérard Métayer est le parfait exemple d'un livre dont le contenu dépasse infiniment le titre qui le présente.

Sans doute le domaine de la communication est par lui-même très vaste. L'analyse, par l'auteur, en montre toute l'étendue et la complexité ; elle tend, en effet, à recenser et surtout à déterminer les besoins de communiquer liés à la nature biologique, psychologique et sociale de l'homme. L'auteur n'utilise pas ces cadres un peu trop artificiels pour classer les besoins. L'être humain est un tout où le biologique est toujours mêlé de psychologique et de social. Gérard Métayer est plus attentif à deux faits qui caractérisent notre société technicienne : l'un est la toute puissance de notre organisation sociale que sym-

bolise l'importance du temps et de l'heure dans le monde industrialisé ; l'autre est la pathologie développée par l'accumulation et le renforcement des moyens de communication en vue de restaurer une convivialité en voie de disparition. En prenant en considération un troisième fait primordial, celui de l'impossibilité ontologique de la solitude humaine, l'auteur utilise les trois catégories d'Eros, Chronos et Thanatos, pour répartir les divers problèmes de la communication. Les titres des chapitres consacrés à ces problèmes — Eros enchaîné, comment rassasier Chronos ?, Thanatos au pouvoir ? — sont révélateurs de l'esprit dans lequel ils sont abordés et traités.

En fait, au-delà des problèmes de la communication, ce livre évoque tout au long de son développement, les risques encourus par une société qui ne maîtrise pas l'évolution de sa technologie. La multiplication des moyens de communication rappelle la consommation effrénée des médicaments ; les deux processus ne cherchent pas à résoudre un problème particulier, celui de la communication ou celui de la santé ; ils représentent une tentative de résoudre, à travers des techniques spécifiques, des maux dont les racines plongent au sein même d'un système engendré par la technique elle-même.

La critique d'un tel état des choses, présente tout le long de cette étude, exprime en définitive, une protestation et presque une révolte personnelles ; elle a d'autant plus de poids qu'elle est celle d'un ingénieur et, par conséquent, d'un de ces hommes qui aujourd'hui participent au progrès technologique et souvent à sa justification. Ce n'est pas le moindre mérite de ce livre que de poser la question essentielle à la survie d'une démocratie : «A quel moment les Français ont-ils été consultés sur les choix de société sous-jacents à ces choix technologiques» ?

Louis Arénilla

LAGADEC, Patrick. — *Le risque technologique majeur* — Paris, Editions Pergamon, 1981. — 630 p. (Collection Futuribles)

«Toute action humaine comporte un risque», «La vie, c'est le risque», «Les hommes ont toujours accepté les coûts du progrès ; on ne voit pas pourquoi cela changerait»... On pourrait citer quantité d'autres réflexions de ce type qui sont autant de justifications des risques engagés par l'homme du fait de ses activités industrielles.

Il est bien exact que le risque industriel n'est pas une nouveauté en soi. Apparu avec la fabrication du premier outil, le risque a progressivement revêtu des formes nouvelles et pris de l'ampleur. Il semble cependant qu'une rupture se soit manifestée dans le domaine des menaces potentielles résultant du développement technologique et industriel actuel. Des accidents comme ceux de

Flixborough (anéantissement en l'espace de trente secondes à peine d'une usine chimique heureusement située hors agglomération), de Seveso (où un dégagement de «dioxine», un des poisons les plus dangereux qui soit, a plongé dans la stupéfaction d'abord, dans l'angoisse ensuite, toute une région), de Three Mile Island (200 000 personnes évacuées), de l'Amoco-Cadiz (dont l'impact écologique, les effets sur la santé et les conséquences économiques ne pourront être pleinement appréciés que dans le long terme) ou de Toronto (240 000 personnes évacuées et 25 millions de dollars dépensés quotidiennement, non compris les mesures de secours) sont autant d'avertissements qui traduisent cette rupture dans l'échelle des risques.

Le gigantisme est un premier élément qui change la nature des risques aujourd'hui encourus. «A l'accroissement brutal dans l'ordre du quantitatif correspond un saut qualitatif dans les conséquences potentielles d'un accident». C'est le cas de l'Amoco-Cadiz et de ses 230 000 tonnes de pétrole brut. Un autre élément réside dans l'accroissement du nombre des produits, dans leur toxicité plus grande, leur impact général possible sur l'environnement, les risques à long terme qu'ils peuvent faire courir. De même, la vétusté de certains établissements ou la concentration des activités (à Canvey Island ou dans «le couloir de la chimie» à Lyon par exemple) contribuent à accroître fortement la probabilité d'un accident. Sans compter les risques de malveillance, de sabotage ou d'attaque organisée, autant de menaces qui, au fil des ans, ont perdu de leur caractère théorique.

Dans l'espace, la gravité des destructions potentielles est aujourd'hui plus considérable que jamais, quels que soient les pays et quel que soit leur niveau de développement. Dans le temps, certaines technologies mises en oeuvre et certains produits, pour peu que l'homme en perde la totale maîtrise, peuvent engendrer des conséquences à long terme encore insoupçonnées. Enfin, ces nouvelles menaces s'inscrivent dans un monde porteur de bouleversements et plus éclaté et plus complexe que par le passé.

A l'évidence, les moyens de prévention, les moyens de lutte contre les sinistres ainsi que les dispositifs d'aide aux victimes, dont se sont patiemment dotées les sociétés industrielles pour gérer les inconvénients et les risques induits par leur développement, correspondent désormais à un système de sécurité inadapté, anachronique même, en cela qu'il est davantage une réponse au passé qu'une réponse au futur.

Parce qu'il importe dorénavant d'ajuster les moyens aux objectifs et de réexaminer l'ensemble des questions posées par le risque majeur «en termes d'options et non plus seulement en termes de moyens de gestion», le politique se trouve directement et brutalement interpellé. Et ce d'autant plus, qu'en matière de risque majeur, les difficultés de nature organisationnelle et sociale s'ajoutent aux difficultés purement techniques. «Les acteurs comme les struc-

tures sont en place pour que fonctionne le conservatisme dynamique : la mobilisation des forces en jeu pour le maintien des situations existantes».

Face au défi du risque technologique majeur, le conservatisme dynamique peut constituer un premier type de réponse politique. Que l'on considère un tant soit peu les acquis de la société industrielle en termes de niveau de vie, de genre de vie, et force est alors d'admettre que le système a du bon et que le renoncement à l'aventure scientifique et technique serait gros de conséquences. Dans ces conditions, le progrès doit être garanti et les projets industriels nécessaires à ce progrès doivent être acceptés. La confiance aux spécialistes, la fermeté dans les discours, le recours éventuel à la force sur le terrain et la maîtrise en situation de catastrophes seront les meilleurs garants d'une telle politique. Sans oublier les vertus de l'éducation et de l'information. S'agissant du nucléaire, la très officielle et très méritante Organisation Mondiale de la Santé ne soulignait-elle pas, en 1958, que «du point de vue de la santé mentale, la solution la plus satisfaisante pour l'avenir des utilisations pacifiques de l'énergie atomique serait de voir monter une nouvelle génération qui aurait appris à s'accommoder de l'ignorance et de l'incertitude». Il est incontestable que cette politique de défense à tout prix du «progrès» a très largement fait ses preuves. Néanmoins, en plusieurs occasions (à Brest, projet avorté de complexe pétrolier, à Canvey Island, projet avorté d'installation de gaz naturel liquéfié...), elle a aussi connu de cuisants revers.

Un deuxième type de réponse politique peut consister à affronter, pour les traiter et non pour les écarter ou les nier, les problèmes du risque technologique. De contrainte seconde, la sécurité devient l'objet d'une politique centrale de prévention adaptée et, face au désastre, de défense sociale en profondeur. La perspective n'est plus ici de faire accepter des projets et des risques tenus pour non négociables mais «d'élaborer avec le corps social les voies et les moyens de son mode de vie dont la technologie est un des principaux paramètres». Dans cette perspective, l'outil scientifique n'occulte plus le choix politique, le citoyen et ses représentants sont informés et consultés, des mécanismes pour l'accès plus direct du citoyen aux processus de décision sont mis en place.

Dans nos sociétés industrialisées, le savoir et le pouvoir, la raison et la démocratie, la délégation et l'autorité, la consultation et le refus, autant de notions qui sont propres au politique, sont aujourd'hui remises en question dans leur contenu habituel du fait du risque majeur. «A la limite, si l'on considère la tentation d'écarter la référence à la démocratie, ou la nécessité de réexaminer les conditions d'une démocratie à l'ère de la technologie à haut risque, on peut considérer que le risque «subvertit» le politique».

En matière de développement technologique, les voies de la liberté et de la créativité devraient être préférées à celles de la fuite en avant et de la fatalité. Par la volonté du politique, ces dernières ont jusqu'ici prévalu et, de ce fait,

des irréversibilités ont été engagées, lourdes de menaces de mort collective. Ces menaces ne pourront jamais être radicalement écartées car la probabilité nulle d'accident n'existe pas. Cependant, elles peuvent être considérablement allégées par des actions vigoureuses et immédiates, par une nouvelle approche de notre développement, par une utilisation plus démocratique du savoir et du pouvoir.

Sans cette volonté d'infléchir les tendances actuelles, «sans une liberté qui commande la responsabilité», la catastrophe est inéluctable et, amère revanche des passésistes, elle interdira, ou à tout le moins hypothéquera pour longtemps, tout nouveau progrès. S'agissant alors du seul risque nucléaire, c'est un jugement que la Commission d'enquête sur l'accident de Three Mile Island avait déjà formulé dans son rapport au président Carter : «nous sommes convaincus que, si les exploitants et les autorités de sûreté n'entreprennent pas de transformation, ils finiront par détruire totalement la confiance du public; et ce serait bien eux les responsables de l'élimination de l'énergie nucléaire comme source viable d'énergie».

Alain Parant

Comptes rendus

- **Association Mondiale de Prospective Sociale.** — *Quel monde pour demain ?* — Genève, AMPS, 1981. — 238 p.

En janvier 1980, le premier congrès de l'AMPS a réuni quelque 200 participants universitaires, experts internationaux, responsables politiques et sociaux, membres d'ONG à Dakar. Cet ouvrage reprend le rapport final de ce congrès et regroupe les principales interventions (Illich, Rocard, Nicol) ainsi que les communications qui ont servi de bases aux travaux de ce congrès. Réunis pour débattre des questions les plus cruciales touchant le nouvel ordre international, les participants ont identifié les déséquilibres majeurs affectant la survie de groupes entiers de population et ont cherché à ouvrir des voies prospectives susceptibles de remédier de façon structurelle à ces situations.

Un ouvrage fécond et dense, susceptible d'intéresser tous ceux qui s'intéressent à la dimension sociale du développement.

- **Benezit, Michel et Raak, Yvan.** — *Machines à soigner : vers une médecine à haute technologie.* — Paris, Ed. Dunod, 1981, — 114 p.

Les contradictions du mode d'organisation actuel de la santé se font de plus en plus pressantes. Les structures de cette organisation vont changer, bouleversées par l'introduction de nouvelles technologies et la mutation du concept de la santé. Raak et Benezit, ingénieurs des Mines, abordent ces problèmes de fond dans cet ouvrage qui a été réalisé dans le cadre des travaux de réflexion du Centre d'Etudes et de Prévision. Analysant dans une première partie les données historiques de la formidable expansion des besoins de santé et l'état de l'industrie biomédicale française, c'est-à-dire le passé et la situation actuelle du secteur de la santé, ils cherchent dans la deuxième partie de leur ouvrage à déterminer les futurs possibles ; quel rôle jouera l'informatique dans ce secteur ? Les remplacements d'organes et les prothèses se multiplieront-ils ou au contraire seront-ils rendus caducs par la prévention et l'adaptation ? Quelles techniques et quels matériels pour demain ? Qu'advientra-t-il de l'organisation sociale du système de délivrance des soins ?... Pas de réponse catégorique ni de certitude dans ce livre, mais une réflexion et de petits coups de projecteur sur des expériences qui se déroulent à l'étranger, des éclaircissements sur les pistes et les choix qui s'offrent à nous aujourd'hui dans les champs de la santé, dont la transformation profonde et imminente représente un facteur fondamental du devenir de l'homme.

- **Croissance des jeunes nations.** — mai 1981, n° 222. — 60 p.

Un numéro consacré au bilan de l'action menée depuis vingt ans par des tiermondistes courageux et passionnés. Un bilan positif, qui permet de dégager les leçons du passé et de mieux définir les actions pour l'avenir. Le développement fondé depuis trente ans sur le marché mondial est un échec retentissant, le tiers-monde doit donc « marcher sur ses deux jambes » et organiser simultanément la mise en valeur de ses ressources matérielles et humaines ; il doit « compter sur ses propres forces et les Etats qui le composent doivent d'abord s'organiser chez eux entre eux », il doit enfin maîtriser la procréation et « dominer l'argent pour libérer les hommes ». Au sommaire :

l'Afrique entre les contradictions internes et les dominations extérieures, l'aide des pays riches au développement, une table ronde sur les nouvelles politiques exigées par l'avenir du tiers-monde, etc.

- **Hoffman, Thomas et Johnson, Brian.** — *A Strategy for Cooperation.* — International Institute for Environment and Development, Cambridge MA Balfinger, Feb. 1981. — 240 p.

Une coopération dans le domaine de l'énergie entre les pays en voie de développement, les pays industrialisés et les pays membres de l'OPEP serait très profitable à chacune des zones concernées. Les auteurs en analysant successivement les politiques étrangères, les ressources énergétiques, les degrés d'avancement technologique, les montants et répartition des aides au développement, démontrent combien une planification des consommations d'énergie dans le tiers-monde, permettrait aux PVD de surmonter une énorme partie de leurs problèmes tout en aidant à stabiliser les économies des nations du Nord. De tels programmes seraient également bénéfiques pour les membres de l'OPEP dans la mesure où ils leur permettraient une diversification de leurs investissements et des politiques extérieures plus stables. Et surtout ces programmes pourraient rendre les PVD plus indépendants en les mettant sur la voie de l'autodéveloppement.

- **Illich, Ivan.** — *Le travail fantôme.* — Paris, Ed. du Seuil, 1981. — 168 p.

Les cinq essais qui composent ce nouveau livre s'adressent aux « colonisés », c'est-à-dire à une immense majorité de gens pris en main, pris en charge, mais qui commencent à revendiquer leurs responsabilités. C'est avec le progrès de la monétarisation, écrit Illich, que son complémentaire non monétaire prend corps. Avec l'industrialisation est né un genre de labeur qui ne reçoit pas de rétribution et qui pourtant ne contribue nullement à rendre le foyer indépendant du marché. Le travail fantôme pourrait bien être plus fondamental que l'emploi salarié, pour perpétuer l'existence d'une société dans laquelle tous les besoins sont orientés vers les produits.

Dans cet ouvrage dense et fécond, l'auteur s'attaque à ce qu'il désigne comme « l'ultime espoir des bureaucraties du développement », le travail fantôme, qu'il oppose aux activités vernaculaires. L'analyse de l'économie en terme de dualités semble ici totalement dépassée par une recherche d'une richesse remarquable ; Illich dénonce encore une fois l'oppression sous ses formes les plus subtiles, les plus secrètes et nous livre de nouveaux outils pour mieux comprendre notre société.

- **The Institute for Research on Public Policy.** — *Biotechnology in Canada : Promises and Concerns.* — 1980. — 62 p.

C'est le titre du compte rendu d'un Atelier réuni par le Conseil des Sciences du Canada en collaboration avec l'Institute for Research on Public Policy. Après avoir défini la biotechnologie comme l'utilisation des techniques biologiques pour la production commerciale de biens et de services, les participants ont étudié les avantages de l'emploi des techniques d'ingénierie génétique sur les plans industriels, économiques et sociaux, ainsi que les risques qui en découlent pour l'humanité. La biotechnologie peut modifier en profondeur une foule de secteurs, les techniques de recombinaisons de la molécule d'ADN remettent en question certaines valeurs humaines, et les conséquences de certains programmes de recherches, sont difficiles à prévoir. Les espoirs, les défis, mais aussi les dangers que soulèvent ces techniques sont résumés dans ce court compte rendu qui se termine par des recommandations adressées plus spécifiquement au gouvernement canadien.

- **Linhart, Danièle.** — *L'appel de la sirène.* — Paris, Ed. Le Sycomore, 1981. — 200 p.

Refus, contestation, allergie au travail, désaffection, ras le bol : autant de termes qui nous sont désormais familiers, qui alimentent les analyses des sociologues et psychologues, les préoccupations des décideurs politiques et économiques. Qu'en est-il exactement ? Quelles sont les formes actuelles de la désaffection ? Comment les ouvriers vivent-ils leur travail ? A toutes ces

questions, Danièle Linhart, sociologue au CNRS, tente d'apporter des réponses neuves et stimulantes. Son analyse éclaire quelques-unes des dimensions de la vie ouvrière et du travail ouvrier. Elle met, en particulier, en évidence la capacité du capitalisme industriel à maîtriser, contrôler et susciter parfois ce qui peut apparaître comme des remises en cause de son hégémonie et de sa légitimité économique.

- Nusbaumer, Jacques. — *L'enjeu du dialogue Nord-Sud. Partage des richesses ou guerre économique.* — Paris, Ed. Economica, 1981. — 261 p.

Le dialogue Nord-Sud étant l'occasion pour les pays en voie de développement de faire le procès de l'évolution de l'économie mondiale depuis la décolonisation, les « nantis » du Nord le considèrent comme une menace pour leur bien-être, l'échec des négociations sur le nouvel ordre économique mondial qui sont l'enjeu de ce dialogue, semble patent. En tentant d'exposer clairement les motifs des uns et des autres, en analysant les thèses en présence, l'auteur cherche à situer le débat dans un contexte d'avenir. Il consacre donc la majeure partie de son ouvrage à l'analyse des mutations en cours dans les relations économiques entre pays développés et PVD. Dans une première partie sont abordées les questions purement commerciales : stabilisation des marchés des produits de base, des produits manufacturés de commerce, etc. et dans une seconde partie, est examinée une série de questions clés : pétrole, transfert de technologie, endettement... Il présente également son opinion et nous livre dans son dernier chapitre ses conclusions sur les moyens de sortir de l'impasse ; car si un fossé immense sépare les thèses soutenues par le Nord et le Sud, on ne peut sous-estimer la volonté des partenaires, conscients de leur interdépendance, d'arriver à un accord.

- Octave. — *Demain l'Afrique.* — Paris, PUF 1981. — 191 p.

Octave est le nom collectif d'un groupe de huit personnalités (sociologue, ethnologue, économiste, technologue, historien, etc.) issues du groupe international de Prospective de Nice, qui signent cette étude prospective sur le développement de l'Afrique. Ce groupe pluridisciplinaire a voulu montrer qu'une véritable prospective est indispensable à tout effort de planification, et que pour se développer l'Afrique a besoin de réinventer la prospective. Car celle-ci comme la prévision et la planification est un concept occidental lié à des structures mentales, mais aussi à un certain stade de l'évolution des sociétés industrielles. L'Afrique, on l'a dit et écrit, ne peut et ne doit suivre les soi-disant modèles occidentaux de développement ; cet ouvrage suggère qu'elle doit procéder à une réflexion sur son propre avenir. Les scénarios élaborés à partir d'analyses concrètes permettent à Octave de proposer ici les bases d'un dialogue égalitaire ; des scénarios qu'il serait temps de prendre en compte lors de la définition de la planification économique, sociale et culturelle africaine.

- Odell, Peter et Rosing, Kenneth. — *The Future of Oil ; a Simulation Study of the Interrelationships of Resources, Reserves and Use 1980-2080.* — N.Y. Nichols Publishing Co, Nov. 1980. — 300 p.

On pense généralement aujourd'hui que les réserves mondiales de pétrole sont limitées et qu'elles ne suffiront plus à notre consommation au-delà de deux ou trois décennies. Le pessimisme des prévisions actuelles contraste fortement avec la confiance affichée par l'industrie pétrolière, il y a seulement dix ans. Les auteurs en insistant sur ce point, mettent en évidence le fait que la plus grande partie du discours sur cette source d'énergie provient des milieux intéressés. Pour ces deux universitaires, les vues simplistes qui en émanent ont un impact dangereux aussi bien au niveau des politiques nationales qu'internationales. Ils tracent en conclusion quelques scénarios alternatifs pour de nouvelles politiques énergétiques.

- Rémy, Jean et Voye, Liliane. — *Ville, ordre et violence. Formes spatiales et transaction sociale.* — Paris, Ed. PUF 1981. — 238 p. (Collection Espace et Liberté).

La problématique de cet ouvrage est celle du lien entre espace et vie sociale : l'espace n'est pas un simple réceptacle passif pour l'ordre social, mais bien un facteur d'enracinement et d'interactions. Il permet de situer les différents acteurs sociaux les uns par rapport aux autres et peut induire des orientations pour l'action (solidarités ou oppositions par exemple). Ainsi, lorsque l'on s'interroge sur la ville ou la région comme unité spécifique de vie sociale, on envisage le processus d'urbanisation : celui-ci pose le problème de la mobilité spatiale et de l'enracinement. La ville, confrontée de la sorte à l'urbanisation, se transforme, sans qu'il en résulte nécessairement un chaos, dans la mesure où des règles de composition intègrent le processus, cette transformation substituant une valorisation de la mobilité à celle de l'enracinement, et pouvant par là maintenir l'ordre et non pas engendrer la violence. Les auteurs posent donc le postulat de l'existence de ces règles et par là peuvent cerner les sens à donner aux notions d'ordre et de violence. Toutefois, l'espace n'est pas le seul lieu d'explication et il doit être situé dans un complexe où le rapport entre acteurs est primordial.

- Vimont, Claude. — *L'avenir de l'emploi. L'illusoire et le possible. Réflexions sur les mécanismes de l'emploi et du chômage.* — Paris, Ed. Economica, 1981. — 262 p.

Nous sommes entrés dans une ère nouvelle des problèmes de l'emploi, affirme l'auteur, qui met en valeur dans cet ouvrage les facteurs qui commanderont leur évolution dans les années à venir : bouleversement des données du commerce international, transformation des comportements à l'égard du travail, données démographiques, etc. Ce livre d'analyse et de prévision est également un livre de propositions pour une politique de l'emploi plus complète et mieux adaptée aux réalités du monde actuel. Un ouvrage de synthèse qui permet de mieux comprendre dans un monde troublé « l'avenir de l'emploi ».

- Zorgbibe, Charles. — *Le risque de guerre.* — Paris, PUF, 1981. — 173 p. (coll. RPP).

Dans la première partie de l'ouvrage qu'il a consacré au système international des années quatre-vingt, l'auteur analyse les rapports Est-Ouest et Nord-Sud, leurs croisements et leurs combinaisons. Il élabore différents scénarios pour la décennie actuelle, des scénarios théoriques certes mais qui mettent en évidence la diversité des jeux possibles entre les trois grands systèmes considérés, Est, Ouest et Sud. La deuxième partie consiste en une recension des menaces que fait peser sur l'Occident, et l'Europe en particulier, la formidable puissance militaire de l'Union Soviétique. Dans des « scénarios pour l'apocalypse », l'auteur décrit, avec une certaine complaisance, l'écrasement de l'Europe par les chars soviétiques... la thèse cette fois est connue et l'aspect anecdotique affaiblit plutôt qu'il ne renforce la démonstration. L'auteur retrouve un optimisme fragile en préconisant une union européenne de défense...

Vient de paraître

- AGULHON, Maurice et BAUDIGEL, Maryvonne. — *Les Associations au village*. — Le Paradou, Ed. Actes Sud, Bibliothèque des Ruralistes, 1981. — 107 p.
- BANQUE MONDIALE. — *Rapport sur le développement dans le monde 1981*.—Washington, 1981. (IV^e rapport annuel de la Banque mondiale).
- BOUDYKO, M. — *Ecologie globale*. — Moscou, Ed. du Progrès, Diffusion Messidor, 1981. — 336 p.
- CRIQUI, P. — *L'énergie solaire en France. Approche socio-économique*. — Paris, Ed. CNRS, 1981. — 244 p.
- DAVIS, S ; MELANCON, M ; HAMEL, R ; ROY, D. — *Fertilisation en laboratoire d'ici à l'an 2000*. — Montréal, Ed. Bellarmin, Diffusion Cluff. L'école, 1981.
- LE QUEMENT, Joël. — *Les robots : enjeux économiques et sociaux*. — Paris, Documentation Française, 1981. — 220 p.
- MISSIKA, J.L. ; PASTRE, O ; MEYER, D ; TAVEL, J.L. ; ZAVADE, R ; STOFFAES, C. — *Informatisation et emploi : menace ou mutation ?* — Paris, Documentation Française, Collection Informatisation de la société. — 366 p.
- MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PARTICIPATION. — *La participation, une réalité vivante*. — Paris, Documentation Française, 1981. — 245 p. (Préface de Jean Mattéoli).
- MORIN, Edgard. — *Pour sortir du XX^e siècle*. — Paris, Ed. Nathan, Collection Dossiers 90, 1981. — 382 p.
- OCDE. — *La micro-électronique, la productivité et l'emploi*. — Paris, OCDE, Collection Politiques d'information, d'informatique et de communication (PIIC 5), 1981. — 328 p.
- ROSTOW, W.W. — *L'ultimatum de l'an 2000. Chances de survie de l'économie mondiale*. — Paris, Ed. Economica, 1981.
- URI, P ; FABRE, R. — *Aider le tiers-monde à se nourrir lui-même*. — Paris, Ed. Economica, 1981. — 192 p.
- VITALIS, A. — *Informatique, pouvoir et libertés*. — Paris, Ed. Economica, 1981. — 210 p.
-

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner à Pergamon Press France s.A, 24, rue des Ecoles, 75005 Paris

NOM PRÉNOM

ORGANISATION (ou PROFESSION)

ADRESSE

..... TÉLÉPHONE

Vous prie d'enregistrer abonnement (s) à la revue FUTURIBLES
au prix unitaire annuel de :
France et pays de la C.E.E. : F.F. 270 – Etranger : F.F. 290 – Par avion : F.F. 375 –

RÈGLEMENT (*razer les mentions inutiles*) :

- ci-joint par chèque bancaire libellé à l'ordre de Pergamon Press France s.a
- par virement bancaire (Société Générale, Agence G, St Michel,
27 bd St Michel, 75005 PARIS, Compte N° 200.1961.2)
- sur envoi d'une facture

DATE

Signature :

P.S. — Des conditions spéciales sont réservées aux membres de l'Association
Internationale Futuribles (renseignements sur demande).

Association Internationale Futuribles

Fondateur : Bertrand de Jouvenel ; Président : Philippe de Seynes ;
Délégué Général et Secrétaire Général : Hugues de Jouvenel

Objectifs

- Agir comme centre de documentation pour les études sur l'avenir à moyen et long terme : inventaire et évaluation des recherches, collecte et analyse des données, élaboration d'études comparatives et de rapports de synthèse.
- Identifier — avant qu'ils ne deviennent brûlants — les problèmes-clefs de demain ; études et recherches sur les différentes évolutions possibles et sur les actions à entreprendre pour éviter les dangers prévisibles, saisir les opportunités qui se dégagent et s'adapter aux transformations irréversibles.
- Assurer une confrontation permanente entre les différentes équipes de recherche et les centres de décision, et faciliter l'échange entre personnes de disciplines, d'idéologies et de pays différents qui — par les faits qu'ils relatent, les idées et les opinions qu'ils avancent — peuvent aider à la compréhension du monde contemporain et aux défis du futur.
- Diffuser les résultats de ces réflexions et de ces recherches par l'édition de livres, revues, bulletins...

Fonction vigie

- **Bibliographie prospective.** Bulletin mensuel d'analyse bibliographique sur les principales études prospectives réalisées dans le monde.
- **Actualités prospectives.** Bulletin mensuel sur les idées et les faits porteurs d'avenir.
- **Synthèse et évaluation de la recherche.** Recension, et évaluation des travaux de prospective, réalisées par thème ou par pays sur contrat.

Etudes et Recherche

- **L'avenir de l'Etat protecteur et les formes alternatives de protection et de régulation sociale.**
- **Les innovations technologiques et sociales :** leurs impacts sur la création de nouveaux emplois.
- **Prospective des besoins et des approvisionnements de l'Europe en matières minérales et végétales :** approvisionnement, économies de matières premières, stratégies de négociation.
- **Evolution des modes de vie :** au travers notamment d'enquêtes, de monographies familiales et de travaux de synthèse.
- **La prospective au service de l'action :** nécessité et opérationnalité de la prospective, évaluation des méthodes...

Rencontres

L'Association Internationale Futuribles organise régulièrement des **tables-rondes, séminaires et conférences internationales** dont le programme est disponible au secrétariat.

Edition

- Une **revue mensuelle** d'analyse, prévision, prospective : Futuribles 2000.
- Trois **bulletins périodiques** d'information : Actualités prospectives, Bibliographie prospective, Futuribles newsletter.
- Des **livres** en anglais et en français.

Renseignements, adhésion :

55, rue de Varenne. F-75007 Paris. France. Tél. (1) 222 63 10 +. Telex FECPAR 201220 F

Pierre Rosanvallon	3	<i>Etat-providence et société solidaire</i>
Patrick Lemattre	25	<i>Crise ou mutation du syndicalisme français</i>
Solange Passaris	36	<i>Les enjeux de la vie associative en France</i>
Pierre-Frédérique Ténière Buchot	47	<i>De la participation aux décisions publiques</i>

Futur-informations

65	<i>Les nouvelles de la prospective</i>
68	<i>Les actualités prospectives</i>

Bibliographie

77	<i>Analyses critiques</i>
91	<i>Comptes rendus</i>
95	<i>Vient de paraître</i>